



PROJET BENKADI-BURKINA FASO

Plan de Travail triennal et de Budget

Rapport d'exécution des activités de Benkadi



Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural

Décembre 2023

Introduction générale

L'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR) est le partenaire de mise en œuvre du projet BENKADI dans la région du Nord .Ce projet qui a une durée de cinq (05) (2020-2025) est à sa troisième année .Selon le PTBA 2022,2023et 2024 ,APEDR a réalisé 24 activités entrant dans le cadre du projet.

Activité 1 : lancement officiel du projet

I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS ATTENDUS

1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'atelier est de procéder au lancement officiel du projet Benkadi dans la Région du Nord.

2. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cet atelier les résultats si dessous sont attendus :

- Un atelier de présentation du projet Benkadi est réalisé ;
- La zone d'intervention du projet dans la région du Nord est connue ;
- Les domaines d'intervention du projet sont connus ;
- Les bénéficiaires du projet sont connus
- Les suggestions et les commentaires des participants sont pris en compte.

II. RESULTATS OBTENUS ET NIVEAU D'ATTEINTE DE L'INDICATEUR

Cette cérémonie de lancement du programme Benkadi a tenu toutes ses promesses. Les participants sont repartis éclairés, satisfaits et fiers de ce programme qui leurs donneront la possibilité d'avoir tous les rudiments et compétences nécessaires pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques. Engagement est pris pour donner un résultat à la hauteur des attentes de ce programme.

III Déroulement de l'activité

Le chronogramme établi pour cette cérémonie de lancement du programme Benkadi Nord tenu le 25 février 2022 à Yako dans la salle de conférence de l'Hôtel Shalom a été respecté. Débuté par le mot de bienvenue du président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR), monsieur Sayouba BONKOUNGOU par ailleurs coordonnateur du programme s'est articulé sur des remerciements aux invités et particulièrement au Haut-commissaire de la province du Passoré d'avoir accepté présider la cérémonie. Il a aussi invité les participants à une synergie d'action pour l'atteinte des objectifs du programme.

Le Haut-commissaire du Passoré, monsieur Issaka SEGDA a suivi le pas par des remerciements sur le choix porté à sa modeste personne et surtout le choix de la commune de Yako pour le lancement du projet Benkadi/Nord. En rappelant l'objectif global du programme : « Améliorer l'efficacité des politiques publique en matière d'adaptation aux changements climatique et atténuation de ses effets sur les

communautés vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap » et la situation sécuritaire et sanitaire du pays, il a invité les parties prenantes à s'approprier le projet. Il a aussi rassuré de sa disponibilité à accompagner les activités avant de déclarer ouverte les activités de benkadi Nord.

Le troisième point concernant la présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) a été assuré par son président Sayouba BONKOUNGOU. Il a d'abord situé le contexte de la présente cérémonie de lancement en rappelant que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG. Ensuite de communiquer que l'APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créer depuis 2008, l'APEDR a été reconnu officiellement le 12 Aout 2011.

Les zones d'intervention, les objectifs de l'association, les domaines d'intervention et les projets et programmes en cours d'exécution ont été développés au bonheur des participants.

La présentation du projet Benkadi a été assurée par monsieur Daouda TRAORE, expert junior en suivi évaluation au SPONG/Benkadi/ Burkina. Un bref historique de Benkadi a été donné aux participants. Améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique. C'est-à-dire collaborer dans une nouvelle approche avec le partenaire nord en restant aux commandes du navire et en montrant un véritable leadership du nord.

Sa vision est de permettre aux communautés affectées du Burkina, du Benin, de la cote d'ivoire, du mali de réaliser leur droit au développement et d'être résilientes aux effets des changements climatiques.

Au Burkina Faso : le défi à relever est d'améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratique en matière de changement climatique et la gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier y compris l'exploitation aurifère. Les objectifs visés :

- D'ici la fin du programme, 60% des terres dégradées identifiées sont réhabilitées ;
- 100% des sociétés minières des cascades et du centre-est mettent en œuvre 80% des actions de leurs plans de gestion environnementale et sociale ;
- 60% des artisans miniers ont abandonnés l'utilisation des produits chimiques et s'engagent à restaurer les terres dégradées...

Sept (7) régions du Burkina bénéficient du programme : sahel ; centre nord, nord, centre est, plateau central, centre ouest et les cascades. Pour le compte du Nord deux communes sont concernées : Ouahigouya et Yako.

La stratégie globale de mise en œuvre renvoie à la recherche-action-études-crédation des évidences, la sensibilisation et les renforcements de capacités des OSC et des citoyens, lobbying et plaidoyer, le renforcement de la gouvernance et la prise de décision participative. Il termine sa présentation par un

appel à une synergie d'action de l'ensemble des acteurs pour améliorer la résilience des populations surtout les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

La phase question et contribution se sont bien déroulées avec une grande satisfaction des participants.

Les questions se sont portées entre autres :

- Zone d'intervention du projet dans la région du Nord
- Ce qui a justifié le choix de la zone d'intervention du projet
- Le cout global du projet

Le choix des bénéficiaires Cette cérémonie a connu la participation des autorités régionales, provinciales des quatre provinces de la région et les OSC venues de Yako, Gourcy, Ouahigouya et Titao



Photo de présentation de l'APEDR

III Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'activité sont de l'ordre financier. Elles se portent principalement sur la prise en charge de certaines autorités qui ne sont pas conformes au manuel de procédure de l'état ou qui ne figurent même pas dans un manuel de procédure officiel.

III. Coûts de l'activité

Le coût prévu, pour la réalisation de cette activité est d'un millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille (1 989 000) de FCFA

Conclusion

Au terme de cet atelier de lancement du projet Benkadi, les participantes ont exprimé leur entière satisfaction de la mise en œuvre du projet dans la région du Nord. Les participants ont loué les efforts du projet Benkadi à travers l'association APEDR pour la prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

Pailleur les autorités du Zondoma et de Lorum ont demandé l'intégration de leurs provinces dans la zone d'intervention du projet.

3. Rapport financier de l'activité de lancement du projet BENKADI dans la region du Nord

Désignations	Montant Prévu	Montant exécuté	Ecart	Commentaire
--------------	------------------	--------------------	-------	-------------

1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT				
GOUVERNORAT/	25 000	25000	00	
Directions provinciales (Envirt,)	100 000	75 000	25 000	
Partenaire nationaux	175 000	175 000	00	
Association au niveau régional	225 000	225 000	00	20 000 à rembourser /surplus de paiement
Chauffeurs partenaire	120 000	90 000	40 000	15 000 à rembourser /surplus de paiement
TOTAL 1	645 000	590 000	55 000	35 000 CFA de dépenses à reverser en banque
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS RESIDENT				
Haut Commissaire/Président	25 000	25 000	00	
Préfet, Maire SGP protocole	50 000	40 000	10 000	
Directions provinciales (Envirt, Agriculture, Elevage action sociale de yako)	15 000	245 000	-90 000	en attente d'explication
Action social	5 000			
sécurité haut-commissaire	10 000			
chef coutumier	5 000			
chef religieux	15 000			
Association au niveau Provinciale	100 000			
chauffeur haut-commissaire	5 000			
TOTAL 2	230 000	310 000	-90 000	
2-FRAIS DE CARBURANT/ DEPLACEMENTS DES PARTICIPANTS NON RESIDENTS				
Transport OSC	60 000	50 000	10 000	15000 à rembourser /surplus de paiement
transport gouvernorat	16 000	164 000	00	
transport direction régional	16 000			
Transport partenaire nationaux	132 000			
Carburant pour prise de contact service technique avant l'atelier	50 000	50 000	00	
TOTAL 2	274 000	264 000	10 000	15 000 CFA de dépenses à reverser en banque
3-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE				
Pause déjeuné	450 000	450 000	00	
Location de salle	75 000	75 000	00	
TOTAL 3	525 000	525 000		
4-COMMUNICATION				
Confection de banderole	50 000	50 000	00	Retenue à la source non opérée 2 500 f cfa
Couverture médiatique AIB	150 000	150 000	00	
Frais de rapportage	20 000	00	20 000	
TOTAL 4	220 000	200 000		
5-DIVERS				
Cachez nez Gel COVID	25 000	25 000	0	
Frais de déplacement, communication pour préparation de l'atelier	75 000	75 000	00	

TOTAL 5	100 000	100 000	0	
TOTAL GENERAL	1 994 000	1 989 000	5 000	50 000 de dépense inéligible à reversé sur le compte

RECAPITULATIF

- Budget alloué : 2 000 000 F CFA
- Budget planifié : 1 994 000 F CFA
- Budget exécuté : 1 989 000 F CFA
- Dépense inéligible à rembourser : 50 000 F CFA
- Reliquat sur budget alloué : 61 000 F CFA



Vue de la salle

Activité 2 : Atelier de plaidoyer et d'interpellation pour l'intégration des changements climatiques dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et le Plan Régional de Développement (PRD)

INTRODUCTION

Le programme Benkadi est coordonné au Burkina Faso par le Secrétariat Permanent des Organisation Non Gouvernemental (SPONG) en partenariat avec un consortium de la Société Civile (OSC) dont l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR), qui pilotera le programme dans la région du Nord. Le programme a pour objectif global : « d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces effets sur les communautés vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. »

Au compte de la région du Nord, il a été lancé officiellement le vendredi 25 février 2022 à Yako.

Dans le cadre des activités inscrites pour le premier trimestre, un atelier de plaidoyer et d'interpellation pour l'intégration des changements climatiques dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et le Plan Régional de Développement (PRD) dans au moins une commune de la région a été organisé. L'activité s'est déroulée sous la présidence de monsieur le Haut-Commissaire de la province du Passoré le 25 Mars dernier dans la salle de conférence de la maison de Yako.

IV. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS ATTENDUS

3. Objectif global

L'objectif global de l'activité est de faire un atelier d'interpellation avec les décideurs des neuf communes de la province du Passoré pour l'intégration des changements climatiques dans l'élaboration des PCD et PRD dans au moins une commune de la région du Nord.

4. Résultats attendus

- Un atelier est organisé
- La situation des PCD des neuf communes du Passoré est réalisée ;
- Les élus de chaque commune sont informés sur les changements climatiques ;
- Les comités ad hoc d des communes sont mis en place mis en place
- Les actions de renforcement de capacités sont planifiées

V. RESULTATS OBTENUS ET NIVEAU D'ATTEINTE DE L'INDICATEUR

L'atelier d'interpellation pour l'intégration des changements climatiques dans les plans communaux de développement (PCD) a atteint les résultats escomptés.

- 48 élus des neuf communes de la province du Passoré sont informés des changements climatiques
- 05 OSC intervenant dans le domaine de l'environnement sont sensibilisés sur les changements climatiques
- 09 situation des PCD des neuf communes de la province du Passoré est réalisé
- 09 commission Adhoc de réflexion sur l'intégration des changements climatique dans les PCD et PRD sont établis

Le tableau ci-dessus indique la répartition des participant à l'atelier d'interpellation

Entités	Préfets	SG des mairies	Chefs ZAT env.	Points focaux env. des mairies	Chefs de services techniques de développement	OSC	Equipe Benkadi-Nord

Nombre	9	9	9	9	12	5	5
---------------	---	---	---	---	----	---	---

DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

Le premier jour de l'atelier s'est articulé autour des points suivants :

- ✓ Présentation des participantes, suivie de l'amendement de l'agenda ;
- ✓ Présentation de APEDR ;
- ✓ Présentation du projet Benkadi et des activités de 2022 de la région du Nord ;
- ✓ Echange sur les changements climatiques dans la région du nord ;
- ✓ Situation des PCD de la commune
- ✓ Mise en place des comités
- ✓ Planification des sessions de formation aux comités had oc

Tenue le 25 Mars dernier dans la salle conférence de la maison des jeunes de Yako, l'atelier a connu deux mots celui du coordonnateur du programme Benkadi nord pour le mot de bienvenue suivi du mot d'ouverture du président de la cérémonie de monsieur le haut-commissaire de la province du Passoré.

PRESENTATION DE L'APEDR ET DU PROGRAMME BENKADI

Le point concernant la présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) a été assuré par monsieur Salou Donald. Il a d'abord situé le contexte de la présente cérémonie de lancement en rappelant que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG. Ensuite de communiquer que l'APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créer depuis 2008, l'APEDR a été reconnu officiellement le 12 Aout 2011.

Les zones d'intervention, les objectifs de l'association, les domaines d'intervention et les projets et programmes en cours d'exécution ont été développé au bonheur des participants.

IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES PISTES DE SOLUTIONS

Le module sur l'impact des changements climatiques dans la région du nord et les pistes de solution pour le développement des communes a été assuré par monsieur Soumaila GUIGMA, inspecteur des eaux et forêts en service à la direction provinciale en charge de l'environnement au Passoré.

En introduisant, il a rappelé que les changements climatiques constituent la grande des menaces qui pèse sur le développement durable. Et d'ajouter qu'aujourd'hui un ensemble de preuves scientifiques indique un monde en train de se réchauffer.

Le principal responsable des changements climatiques : les gaz à effet de serre. Au nombre de sept (07) selon le protocole de Kyoto, ce sont : les hydrocarbures per fluorés (PFC), les hexafluorures de soufre (SF₆), les dioxydes de carbones (CO₂), les hydrofluorocarbures (HFC) les protoxydes d'azote (N₂O), les méthanes (CH₄) et le tri fluorures d'azote (NF₃). Ces gaz à effet de serre régulent le climat, sans eux, la température moyenne sur terre serait de -18°C au lieu de +15°C et la vie n'existerait peut-être pas.

Les impacts des changements climatiques dans la région du nord peuvent être résumé par le désert, la rareté des pluies, l'arrêt précoce des pluies, l'apparition rapprochée des poches de sécheresses, faible remplissage des retenues d'eau, les pressions extrêmes sur les ressources en eau et végétale, hausse de la vitesse des vents et de l'eau de ruissellement.

Que faire ?

Trois approches complémentaires à savoir l'atténuation (intervention humaine), l'adaptation (anticipation) et la résilience (capacité à résister).

Implication des acteurs

Les décideurs (gouvernement, collectivités territoriales), les organisations professionnelles et les populations...

Adoption des bonnes pratiques

Bandes enherbée, demi-lunes, défrichement contrôlé, irrigation goutte à goutte, culture en couloir, culture fourragère, l'ensilage, le reboisement...

Il conclut en disant que les défis majeurs du 21^e siècle seront de développer des stratégies et des politiques mondiales de lutte contre les émissions des gaz en modifiant nos comportements et nos modes de vie et en anticipant les changements climatiques à venir.

SITUATION DES PCD AU PASSORE

Communes	Arbollé	Bagaré	Bokin	Gomponsom	Kirsi	La toden	Pilimpikou	G-Samba	Yako
Situations Des PCD	Expiré depuis 2019	A jour depuis 2020	A jour depuis 2021	Expiré depuis 2018, en cours d'élaboration	Expiré depuis 2018	A jour depuis 2020	A jour depuis 2021	A jour	Expiré depuis 2014
Place des CC	Prise en compte	Prise en compte	Aucune idée	Aucune idée	Prise en compte	Prise en compte	Prise en compte	Prise en compte	Prise en compte

MISE EN PLACE DES COMITES AD 'HOC

Bien avant la mise en place le coordonnateur de Benkadi a tenu à donner la mission principale du comité ad 'hoc. La mission est intitulée : contribuer efficacement à la prise en compte des changements climatiques dans les PCD.

Après les échanges pour un comité dynamique et la prise en compte d'un certain nombre de personne ressource comme les groupements et associations intervenant dans le domaine, il est arrêté ce qui suit :

- Un comité de sept (07) membres par commune,
- La liste accompagnée de PV de mise en place du comité doit être transmise d'ici le 15 avril prochain.
- Des réflexions sont orientées pour le renforcement de capacités de ses comités had oc

PLANIFICATION DES RENFORCEMENTS DE CAPACITES

En rapport des renforcements de capacités, une concertation entre la direction en charge de l'environnement et l'association définira les thématiques. Cette formation aura pour but d'outiller d'avantage les membres des comités et permettra a ces dernier de cerner l'impacte des changements climatiques dans leur commune d'origine afin de proposer des piste de solution par l'intégration de ces pistes de solutions dans les PCD et PRD.

LES PARTICIPANTS

Entités	Préfets	SG des mairies	Chefs ZAT env.	Points focaux env. des mairies	Chefs de services techniques de développement	OSC	Equipe Benkadi-Nord
Nombre	9	9	9	9	12	5	5

VI. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont d'ordre financières il faut dire que la prise en charge du carburant des déplacés à suscité des débats selon la conformité avec le taux de l'Etat. Mais avec l'équipe projet de APEDR et l'accompagne du haut-commissaire un consensus a été trouvé et l'ensemble des participant ont trouvé satisfaction.

VII. Coûts de l'activité

Coût prévu, coût réalisé. Le coût de l'activité est estimé à 1 500 000 franc CFA. Ce coût intègre la prise en charge des participants, la restauration et la location de divers matériels pour la tenue de l'atelier. Il faut également qu'en plus des éléments cités il y'a le coût de la préparation de ladite atelier qui est associé.

Conclusion

Au terme de cet atelier d'interpellation, les participantes ont exprimé leur entière satisfaction sur les effets des changements climatiques dans les différentes communes de la province du Passoré. C'est pourquoi ils ont loué les efforts du projet Benkadi à travers l'association APEDR qui apporte un appui non négligeable aux populations de la province du Passoré.

En retour les élus ont témoigné de leur satisfaction des connaissances sur les changements climatiques et ont souligné l'urgence de la prise en compte dans les politiques de développement au niveau communautaire.

Activité 3 : Assurer la participation des OSC partenaires aux travaux visant la mise en place et le suivi évaluation de la CDN.

Introduction

Les changements climatiques constituent des menaces sérieuses pour l'environnement physique et humain de même que pour l'économie nationale régionale (MEEVCC 2019).

Pour faire face à ce phénomène la communauté internationale a adopté en 1992 la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le protocole de Kyoto en 1997 et l'accord de Paris en 2015.

Conscient que la lutte contre les changements climatiques ne saurait être l'apanage d'un seul acteur le SPONG en consortium avec d'autres OSC Ouest africaines ont initié le programme Benkadi. Le programme est axé sur le plaidoyer et mise en œuvre dans 4 pays qui sont le Burkina Faso, le Mali, le Bénin et la Côte d'Ivoire.

Au Burkina Faso, l'objectif stratégique est les communautés vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées réalisent leurs droits au développement et sont résilients aux changements climatiques.

Dans le but d'assurer un renforcement de capacité des OSC partenaires de mise en œuvre du projet au niveau local, le SPONG en partenariat avec le (MEEVCC) organise du 10 au 13 une formation des membres des OSC partenaires de mise en œuvre notamment les femmes les jeunes et les personnes vivantes avec un handicap sur le dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de la capitalisation des résultats de la contribution déterminée au niveau nationale (CDN).

APEDR partenaire opérationnel de mise en œuvre du projet Benkadi travaille sur le terrain en partenariat avec d'autres organisations dans la région du Nord. Selon son PTBA 2022, il est prévu en activité **II. A. I. 3. 2. 3** : Assurer la participation des OSC partenaires aux travaux visant la mise en place et le suivi évaluation de la CDN. C'est pour répondre à ce résultat de l'activité que les présents termes de référence sont élaborés.

I. Rappel des objectifs et résultats attendus

1. Objectif global

L'objectif global de cette activité est d'assurer la participation à la formation des responsables des OSC partenaires de APEDR du projet Benkadi dans la région du Nord sur la mise en place du dispositif de suivi évaluation et de la capitalisation de la CDN.

2. Résultats

A la fin de la formation les résultats suivants sont obtenus :

- Les OSC partenaire de APEDR qui participent à l'activité sont identifiées ;
- Les OSC partenaires de APEDR sont formées sur le MRV ;
- La participation aux OSC partenaires de APEDR aux ateliers de validation des projets de textes sur le MRV est assurée ;
- Les recommandations en vue de leur pleine implication au processus de mise en place du dispositif de suivi évaluation de la CDN sont formulées.

II. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Les résultats de l'atelier ont tous été atteints :

- Les OSC partenaire de APEDR qui participeront à l'activité sont identifiées :
 - ✓ Point focal APEDR
 - ✓ Point focal Association féminine
 - ✓ Point focal association des jeunes
- Les OSC partenaires de APEDR ont acquis des connaissances sur :
 - ✓ La Contribution déterminée au niveau national (CDN),
 - ✓ Le Mesurage Rapportage et Vérification,
 - ✓ Le Plan National d'Adaptation au changement climatique,
 - ✓ La finance climat
- La participation aux OSC partenaires de APEDR aux ateliers de validation des projets de textes sur le MRV est assurée.

III. Déroulement de l'activité

L'activité s'est déroulée à Ouagadougou du 10 au 13 juillet 2022 au centre cardinal Paul Zoungrana.

A. Premier jour de l'activité

Le premier jour de l'activité s'est articulé autour des points suivants :

- ✓ Mot de bienvenue et d'ouverture ;
- ✓ Amendement et adoption du chronogramme ;
- ✓ Présentation des participants ;
- ✓ Généralité sur les changements climatiques ;
- ✓ Présentation de la vision du système MRV national ;
- ✓ Présentation des politiques publiques sensibles au climat et la finance climat ;
- ✓ Présentation du cadre global sur le système MRV.
- ✓ Présentation sur la CDN.
- ✓ Phase des questions réponses

B. Deuxième jour de l'activité

Le deuxième jour de l'activité s'est articulé autour des points suivants :

- ✓ Rappel des travaux du jour 1 ;
- ✓ Partage d'expérience sur la contribution des acteurs a la mise en œuvre de la CDN ;
- ✓ Présentation du décret MRV-BF et validation.

1. Mot de bienvenu et d'ouverture

Sous la présidence, l'atelier a débuté avec le mot d'ouverture de M. Omer OUEDRAOGO chargé de projet au SPONG. Dans son mot, il a décliné le contexte dans lequel se tient cet atelier et les objectifs recherchés tout en souhaitant la forte implication des participants avant de déclarer ouvert la séance de l'atelier. Le modérateur a ensuite procédé à l'amendement du chronogramme de l'atelier. Ensuite nous avons procéder à la présentation des participants. Après cette présentation ,les formateurs venus au nom du SP/CNDD, M.BADOLO Jean, M.KONE Drissa et M.KIEMTORE qui ont fait un résumé des différentes communications et des travaux qui auront lieu au cour de la formation.

2. Généralité sur les changements climatiques

Cette communication a été faite par M. Drissa KONÉ du SP/CNDD-DCCI qui a donné des clarifications sur les concepts et preuves scientifiques de l'évolution des changements climatiques. Il a ensuite donné ses causes, ses manifestations et ses conséquences.

Il ressort que les observations sur le phénomène des changements climatiques se sont faites en 1967 et l'ONU s'est emparé de la question par la mise en place en collaboration avec l'OMM d'un groupe de réflexion en 1988 (GIEC). En 1990, la conclusion formelle de ces travaux révèle qu'il y a dégradation du système climatique planétaire liée aux activités humaines.

2.1. Clarification conceptuelle

- ✓ **Le temps** : Il a défini le temps comme étant ce qui se passe dans l'atmosphère à un moment donné ;
- ✓ **Le climat** : c'est le temps moyen sur une longue période ;
- ✓ **Le réchauffement planétaire** : renvoie au réchauffement général de la planète, fondé sur la température moyenne à la surface de la terre ;
- ✓ **Le changement climatique** : ce sont les changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine qui affectent la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours des périodes comparables ;
- ✓ **Variabilité climatique** : Exprime les variations de l'état moyen des variables climatiques ;
- ✓ **Effet de serre** : c'est le piégeage d'une fraction du rayonnement infrarouge émis par la terre vers l'atmosphère terrestre par les nuages (vapeur d'eau) et les gaz à effet de serre, accroissant la température en surface ou à faible altitude.

Les principaux GES ainsi que les secteurs d'émission sont :

- ✓ **Dioxyde de carbone (CO₂)** le plus mis en cause : combustibles fossiles et déforestation;
- ✓ **Méthane (CH₄)** : rizières, troupeaux, extraction de charbon, décharges
- ✓ **Oxyde nitreux (N₂O)** : dégradation des engrais dans le sol, combustion de la végétation et des combustibles fossiles ;
- ✓ **Gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆)** : air conditionné, réfrigération, isolation électrique.

Il existe aujourd'hui un ensemble de preuves scientifiques démontrant une évolution du climat de la terre (GIEC, 2007). Ces preuves mettent en évidence des :

- ✓ Variations de la température moyenne à la surface de la terre ;
- ✓ Changements des régimes de précipitations ;
- ✓ des changements dans la couverture neigeuse dans l'hémisphère Nord ;
- ✓ Changements du niveau moyen de la mer ;

- ✓ Changements de la variabilité du climat et des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes

2.2. Causes, manifestations, conséquences des changements climatiques

✓ Causes naturelles

- Les variations de la composition de l'atmosphère en gaz à effet de serre;
- Les variations de l'activité solaire
- L'influence de rejets massifs de poussière type volcanique

✓ Causes anthropiques

- Le rejet massif de GES dans l'atmosphère dû aux activités humaines

✓ Manifestations

- Les événements climatiques extrême caractérisé par la sécheresse, l'inondation, les vagues de chaleur, les tempêtes tropicales.
- Les événements climatiques lents caractérisés par l'élévation du niveau de la mer, acidification des Océans.

✓ Les conséquences des changements climatiques

- Elévation du niveau de la mer entraine l'érosion côtière, impact sur les Etats insulaires
- Augmentation de la température qui impacte sur la production agricole, la biodiversité, la santé humaine
- Fortes précipitations, inondations : Recrudescence de maladies hydriques et à transmission vectorielle ; impact sur la sécurité alimentaire, impact sur les infrastructures socioéconomiques.
- Sècheresse impacte sur la sécurité alimentaire

2.3. Réponse aux changements climatiques

Selon le cadre politique international sur les changements climatiques il y'a :

- ✓ La convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- ✓ Protocole de Kyoto
- ✓ Accord de Paris sur le climat

- ✓ Adaptation
- ✓ Atténuation

2.4. Rôles des acteurs dans la lutte contre les CC

Au niveau du Gouvernement, cadre juridique et réglementaire

- ✓ Développer des outils de régulation (norme environnementale et technique) ;
- ✓ Développer des outils économiques et de marché ;
- ✓ Développer des outils de sensibilisation et de l'information ;
- ✓ Développer des outils qui soutiennent l'action volontaire.

Au niveau du secteur privé et entreprises:

- ✓ Développent des technologies sensibles au climat ;
- ✓ Développent de bonnes pratiques de production
- ✓ Fixent des prix attractifs pour les produits respectueux du climat

Au niveau des consommateurs/citoyens :

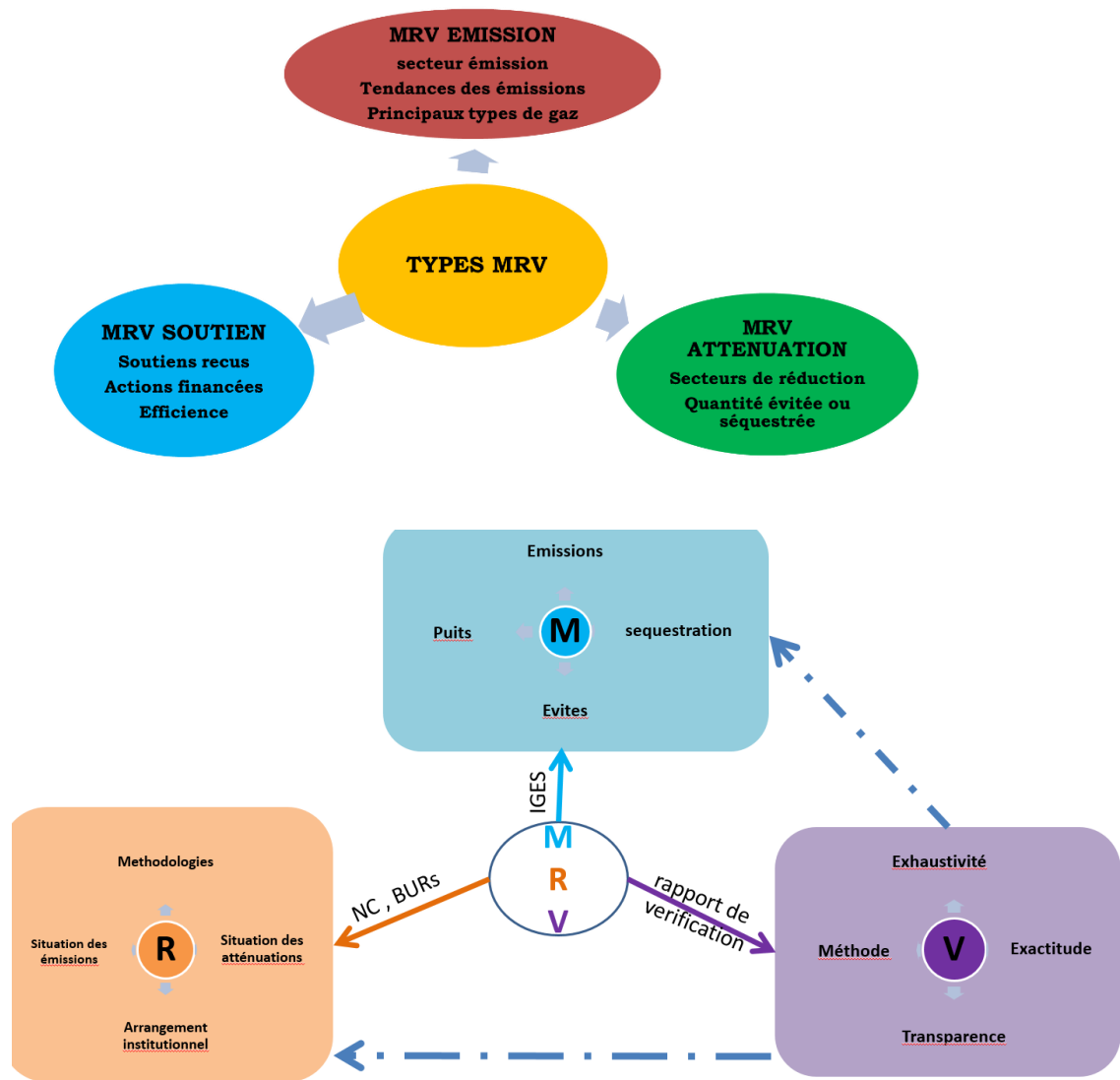
- ✓ Civilisation écologique
- ✓ Promotion de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique
- ✓ Adoption de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement
- ✓ Participation à la sensibilisation et à la formation sur les CC

A la fin de cette communication il a été jugé nécessaire de continuer la communication sur les politiques publiques sensibles au climat et la finance climat. Cela pour permettre d'avoir un champ d'apprentissage sur les deux thèmes qui se complètent afin de susciter plus de questions de la part des participants et d'un recensement plus large des réponses qui seront données par les formateurs.

3. Vision du système MRV national

Cette partie a été présentée par M.TIEMTORE :

- **Clarification conceptuelle**



• Etat des lieux sur le système mrv national

Mise en place d'un système MRV: actions réalisées

- Réalisation d'une étude diagnostique sur les systèmes MRV national;
- Réalisation d'une étude sur le MVR soutien ;
- Réalisation d'une étude diagnostique sur la collecte des données ;
- Réalisation d'un outil simplifié pour la conduite des IGES ;
- Conception et lancement d'une plateforme du MRV nationale ;
- Renforcement des capacités des acteurs/actrices ;
- Décret en cours d'élaboration sur la transparence et le MRV.

• Avantages du système mrv national

- Rendre compte des progrès nationaux et internationaux, à travers les communications nationales afin d'améliorer sa visibilité et respecter ses engagements ;
- Identifier les lacunes et les besoins de soutien international ;
- Faciliter l'accès aux financements internationaux par le garanti de qualité des informations partagées ;
- Améliorer le dispositif de collecte des données auprès des structures productrices des Données d'Activités (DA) ;
- Conduire les IGES avec moins de difficultés, meilleur des données soutiens ;
- Respect de la périodicité de soumission des rapports sur les changements climatiques.

- **Vision globale du mrv national**



- **Structures et leurs roles**

Le processus MNV est coiffé par une structure chargée de la coordination du système, la définition et le suivi d'indicateurs pour la collecte des données, l'archivage des données ainsi que le rapportage. Il s'agit en l'occurrence du SP/CNDD.

De manière générale, les autres parties prenantes du système MRV doivent comprendre les représentants :

ACTEURS	STRUCTURES	ROLES
Structures gouvernementales concernées par le développement à faible émission au niveau central, déconcentré (environnement, foresterie, agriculture, eau et assainissement, ressources animales et halieutiques, infrastructures, énergie et mines, habitat et l'urbanisme, genre, santé, éducation nationale, finances)	DGESS DAF DGCOOP DGPV SONABHY SONABEL INSD	Production de données d'activités et de données de soutien. Participation aux différentes activités de renforcement des capacités. Prise en compte des question de genre (SP/CONAP)

ACTEURS	STRUCTURES	ROLES
Institutions de recherches et Universités	INERA	Production de facteurs d'émissions, permettant ainsi de disposer de données climatiques fiables et actualisées aussi bien au niveau des données d'activités, de la modélisation des projections climatique Participation aux activités de renforcement des capacités
Partenaires Techniques et Financiers		Financeurs potentiels et fournisseurs de soutien internationaux
Organisations qui fournissent de l'assistance technique		Participation aux activités de renforcement de capacités.

ACTEURS	STRUCTURES	ROLES
Autorités régionales		Production de données d'activités et de soutien notamment dans le domaine de la foresterie et des déchets.
Secteur privé		Production de données d'activités et de soutien Participation aux différentes rencontres et formations pour faciliter la collecte des données d'activités
ONG locales, nationales et internationales engagées		Production de données d'activités et de soutien Participation au processus d'adoption des rapports et aux activités de renforcement de capacités.

- **Besoins/priorités pour la mise en place du système mrv**
 - Soutien en termes de matériels d'équipements
 - Amélioration des systèmes d'archivage des données
 - Renforcement de capacités et amélioration de l'expertise
 - Synergie d'actions entre les initiatives sectorielles et capitalisation des acquis
 - Appui technique et financier

4. Présentation des politiques publiques sensibles au climat et la finance climat

La présentation du thème sur les politiques publiques sensible au climat et la finance climat a été faite par Mr Badolo Jean Philippe du SP/CNDD-DCCI. Cette présentation a donné quelques notions sur les concepts de base du climat, le cadre juridique et politique international et national pour lutter contre les changements climatiques.

4.1. Quelques concepts de base sur le climat

- ✓ **L'atmosphère terrestre** selon le formateur est définie comme une couche gazeuse qui enveloppe la terre. Elle est composée d'un mélange de vapeur d'eau (dont la teneur varie dans le temps et l'espace) et d'air sec ou atmosphère sèche (Azote, oxygène, hydrogène et des particules liquide et solide provenant des activités humaines comme les rejets industriels ;
- ✓ Quant au **système climatique** c'est un ensemble englobant l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la biosphère et la lithosphère, ainsi que leurs interactions ;
- ✓ Il a ensuite défini **les Gaz à effet de serre** comme des composants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge entraînant ainsi un réchauffement de l'atmosphère terrestre.
- ✓ **Emissions**: la libération de gaz à effet de serre ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période donnée.
- ✓ **Réservoir**: un ou plusieurs constituants du système climatique qui retiennent un gaz à effet de serre ou un précurseur de gaz à effet de serre.
- ✓ **Puits**: tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.
- ✓ **Source**: tout processus ou activité qui libère dans l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Selon le formateur les gaz à effet de serre sont constitués entre autre de CO₂, du méthane, du protoxyde d'azote et du HFC – PFC – SF₆. Les secteurs les plus émetteurs sont : l'approvisionnement énergétique, l'industrie, les transports; la déforestation, l'agriculture etc.

✓ **Changement climatiques (CC)**

- ❑ Selon la **CCNUCC** (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques) on entend par CC des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine qui affectent la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours de périodes comparables.
- ❑ Selon le **GIEC** (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat : le CC se réfère à une variation statistiquement significative dans l'état moyen du climat qui peut être due à la variabilité naturelle ou aux activités humaines

- ✓ **La variabilité climatique** exprime les variations de l'état moyen des variables climatiques: ex. une année il pleut beaucoup, l'année suivante est sèche ; une année, le démarrage de la saison des pluies est précoce puis tardive.

Il existe deux causes qui entraînent les changements se sont :

- Causes Naturelles
- Causes humaines

4.2. Les mécanismes de résilience aux changements climatique

Des impacts des effets négatifs des changements climatiques sur les systèmes naturels et humains, il existe des mécanismes qui soutiennent la résilience :

- Adaptation
- Atténuation
- Résilience
- Les scénarios climatiques

4.3. Cadre juridique et politique international pour faire face aux changements climatiques

Une approche mondiale est nécessaire pour faire face aux changements climatiques par ce que :

- Les changements climatiques sont un problème mondial et une « préoccupation commune de l'humanité. » ;
- Les émissions de GES contribuent au changement climatique, indépendamment de leur origine ;
- Tous les pays seront concernés si aucune mesure n'est prise ;
- Un accord mondial est nécessaire pour réglementer les émissions et aider les pays à s'adapter.

De ce fait il existe une convention comme le CCNUCC Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont son crédo est d'exposer les obligations et de rappeler tous les parties à lutter contre les changements climatiques. Elle a été signée en 1992 à Rio et entrée en vigueur en 1994. Cette convention compte de nos jours 194 Etats et une organisation régionale et expose les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées à son article 3.1.

L'objectif ultime de cette convention est de veiller à la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique dans un délai suffisant pour que :

- les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques,

- la production alimentaire ne soit pas menacée,
- le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

4.4. Deux grandes réponses adoptées par la CCNUCC

Les deux grandes réponses adoptées par la convention cadre des Nations Unis sur les changements climatiques sont :

- L'Adaptation ;
- L'atténuation.

A cet effet il existe d'autres mesures d'accompagnement de ces réponses, il s'agit :

- Le renforcement des puits de gaz à effet de serre
- Le renforcement de capacités
- Les Financements
- Les transferts de technologies
- Les démarches coopératives

Dans le cadre juridique et politique international pour faire face aux changements climatiques tous les parties ont pris des engagements tel que :

- Le protocole de Kyoto qui complet et renforce la convention du CCNUCC,
- Définit et réglemente six gaz comme les GES,
- Offre des possibilités d'atténuation et d'adaptation aux pays en développement,
- Fixe des objectifs juridiquement contraignants aux parties visées dont l'accord de Paris.

4.5. Cadre juridique et politique national pour faire face aux changements climatiques

Le cadre juridique et politique au niveau national pour faire face aux changements climatiques est le :

- PNA Plan National d'adaptation adopté en 2015
- La CDN contribution Déterminée National adopté de (2015 – 2020 et 2021 - 2025)

A cela s'ajoute des outils développer consacrés intégralement aux changements climatique.

❖ Premier outil :

- Stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC (2000);

- 1^{ère} communication nationale (2001);
- PANA (Programme d'Action National d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (2007);
- Plans Nationaux d'Adaptation sectoriels santé, habitat, élevage, énergie, agriculture, environnement (2013)
- 2^{ème} communication nationale (2014)
- Cadre National approprié d'actions d'atténuation (NAMA), (2016)
- Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques (2016)
- Cadre national sur les services climatiques (2016)
- 3^{ème} communication nationale en cours (2022)

❖ **Deuxième outils connexes intégrant la question des CC**

Compte tenu de la transversalité du phénomène des changements climatiques, certains outils intègrent la question des CC

a. Dans le domaine environnemental

- ✓ Stratégie nationale de mise en œuvre concertée des conventions de la Génération de Rio (2001)
- ✓ Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification),
- ✓ Code de l'environnement (2011)
- ✓ PNZH (Politique Nationale sur les Zones Humides) assortie de son Plan d'Action (2013)
- ✓ Politique National du Développement Durable (2014)
- ✓ Cadre Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres en 2014
- ✓ Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB), en cours ; etc.

b. Dans d'autres domaines

- ✓ PNDES (Plan National de Développement Economique et Social), 2016-2020.
- ✓ Plans Communaux de Développement (sites COGEL) etc.

4.6. Bref aperçu sur la finance climat de la CCNUCC

Les financements climat sont souvent compris comme aide financière publique « nouvelle et additionnelle » aux pays en développement ou comme des investissements étrangers directs et des dépenses budgétaires ordinaires. Pour accéder aux financements, les pays doivent au minimum se doter

d'ébauches de projets claires et élaborer des propositions/stratégies de financement. Preuve de certaines capacités institutionnelles, ou favoriser un environnement propice à la mise en œuvre des politiques et à l'engagement du secteur privé.

Les critères de financement et les conditions d'accès spécifiques peuvent varier selon les sources de financement, mais il existe des principes de base communs. Les fonds pour le climat ont leurs propres critères et exigent des synergies avérées entre projets climatiques et priorités nationales en matière de développement.

Les mécanismes du financement climatique dans le cadre de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris regroupent plusieurs sources :

- Le fond pour l'environnement Mondial (FEM) ;
- Le fond vert pour le climat FVC ;
- Le fond d'adaptation ;
- Le guichet d'atténuation et d'adaptation facilité du secteur privé ;
- Le fonds spécial pour le changement climatique (FSCC) ;
- Le fond pour les pays les moins avancés (FPMA) ;
- Financements bilatéraux.

5. Cadre global sur le système MRV

Cette partie a été présentée par M.TIEMTORE.

5.1. Clarification conceptuelle

- ✓ **MRV - Measuring, Reporting and Verification:** ensemble de processus et procédures qui permettent la collecte et le rapportage d'informations dans le but de déterminer si, quand et comment les pays ont atteint leurs obligations respectives dans la mise en œuvre des actions climatiques.
- ✓ **Mesure :** correspond aux collectes des informations qui alimentent les rapports climatiques nationaux. Les collectes de données sur les MRV s'effectuent conformément aux décisions de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le climat. Les inventaires nationaux des GES devraient suivre les Lignes Directrices du GIEC.
- ✓ **Notification (Rapportage) :** préparation et publication des rapports climatiques nationaux sur les émissions et absorptions de GES anthropiques, les mesures d'atténuation et les soutiens. Les

principes de la notification de la CCNUCC sont la transparence, la cohérence, l'exhaustivité, l'exactitude, et la conformité aux directives de la CCNUCC (TACCC » pour transparency, accuracy, consistency, comparability et completeness).

- ✓ **Vérification:** consiste à vérifier et évaluer par un Groupe d'experts en vue faire des recommandations portant sur les informations mesurées et notifiées au Secrétariat de la CCNUCC. Les vérifications sont réalisées par des experts figurant sur la liste des experts de la CCNUCC.
- ✓ Domaines d'application des MRV: article 12 de la CCNUCC et à article 13 de l'AP.

MRV des émissions: estimation des émissions et des absorptions des GES ;

MRV des actions d'atténuation ou MRV des impacts des politiques et des mesures d'atténuation ;

MRV des soutiens: flux financiers, transferts de technologie et actions de renforcement des capacités et de leurs impacts.

5.2.Importance du système MRV et du cadre de transparence

- ✓ Le CTR oblige les Parties à notifier régulièrement les informations sur les émissions et absorptions de GES ;
- ✓ La transparence permet instaurer une confiance à l'échelle internationale dans la mise en place effective d'actions d'atténuation et pour permettre leur évaluation ;
- ✓ Les notifications et les vérifications permettent de suivre si le niveau d'efforts collectifs des Parties est adéquat pour répondre au réchauffement planétaire et ses impacts ;
- ✓ Les notifications et les vérifications permettent de mesurer ce que les pays font individuellement ;
- ✓ L'examen par des experts de ces émissions permet de s'assurer de leur fiabilité ;
- ✓ La transparence permet suivre, notifier et examiner les informations pertinentes par rapport à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des autres accords qui l'ont suivi ;
- ✓ La transparence contribue à faciliter l'accès aux financements internationaux par le garanti de qualité des informations partagées ;
- ✓ La transparence vise également à mobiliser un soutien national plus important pour des mesures climatiques plus conséquentes, et à mettre à jour les besoins et les opportunités qui permettent aux pays d'augmenter leurs ambitions climatiques ;
- ✓ Le CTR permet également d'homogénéiser et de clarifier les informations de chaque CDN.

5.3.Démarches internationales pour la mise en place des systèmes MRV et du CTR

Le terme MRV a émergé suite à la Conférence des Parties organisée à Bali en 2007 (COP 13). Cette conférence a résulté en un plan d'action (Bali Action Plan), précisant que :

- ✓ **Les engagements en termes d'atténuation des pays développés** doivent être MRV, y compris les objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions en veillant à leur comparabilité;
- ✓ **Les pays en développement** quant à eux doivent prendre des mesures d'atténuation dans le cadre d'un développement durable, soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et un renforcement des capacités, d'une façon mesurable, notifiable et vérifiable.

L'Accord de Copenhague (2009): définition de nouvelles orientations

- ✓ Les réductions d'émissions des pays développés ainsi que les moyens de financement fournis aux pays en développement seront mesurés, notifiés et vérifiés, leur comptabilisation devant être rigoureuse, fiable et transparente ;
- ✓ Les pays en développement: soumettre tous les 2 ans un rapport comprenant les mesures d'atténuation prises. En outre, ces mesures seront mesurées, notifiées et vérifiées au niveau national, le résultat obtenu étant présenté dans leurs rapports qui seront soumis à des consultations et analyses au niveau international. Registre des NAMA (« nationally appropriated mitigation actions » ou actions nationales d'atténuations appropriées).

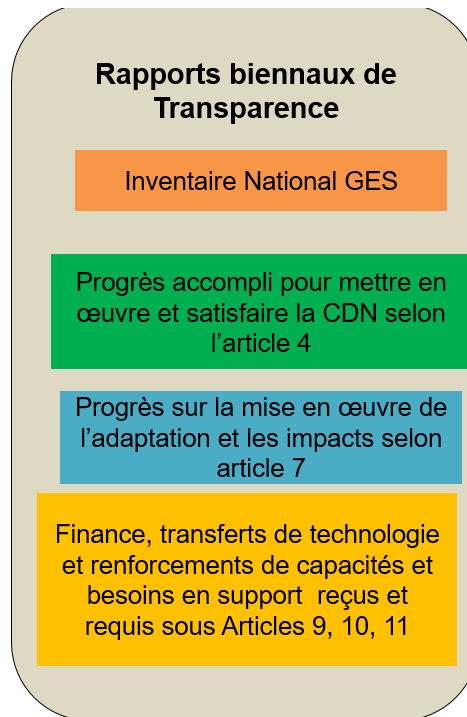
Les Accords de Cancún (2010) ont abouti à préciser la nature du rapportage exigé ainsi que les processus de vérification des données :

- ✓ Les pays développés devront soumettre un rapport biennal contenant non seulement des informations relatives à leurs engagements d'atténuation mais aussi au soutien financier, technologique et en renforcement de capacité qu'ils ont accordé aux pays en développement. Ces informations feront l'objet d'un processus d'évaluation et d'examen international ;
- ✓ Les pays en développement devront soumettre un rapport biennal contenant des informations relatives à leurs actions d'atténuation et au soutien financier, technologique et en renforcement de capacité reçu. Ces informations feront l'objet d'un processus de consultation et d'analyse internationale ;
- ✓ 12 décembre 2015: adoption de l'Accord de Paris a été approuvé par l'ensemble des 195 pays réunis lors de la COP21. L'Accord est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et depuis, si ne subissant aucune modification, les CPDN sont considérés comme des Contributions Déterminées

au niveau National (CDN), transcrivant les politiques et les objectifs climats de chaque Partie (article 22 de la décision 1/CP.211) ;

- ✓ L'article 13 du PA instaure le Cadre de transparence renforcé (CTR) qui s'appuie sur les dispositifs de transparence de la CCNUCC, renforce le système de transparence établi. Prise en compte de progrès contenus dans le rapport biennal au titre de la transparence (« Biennial Transparency Reports », BTR). Les BTR vérifiés et évalués par le processus Examen technique par des experts.

5.4.Éléments clés du système MRV à l'échelle internationale



5.5. Éléments clés des dispositions institutionnelles

Les dispositions institutionnelles varieront d'un pays à l'autre en fonction des contextes nationaux, des priorités d'action et des demandes d'information des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'action et l'établissement de rapports.

Les dispositions institutionnelles peuvent être organisées autour de cinq composantes distinctes:

- ✓ Mandats organisationnels ;
- ✓ Expertise ;
- ✓ Flux de données ;

- ✓ Systèmes et outils ;
- ✓ Engagement des parties prenantes.

6. Présentation sur la CDN : processus de mise en œuvre et suivi évaluation de la CDN du Burkina Faso

Après la présentation sur le cadre global sur le système MRV s'en est suivie celle du processus de mise œuvre et suivi évaluation de la CDN du Burkina Faso qui a été assuré par M. BADOLO Jean. Sa présentation s'est articulée sur quatre points principaux.

6.1. Contexte et notions sur la CDN

L'objectif des CDN est que les contributions des États permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines en deçà de 2°C d'ici à 2100 (par rapport à la température de l'ère préindustrielle) tout en poursuivant les efforts pour maintenir cette hausse à 1,5°C.

6.2. La première CDN du Burkina Faso (2015-2020)

Selon le formateur est constituée de réduction des émissions de GES qui sont :

- Un scénario « tendanciel » (Business as Usual - BAU) ;
- Un scénario « inconditionnel » ;
- Le scénario conditionnel ;
- Le scénario adaptation intégrée.

6.3. La CDN révisée (2021 -2025)

Au Burkina Faso les secteurs concernés par la nouvelle CDN pour la réduction des gaz à effet de serre par des actions d'adaptation sont :

- ❖ Le secteur AFAT qui regroupe la foresterie, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, l'environnement, l'eau-assainissement ;
- ❖ Le secteur du Transport ;
- ❖ Les secteurs transversaux qui regroupent la santé, de la recherche, de la prise en compte du genre, des infrastructures et de l'habitat.

6.4. Processus de mise en œuvre

Le processus passe par la formulation d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre pour les actions retenues dans les différents secteurs de la CDN qui sont l'habitat, l'environnement, l'agriculture, l'infrastructure, l'eau et assainissement, le transport, l'énergie et l'élevage.

- ❖ Pour le suivi une unité de coordination composé de trois organes est mise en place il s'agit :
 - ✓ un organe technique Adaptation ;
 - ✓ un organe technique Atténuation ;
 - ✓ un organe de soutien Développement du partenariat.

Ce processus de mise en œuvre est accompagné par le :

- ✓ Plan de partenariat de la CDN
- ✓ Plan d'investissement de la CDN
- ❖ Pour l'évaluation, la CDN est révisée suivant un cycle quinquennal. Par conséquent, elle fait l'objet d'une évaluation à sa révision. Elle est susceptible d'avoir une évaluation intermédiaire.
- ❖ Outils de mise en œuvre

Les outils de mise en œuvre constituent la stratégie de mobilisation des ressources internes et externes et les acteurs visés sont les acteurs gouvernementaux, les ONG et Associations, les partenaires techniques et financiers, et les populations.

7. Phase des questions /réponses

Après les présentations sur les communications des questions de compréhensions ont été posées par les participants parmi lesquelles nous retenons les plus pertinentes.

- Quelles sont les techniques utilisées au B.F pour maintenir ou réduire les émissions de gaz à effet de serre ? ;
- Quelles sont les difficultés de la mise en œuvre de l'accord de paris ? ;
- Donner plus d'éclaircissement sur l'accord de Paris par rapport à l'adhésion des Etats Unis ;
- Est-ce que le Burkina est-il à jour sur l'accord de Paris ?;
- Qu'est -ce que le crédit carbone ?
- Donner des éclaircissements des changements climatiques sur le cadre juridique ?;

Les communicateurs ont donné des réponses a toutes ces questions que les participants ont trouvés satisfaisants.

B. Deuxième jour de l'activité

Le deuxième jour de la formation a débuté avec un rappel sur les activités du premier jour. Les formateurs ont fait un résumé des communications faites. A la suite de cela des questions ont été posées et des réponses favorables ont été données. Pour aborder les travaux de la deuxième journée un bref détail a été fait sur la suite des travaux. Il s'agit du partage d'expérience sur la contribution des acteurs à la mise en œuvre de la CDN et la validation du décret MRV-BF.

IV-Difficultés rencontrées

Il n'y a pas eu de difficultés majeures dans la réalisation de cette activité. Cependant les participants ont apprécié le cadre dans lequel l'atelier s'est déroulé. Nous notons que la salle était adaptée aux personnes handicapées.

V-Cout de l'activité

Le cout de l'activité est de : 519 800 FCFA.

Conclusion

Au terme de cette session de formation l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement de L'activité. Quant aux consultants du SP/CNDD et de l'équipe benkadi , ils ont apprécié la pertinence des questions posées par les participants .On note dans l'ensemble que la formation sur le changement climatique, le MRV et sur la CDN s'est très bien déroulée.

VI. Annexes

1. Projet de budget (détail du budget venant du fichier Excel)

RAPPORT « II.A.R.I.3.2.3 : ASSURER LA PARTICIPATION DES OSC PARTENAIRES AUX TRAVAUX VISANT LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI EVALUATION DE LA CDN »					
N°	Designations	Montant total	Excution	ecart	Commentaire
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT					

1	Prise en charge alimentaire des PARTICIPANTS	144 000	144000	0	
2	Prise en charge HEBERGEMENT des PARTICIPANTS	216 000	216000	0	
3	Prise en charge alimentaire du chauffeur	24 000	24000	0	
4	Prise en charge HEBERGEMENT du chauffeur	42 000	42000	0	
TOTAL		426 000	426000	0	
2-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS/CARBURANT					
1	PARTICIPANT YAKO	26 400	26400	0	
2	PARTICIPANT OUAHIGOUYA	14 000	14000	0	
	TOTAL 2	40 400	40400	0	
3-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT POUR 'ATELIER DE VALIDATION					
	Prise en charge alimentaire des PARTICIPANTS	9 000	9 000	0	
	Prise en charge HEBERGEMENT des PARTICIPANTS	18 000	18 000	0	
	carburant	26 400	26 400	0	
	TOTAL 2	53 400	53 400	0	
TOTAL GENERAL		519 800	519 800	0	

2. Liste des participants

- Point focal APEDR : 01
- Point focal Association féminine : 01

- Point focal association des jeunes : 02

Au total quatre personnes participeront à cette session de formation.

Activité 4 : un atelier de formation sur l'approche « droits humains, genre et inclusion »,

Introduction

Les 30 et 31 mars 2022 s'est tenu, dans la salle de conférence de CITES/Gourcy, un atelier de formation sur l'approche « droits humains, genre et inclusion », au profit des représentants d'une quarantaine d'organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des changements climatiques. Les 40 participants sont venus des quatre (04) provinces de la région, à savoir le Loroum, le Passoré, le Yatenga et le Zondoma.

L'atelier a été organisé par l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement rural (APEDR), partenaire opérationnel de mise en œuvre du « projet BENKADI » dans la région du Nord.

La formation avait pour objectif général de permettre une appropriation des concepts « droits humains, genres et inclusion » par tous les participants. Elle a été animée par deux facilitateurs expérimentés (consultants), à savoir monsieur **Seydou SOURABIE**, Conseiller en droits humains, Directeur régional en charge des droits humains du Nord et madame **Oureratou KAMBOU/OUEDRAOGO**, consultante, experte en genre.

VIII. Rappel des objectifs et des résultats attendus

Objectifs de la formation

Objectif global

1.

L'objectif général de cette formation est de renforcer les capacités opérationnelles d'au moins, 40 membres des OSC de mise en œuvre et de leurs réseaux sur l'approche « droits humains, genre et inclusion » dans la région du Nord.

Objectifs spécifiques

- Outiller au moins 40 membres d'OSC sur les concepts de droits humains, genre et inclusion ;
- Outiller au moins 40 membres des OSC sur les enjeux de la prise en compte du genre et l'inclusion dans les changements climatiques ;

- Améliorer le niveau d'au moins 40 membres des OSC sur les connaissances des droits humains, genre et inclusion ;
- Outiller au moins 40 membres des OSC sur les rudiments des thématiques environnements et changements climatiques en lien avec les droits humains, genre et inclusion.

II- Résultats attendus

Au terme de l'atelier :

- Au moins 40 membres d'OSC sont outillés sur les concepts de droits humains, genre et inclusion ;
- Au moins 40 membres des OSC ont une connaissance sur les enjeux de la prise en compte du genre et l'inclusion dans les changements climatiques ;
- Au moins 40 membres des OSC ont amélioré leurs niveaux de connaissances sur les droits humains, genre et inclusion ;
- Au moins 40 membres des OSC ont des rudiments sur les thématiques environnement et changements climatiques en lien avec les droits humains, genre et inclusion.

IX. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Les résultats attendus de l'atelier ont été atteints.

Toutes les structures invitées pour prendre part à l'atelier ont répondu présent. Sur sollicitation de madame la haut-commissaire du ZANDOMA six (06) structures de la commune de Gourcy ont été associées à l'organisation de l'atelier de formation. La formation a été dispensée par des consultants compétants ce qui a permis une bonne compréhension de la thématique par les participants.

- 46 membres d'OSC sont outillés sur les concepts de droits humains, genre et inclusion ;
- 46 membres des OSC ont une connaissance sur les enjeux de la prise en compte du genre et l'inclusion dans les changements climatiques ;
- 46 membres des OSC ont amélioré leurs niveaux de connaissances sur les droits humains, genre et inclusion ;
- 46 membres des OSC ont des rudiments sur les thématiques environnement et changements climatiques en lien avec les droits humains, genre et inclusion.



Photo2 : En salle

Province	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres	Total OSC
Passoré	21	07	05	01	16	11
ZANDOMA	07	01	00	00	7	5
Yatenga	16	05	07	00	09	16
Lorum	02	00	00	00	02	02
TOTAL	46	13	12	01	34	34

X. Déroulement de l'activité

I. La présentation du module sur les « droits humains »

Le module sur les droits humains a été animé par le Directeur régional des droits humains du Nord. Celui-ci a subdivisé son module en trois sous-modules : l'introduction aux droits humains ; les mécanismes de protections des droits humains et l'approche basée sur les droits humains.

Chaque présentation a été suivie d'échanges entre le facilitateur et les participants.

1.1. L'introduction aux droits humains

Ce sous-module avait pour objectif d'outiller les participants sur les notions de bases en droits humains.

En vue d'atteindre cet objectif, le facilitateur a articulé sa présentation autour de six (06) points : *la définition du concept de droits humains ; les sources des droits humains ; les catégories de droits humains ; les principes fondamentaux ; les obligations de l'Etat en matière de droits humains et les limitations aux droits humains.*

- Selon le facilitateur, le **concept de droits humains** s'entend de « **l'ensemble des droits et des libertés reconnus et garantis à tout être humain, sans aucune distinction, en vue du respect de sa dignité** ». Ils sont inhérents à tout être humain, sans exception aucune.
- Pour ce qui est **des sources**, il ressort qu'il existe des sources nationales (exemple : la Constitution, le Code pénal...) ; des sources africaines (exemple : la Charte africaines des droits de l'homme et DES Peuples, la Charte pour les droits et le Bien-être de l'Enfant...) et des sources internationales (exemple : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la convention contre la torture...).
- Relativement aux **catégories de droits humains**, le facilitateur a précisé que ceux-ci sont généralement regroupés en trois catégories : les **droits civils et politiques** (droit à la vie, droit à la sécurité, droit de vote, liberté d'opinion...) ; les **droits économiques, sociaux et culturels** (les droits à l'éducation, à la santé, au logement, au travail, la liberté d'entreprise...) et enfin **les droits collectifs ou de solidarité** (droits à un environnement sain, à la paix, au développement...).
- Parlant des **principes fondamentaux des droits humains**, le facilitateur, après les avoir comparé à la charpente d'un édifice, les a énumérés. Il s'agit des principes de : **l'égalité, la non-discrimination, la dignité humaine, la responsabilité, l'inaliénabilité, l'interdépendance, l'indivisibilité et l'universalité.**
- Selon le facilitateur en matière de droits humains, **trois types d'obligations pèsent sur l'Etat** : l'obligation de respecter les droits humains ; l'obligation de protéger les individus contre les violations de leurs droits et enfin l'obligation de rendre effectifs les droits des individus.
- Le facilitateur a terminé le sous module en précisant que les droits humains peuvent faire l'objet de **restriction ou de dérogation** dans certaines circonstances graves (guerre, catastrophe naturelle, insurrection...). Il a toutefois souligné que certains droits ne peuvent ni être restreints, ni faire l'objet de dérogation quelles que soient les circonstances (droit à la vie, interdiction de la torture, droit à la reconnaissance **Les mécanismes de protection des droits humains**

Ce sous-module visait à informer les participants des procédures et organes de protection des droits humains. Pour ce faire, la présentation s'est articulée autour de deux grandes parties : *les mécanismes judiciaires* et *les mécanismes non judiciaires*.

- Relativement aux **mécanismes judiciaires**, le facilitateur a expliqué que l'expression « mécanismes judiciaires » désigne les instances nationales et supranationales chargées de rendre des décisions qui ont une force exécutoire. Passant en revue les différents mécanismes,

il a souligné qu'au **niveau national**, ce sont les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif qui ont reçu de la Constitution en son article 125, mandat de veiller au respect des droits et libertés des individus. Au **niveau régional africain**, ce rôle est dévolu à la Cour de justice de la CEDEAO et à la Cour africaines des droits de l'homme et des peuples. Ces deux juridictions, qui peuvent recevoir à certaines conditions les plaintes des individus et des ONG, sont de véritables garantes du respect des droits humains sur le continent. A **l'échelle mondiale**, le rôle de protection des droits humains incombe à la Cour pénale internationale, juridiction compétente pour connaître des crimes les plus graves, à savoir les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression.

- A l'image des mécanismes judiciaires, les **mécanismes non judiciaires** sont chargés de promouvoir et de protéger les droits humains. Au **niveau national**, le facilitateur a relevé au titre de ces mécanismes, le ministère en charge des droits humains, la Commission nationale des droits humains (CNDH), le Médiateur du Faso, etc. Au **niveau de la région Afrique**, il a cité deux organes chargés de veiller au respect des droits humains. Il s'agit de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples et du Comité africain d'Experts pour les droits et le bien-être de l'enfant. Au **niveau international**, il ressort de la présentation du formateur que plusieurs mécanismes sont mis en place par l'ONU pour protéger les droits humains. Parmi ces mécanismes, il a cité d'une part ceux qui sont mis en place par le Conseil des droits de l'Homme, à savoir *l'examen périodique universel, la procédure de requête et les procédures spéciales* et d'autre part ceux mis en place par les traités, encore appelés *mécanismes des organes conventionnels*.



Photo3 : En groupe de travail

II. LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME JOURNEE

La deuxième journée a commencé par un bref rappel des travaux du jour précédent. Le Directeur régional a, par la suite, déroulé le troisième et dernier volet du module sur les droits humains.

1.1. L'approche basée sur les droits humains (ABDH)

Ce troisième sous-module avait pour objectif d'outiller les participants sur la notion, les principes directeurs et les enjeux de l'approche basée sur les droits humains.

Le facilitateur a articulé sa présentation autour de trois (03) points : *la clarification des concepts, les principes directeurs de l'ABDH et les enjeux de l'ABDH.*

- Pour permettre aux participants de mieux comprendre sa présentation, il a défini certains concepts clés tels que l'ABDH, les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations. Il a ainsi défini l'ABDH comme un « **cadre conceptuel appliqué au processus de développement humain ayant pour base normative les exigences internationales en matière de droits de l'homme et pour objectif opérationnel la promotion et la protection des droits de l'homme** ». Quant au concept de « **détenteurs de droits** », il ressort qu'il désigne les individus et les groupes ayant des droits reconnus par les conventions internationales. Enfin, l'expression

« **débiteurs d'obligations** » renvoie aux Etats et aux acteurs non étatiques ayant des obligations corrélatives.

- Après avoir clarifié les concepts clés, le Directeur régional a expliqué que l'ABDH a pour objectif de **garantir la pleine effectivité des droits humains**. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de principes ont été définis. Il s'agit des principes : *de participation ; de transparence et de l'obligation de rendre compte ; de non-discrimination, d'autonomisation et de respect des normes*. Ces principes directeurs sont destinés à servir de guide aux pouvoirs publics dans la définition des politiques publiques.
- Le facilitateur a terminé son exposé sur l'ABDH en abordant les **enjeux de celle-ci**. Sur ce point, il a souligné qu'en tant qu'outil d'inclusion, l'ABDH emporte de nombreux avantages. Par exemple, il a noté que cet outil *ajoute une dimension éthique et morale aux efforts de développement ; permet de mieux cibler les laissés-pour-compte et de les mettre en mesure de revendiquer leurs droits ou encore offre une vision plus réaliste des iniquités, inégalités et modes de discrimination perpétuant le dénuement et la vulnérabilité*.

1.1. Les échanges sur le module « **droits humains** »

Les échanges ont consisté en une séance de questions-réponses entre le facilitateur et les participants afin de lever certaines zones d'ombre. Ils ont été également l'occasion pour certains participants de partager leurs expériences sur les thématiques abordées.

III. La présentation du module sur « le genre »

Le module sur le genre et l'inclusion a été animé par le Mme Oureratou OUEDRAOGO Epouse KAMBOU en trois grands points : La définition du concept genre ; Le lien entre genre et environnement et la prise en compte genre dans les projets environnementaux.

Chaque point a été précédé par des travaux de groupe suivi de restitution et d'échanges entre le facilitateur et les participants.

1.2. Définition du concept genre

Ce point avait pour objectif de permettre aux participants de comprendre l'approche genre ainsi que quelques concepts liés au genre.

La facilitatrice a procédé en deux points à savoir la définition du concept genre et enfin la définition de trois (03) concepts liés au genre.

Pour permettre aux participants de comprendre le concept genre, Mme la facilitatrice a reparti la salle en 8 groupes d'au moins 4 personnes par groupe pour qu'ils réfléchissent sur les rôles, attributs, attentes que leur communauté de base attende pour une femme et homme de cette communauté. Cet exercice a permis aux participants de savoir qu'une femme et un homme n'avait ni les mêmes rôles, ni les mêmes attributs encore moins les attentes. Que cela était différent d'une communauté à une autre, d'une ethnie à une autre, d'un pays à un autre et que cela changeait au fil des années. C'est ainsi que les participants ont défini le concept genre. La facilitatrice a ainsi procédé à la présentation de la définition du genre selon le GEF : «

- se réfère aux attributs sociaux et aux opportunités associées au fait d'être un homme ou une femme et aux relations entre les femmes et les hommes; les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre les femmes et celles entre les hommes.
- Le genre détermine ce qui est attendu, permis et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte donné
- Cela fait partie du contexte socioculturel plus large, y compris la classe, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique, l'orientation sexuelle et l'âge.
- Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les responsabilités assignées, les activités entreprises, l'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que les possibilités de prise de décisions.

et la définition nationale reconnue au Burkina Faso dans la Stratégie Nationale Genre 2020-2024 : « **le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable** ».

La facilitatrice a entamé la définition des concepts liés au genre en sondant les participants sur leurs compréhensions par rapport de ces concepts. Il s'est agi de : « Gender Gap, Gender equality et gender responsive approach ».

Pour conclure ce point, Mme la facilitatrice a rappelé le cadre juridique international du genre.

1.3. Lien entre le genre et l'environnement

Ce point avait pour objectif de trouver le lien entre le genre et l'environnement après avoir donné une définition à l'environnement. Il visait aussi à déterminer les bénéfices de la prise en compte du genre dans les projets environnementaux.

La facilitatrice après avoir demandé à la salle en plénière de définir l'environnement, à proposer sa définition retenue par le glossaire pour le développement durable qui le définit comme : « *Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations* ».

Les participants ont ensuite été demandés de se remettre en groupe pour réfléchir l'usage que les femmes et les hommes font de l'environnement et l'impact qu'un changement de l'environnement opère sur les deux genres.

Cela a permis aux participants de savoir que les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes usages des ressources naturelles ainsi que des biens environnementaux et que le changement de ses ressources ou biens affectaient différemment les deux genres et exerçait plus un impact négatif sur les femmes par rapport aux hommes.

La facilitatrice après avoir remercié les différents groupes pour le travail accompli a reconnu que les inégalités des genres accroissent les effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les filles. Elle a aussi rappelé quelques avantages liés à la prise en compte du genre dans les projets environnementaux :

- Meilleure compréhension de la relation des femmes et des hommes avec l'environnement,
- Les différentes voies par lesquelles chaque genre accède, utilise et contrôle les ressources naturelles et leurs services,
- Egalité d'opportunités aux bénéfices de la politique environnementale et des projets pour les femmes et les hommes,
- Prendre en compte les savoirs-faire des femmes et des hommes dans l'amélioration des moyens de subsistance,
- Gérer les problèmes de gouvernance et de droits pour une meilleure efficacité et efficience des politiques environnementales,
- Créer des opportunités pour maximiser la contribution des femmes et des hommes à la durabilité environnementale.

La facilitatrice a conclu ce point en rappelant les cadres environnementaux de prise en compte du genre dans l'environnement.

1.4. Prise en compte du genre dans les projets environnementaux

Ce point avait pour objectif de proposer aux participants un outil de prise en compte du genre dans les projets environnementaux.

La facilitatrice a demandé aux participants de partager leurs expériences en plénière de comment est-ce qu'ils prennent en compte le genre dans leurs projets.

Après ce partage d'expérience très riche, la facilitatrice a proposé une définition de la l'inclusion selon ECOSOC qui le définit comme :

the process of assessing the implications for women and men of any planned action, including legislation, policies or programmes, in all areas and at all levels.

It is a strategy for making women's as well as men's concerns and experiences an integral dimension of the design, implementation, monitoring and evaluation of policies and programmes in all political, economic and societal spheres so that women and men benefit equally and inequality is not perpetuated

Elle a ensuite rappelé que cela ne consiste pas à :

- Ajouter une composante pour les femmes ou encore moins d'égalité de genre dans une activité qui existe déjà
- Ou Juste accroître la participation des femmes

Mais qu'elle consiste à :

- Apporter l'expérience, les connaissances et l'intérêt des femmes et des hommes dans l'agenda du développement
- Modifier le programme de développement pour que le résultat profite aux hommes et aux femmes de manière égale
- Transformer les structures sociales et institutionnelles inégales

La facilitatrice a présenté les différentes étapes de prise en compte du genre dans un projet qui se fait à chaque étape du projet de l'analyse à l'évaluation en passant par le suivi évaluation. Elle a rappelé que chaque étape pouvait faire l'objet d'une formation.

Elle a néanmoins présenté des questions à se poser lorsque l'on souhaite conduire une analyse genre.

Posez-vous ces questions clés :

- Quels sont les rôles, les responsabilités, les besoins et les intérêts des femmes, des hommes et des personnes ayant d'autres identités de genre ?
- Quelles sont leurs relations entre eux/elles ?
- Comment participent-ils/elles à la prise de décisions dans votre projet et dans leur communauté ?
- L'accès aux ressources et des services se fait-il sur un pied d'égalité ? Et le contrôle exercé sur ceux-ci ?

Elle a ensuite procédé à la conclusion en spécifiant que l'opérationnalisation d'une approche genre ne se fait pas de façon spontanée et que pour accompagner ce processus de transformation il faut beaucoup de communication.

C'est ainsi que la parole a été remise au modérateur pour la cérémonie de clôture de ladite formation.

1.5 Évaluation de la formation

La quasi-totalité des participants de cette session de formation organisée par APEDR à Gourcy ont exprimés leurs satisfactions quant à la définition de l'objectif de l'atelier.

Les participants ont bien accueilli cette atelier, ce qui résout un temps soit peut les insuffisances de connaissance sur les droits humains, genre et inclusion en lien avec le thème.

80% des apprenants ont exprimé leur grande satisfaction sur les contenues des modules développés par les consultants, ce qui a traduit réellement la nécessité d'une tel formation à l'endroit des OCS de la région du Nord

Pour ce qui concerne la connaissance acquise sur le contenu, le niveau des apprenants est évalué à 8.5/10.

- Suggestion

Augmenter la durée de la formation ;

Inviter les responsables coutumiers et religieux ;

Elargir la participation des OSC sur toute la région du nord

- Remarque

Lieu de la formation a été très bien apprécié par les participants,

Les participants ont apprécié la maitrise du sujet par les consultants,

La formation a été un rendez-vous du donner et du recevoir.



Photo4 : les échanges en groupe

XI. Difficultés rencontrées

Nous n'avions pas rencontré de difficulté majeure par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Nous notons un léger dépassement du nombre prévu qui nous a contraint de faire un réaménagement à l'interne pour la restauration et la prise en charge des participants supplémentaires.

XII. Coûts de l'activité

XIII. *Le coût prévisionnel de l'activité est de **trois millions neuf cent cinquante mille (3 950 000)** cependant **trois millions deux cent cinquante mille (3 250 000)** ont été exécuté du au faite que la facture du consultant (cabinet) est en cours de paiement.*

Conclusion

Au terme de cette session de formation l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement des activités. Quant au deux consultants ils ont apprécié la pertinence des thèmes abordés et leur nécessité dans le contexte d'insécurité de la région du nord. Les consultants ont également apprécié la qualité des interventions des participants durant les deux jours.

Madame la haut-commissaire à remercier l'équipe de l'APEDR et du projet BENKADI d'avoir choisi le Zondoma pour l'organisation de cet atelier de formation. Elle s'est dit être honoré et exhorte l'APEDR à intégrer les différentes communes de la province dans leur action de développement.

En conclusion l'équipe du projet et madame le haut-commissariat du Zondoma ont une fois encore traduit leurs reconnaissances aux participants pour leurs assiduités aux travaux.

XIV. Annexes

1. Rapport financier de l'activité de la formation genre et droit humain du projet BENKADI dans la région du Nord

N°	Désignations	Montant Prévu	Montant exécuté	Ecart	Commentaire
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT					
1	Associations au niveau régional	2 160 000	2 160 000	00	
	TOTAL 1	2 160 000	2 160 000	00	
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS RESIDENT					
	TOTAL 2	00	00	00	
2-FRAIS DE CARBURANT/ DEPLACEMENTS DES PARTICIPANTS NON RESIDENTS					
1	Transport OSC non résident	170 000	170 000	00	
	Transport OSC résident	60 000	60 000	00	
	TOTAL 2	230 000	230 000	00	
3-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE					
1	Pause déjeuner	615 000	615 000	00	
2	Location de salle	100 000	100 000	00	
	TOTAL 3	715 000	715 000		
4-COMMUNICATION					
1	Confection de banderole	50 000	50 000	00	
	TOTAL 4	50 000	50 000		
5-DIVERS					
2	Cachez nez Gel COVID	20 000	20 000	0	
	Frais de déplacement, communication pour préparation de l'atelier	75 000	75 000	00	
	Honoraire consultant (cabinet)	700 000	00	700 000	
	TOTAL 5	795 000	95 000	700 000	
TOTAL GENERAL		3 950 000	3 250 000	700 000	

RECAPITULATIF

- Budget alloué : 4 000 000 F CFA
- Budget planifié : 3 950 000 F CFA
- Budget exécuté : 3 250 000 F CFA
- Dépense inéligible à rembourser : 00 F CFA
- Reliquat sur budget alloué : 750 000 F CFA

Activité 5 : Réaliser 5 émissions radiophoniques

Pour la mise en œuvre du projet Benkadi dans la région du nord, plusieurs actions sont mises en œuvre. Parmi ces actions, l'APEDR, association chargée de la mise en œuvre du projet dans cette région a initié des émissions radiophoniques dans trois communes de la région. il s'agit de la commune de Arbollé, de Yako dans la province du Passoré et de la commune de Ouahigouya dans la province du Yatenga.

Pour la réalité de ces émissions radiophoniques, une expertise externe en matière de communication a été sollicitée. Les experts avaient pour tâches de proposer les modèles des émissions radiophoniques, de les soumettre aux journalistes des stations radio partenaires, de formuler les thématiques des émissions. Pour chaque émission, une équipe s'entretenait avec les acteurs devant intervenir au cours de l'émission afin

d'accorder les violons pour une bonne tenue de l'émission. à la fin de chaque émission, un briefing était initié et coordonné par les experts afin de recueillir les différentes observations et suggestions pour parfaire les prochaines émissions.

Dans chacune des communes, deux émissions radiophoniques ont été tenues en langue mooré pour se rapprocher le plus possible de la cible. Nous présentons dans les lignes qui suivent, l'essentiel de ces émissions.

I. LE DEROULEMENT DES EMISSIONS

1.1. Les émissions radiophoniques à Yako

La première émission dans la ville de Yako s'est tenue le samedi 19 novembre 2022 à la radio voix du nord de Yako qui a pour ondes 101.7 mhz. Elle a débuté à 09 h 30 et portait sur le thème suivant : **Droit des femmes en lien avec l'environnement et le changement climatique : transformation des produits forestiers non ligneux et lutte contre la pauvreté chez les femmes.**

L'émission a été présentée par l'animateur SANKARA Ousmane avec trois invités. Il s'agit de monsieur Donald SALOU, chargé de communication de l'APEDR, de Madame Madeleine OUEDRAOGO, membre de la coopérative TIKWENDE et de Monsieur Koudougou KABORE, Directeur Provincial de l'Environnement.

Après une présentation de l'APEDR par M. SALOU qui est revenu sur les objectifs de l'association et du projet Benkadi, Madeleine OUEDRAOGO, membre de la coopérative TIKWENDE, participant à l'émission, a montré comment à partir du néré la coopérative arrivait à faire du soumbala. Selon ses propos, le soumbala fabriqué par la coopérative est bien apprécié et cette activité permet aux membres d'assurer les charges de familial et de participer à la scolarisation des enfants.

Koudougou KABORE, Directeur Provincial assistant également à cette émission est d'abord revenu sur la définition du concept PFNL. Il a fait une typologie des PFNL et a reconnu l'importance de leur valorisation pour la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes. Ces dernières sont le plus souvent inactives en dehors des tâches ménagères et s'organiser en coopérative pour la promotion des PFNL serait bénéfique pour elles à plus d'un niveau.

Donald SALOU, le chargé de communication de l'APEDR a parlé de leur collaboration et des formations qu'ils dispensent à ces femmes sur le changement climatique pour qu'elles puissent comprendre et s'engager dans la protection de l'environnement. Il a réaffirmé l'engagement de l'équipe de l'APEDR à accompagner les coopératives des femmes qui ont d'ailleurs exposé un souci d'étiquetage pour une meilleure vente de leur produit.

Un jeu radiophonique (question/réponse) au cours de l'émission a permis à 3 auditeurs sur 8 de repartir avec des lots. C'est à l'issue donc du jeu radiophonique que l'émission a pris fin avec des remerciements des intervenants sous le coup de 10h35min.

1.2. Les émissions radiophoniques à Ouahigouya

La première émission radio dans la ville de Ouahigouya s'est tenue le samedi 19 novembre 2022 de 15 heures à 16 heures sur les ondes de la radio « La voix du paysan » sur la fréquence 97.0 FM. Cette émission a porté sur le thème suivant : « **Droit des jeunes à l'éducation environnementale** ». Animée par M. Omar OUEDRAOGO, trois invités étaient conviés à l'émission. Il s'agit de M. SALOU, chargé de communication de l'APEDR, de M. KINDO Philippe, chef de service provincial des faunes et forêt de Yatenga et de M. SONDO, directeur de l'école privée évangélique.

Après avoir planté le décor et expliqué le déroulement de l'émission, la parole a été donnée au représentant de l'association pour expliquer les objectifs de la structure et surtout faire un point d'honneur sur le projet Benkadi. M. SALOU, a pris le soin d'insister sur le rôle de l'association dans la préservation de l'environnement et a aussi présenté les activités déjà réalisées dans le cadre du projet Benkadi.

À sa suite, M. SONDO a été invité à partager son expérience de coordonnateur de jardin botanique dans l'école dont il a la charge. Il a noté l'importance de préserver l'environnement en impliquant les enfants. Pour lui, le jardin et les causeries éducatives sont faites dans des écoles afin d'attirer l'attention des enfants dès le bas âge sur les bienfaits de la nature et surtout des arbres. Pour lui, montrer aux enfants l'importance de préserver les arbres devrait être une priorité car selon ses dires, même les livres saints recommandent l'instruction de l'enfant dès le bas-âge car devenu grand, il se s'en détournera point.

Pour KINDO Philipe, il faut apprendre aux enfants les bonnes manières, à avoir un bon comportement vis-à-vis de l'environnement. Avec l'avènement de la télévision et de la technologie, c'est toujours possible d'éduquer les enfants sur l'environnement. Selon ses propos, les enfants copient les adultes, il faut donc être un modèle pour les enfants.

Un jeu radiophonique au cours de l'émission a permis à trois (3) auditeurs sur neuf (9) de repartir avec des lots (tee-shirts et du soumbala). C'est à l'issue donc du jeu radiophonique que l'émission a pris fin avec des remerciements des intervenants.

La deuxième émission de Ouahigouya s'est tenue le mercredi 07 décembre 2022, de 15 h 00 à 16 h 00 toujours à la radio voix du paysan sur la 97.0 FM sur le thème suivant : **Employabilité des jeunes en contexte de changements climatiques**.

Sur le plateau, M. Omar OUEDRAOGO accueillait trois (3) invités : Mlle SAWADOGO Audrey, représentant l'APEDR, M. ZOMODO Pinguedwendé Victor, représentant la direction provinciale de l'environnement du Yatenga et M. ILBOUDO Hermann Wendsomba, jeune entrepreneur.

Après la présentation de l'APEDR par Mlle SAWADOGO, la parole a été donnée à M. ZOMODO. Celui-ci est revenu sur la présentation de la direction provinciale de l'environnement et ses démembrements. Il a ensuite apprécié la pertinence du thème au regard du taux de chômage croissant et de l'opportunité que peut constituer la transformation des déchets pour les jeunes.

À la suite de M. ZOMODO, M. ILBOUDO, jeune entrepreneur intervenant dans la transformation des déchets ménagers en charbon bio a été invité à expliquer son activité aux auditeurs. Il a alors expliqué les motivations personnelles qui l'ont amené à se lancer dans cette activité. Après avoir expliqué le processus de transformation des déchets en charbon bio, il n'a pas hésité à faire un appel à la jeunesse à s'assumer et à créer des emplois grâce au recyclage des déchets. Pour ce faire, il a encore insisté sur les avantages de son activité pour son épanouissement et l'épanouissement de ceux avec qui il travaille sans oublier les avantages indéniables du recyclage pour l'environnement.

Une phase d'interaction s'en est suivie avec les auditeurs afin qu'ils puissent faire des témoignages de recyclage qui pourraient inspirer les jeunes en quête d'initiative innovantes.

C'est cette dernière étape qui a marqué la fin de l'émission avec des récompenses pour trois (3) auditeurs qui se sont démarqués par leurs propositions.

1.3. Les émissions radiophoniques à Arbolé

L'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR) a organisé le 10 décembre 2022 deux (2) émissions radiophoniques à Arbolé dans la région du Nord sur les antennes de la radio FM Femmes développement avec pour fréquence 96.9 FM.

Le thème de la première émission a porté sur le « **Foyer amélioré et amélioration des conditions de vie des femmes** » avec sur le plateau, Audrey SAWADOGO, représentante de l'APEDR, une représentante des bénéficiaires des foyers améliorés appuyée par l'APEDR et le Directeur Provincial de l'Environnement du Passoré.

Pour la deuxième émission, le thème d'échange a porté sur la « **Préservation de l'environnement : une opportunité pour les personnes en situation de handicap** » avec Audrey SAWADOGO, représentante de l'APEDR, un représentant des personnes handicapées et le Directeur Provincial de l'Environnement du Passoré sur le plateau.

Un jeu radiophonique a permis à 06 auditeurs de repartir avec des lots (tee-shirts, casquettes) en donnant les bonnes réponses à travers des appels en direct.

II. BILAN ET RECOMMANDATION

2.1. Bilan des émissions interactives

Thèmes	Radio	Nombre participants à l'animation de l'émission	Nombre d'appels reçus
« Droit des femmes en lien avec l'environnement et le changement climatique »	Radio voix du nord de Yako, fréquence 101.7 mhz	04	08
« Droit des jeunes à l'éducation environnementale »	« La voix du paysan » fréquence 97.0 FM	04	09
« Employabilité des jeunes en contexte de changements climatiques. »	« La voix du paysan » fréquence 97.0 FM	04	07
« Foyer amélioré et amélioration des conditions de vie des femmes »	Radio FM Femmes développement, fréquence 96.9 FM.	04	08
« Préservation de l'environnement : une opportunité pour les personnes en situation de handicap »	Radio FM Femmes développement, fréquence 96.9 FM.	04	06

2.2. Les recommandations

A l'endroit des animateurs, nous recommandons de :

- initier des émissions radiophoniques sur des thématiques en lien avec la préservation de l'environnement,
- s'outiller en langue nationale pour l'amélioration du vocabulaire sur la protection de l'environnement

Nous recommandons aussi à l'Association pour la Promotion de l'Environnement et du Développement Rural de :

- Former les animateurs sur la protection de l'environnement afin qu'ils soient de bons relais,
- accompagner les différentes radios dans la création d'émissions et/ou d'autres contenus de sensibilisation sur la protection de l'environnement,

CONCLUSION

Toutes les émissions programmées ont pu se tenir en dépit de quelques difficultés. Parmi ces difficultés, nous retenons celles relatives à la programmation des émissions, à l'identification des acteurs devant intervenir compte tenu du temps d'approche assez court et essentiellement à l'utilisation de la langue mooré. Néanmoins, malgré ces difficultés, toutes les émissions ont pu avoir de bonnes audiences en témoigne la liste des intervenants lorsque la ligne téléphonique dans chaque radio est ouverte. On pouvait noter pour chaque émission un appel téléphonique chaque deux minutes en moyenne. Cela dénote également de l'intérêt accordé aux émissions par les auditeurs. Toute chose qui mérite, en ce qui nous concerne de perdurer, même en dehors du projet.

Activité 6 : Renforcer les capacités d'au moins 25 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat dans la région du Nord

Introduction

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles.

Cette vulnérabilité porte atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement ces défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires au développement notamment les organisations de la société civile.

Conscient que la lutte contre les changements climatiques ne saurait être l'apanage d'un seul acteur le SPONG en consortium avec d'autres OSC Ouest africaines ont initié le programme Benkadi. Le programme est axé sur le plaidoyer et mise en œuvre dans 4 pays que sont le Burkina Faso, le Mali, le Benin et la cote d'ivoire.

APEDR partenaire opérationnel de mise en œuvre du projet Benkadi travaille sur le terrain en partenariat avec d'autres organisations dans la région du Nord. Pour l'exécution du PTBA 2022 de Benkadi, APEDR a réalisé une formation de 25 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat dans les 7 régions. Cette formation s'est tenue le 27 et 28 Octobre 2022 à Ouahigouya dans la salle de conférence du conseil régional.

IV. Objectifs et résultats attendus

3. Objectif global

L'objectif global de cette formation est de renforcer les capacités d'au moins 25 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat dans la région du Nord.

4. Résultats attendus

Au terme de l'atelier:

- Présenter l'association APEDR et le projet BENKADI aux participants ;
- Former au moins 25 Personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur :
 - ✓ La CDN,
 - ✓ Le MRV,
 - ✓ Le PNA,
 - ✓ La finance climat
- Evaluer la formation à travers une fiche d'évaluation

5. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Les résultats de l'atelier ont tous été atteints :

-L'Association APEDR et le projet Benkadi est présenté aux participants ;

-25 Personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé ont acquis des connaissances surs:

- ✓ La Contribution déterminée au niveau CDN,
- ✓ Le MRV,
- ✓ Le PNA,
- ✓ La finance climat

-La formation est évaluée à travers une fiche d'évaluation.

La formation a connu la participation de 25 participants (liste de présence annexe). Les participants sont composés comme suit :

Tableau de répartition des participantes bénéficiaires par province

Province	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres
Passoré	06	02	02	00	00
Zondoma	03	03	00	00	00
Yentenga	14	04	03	00	00
Loroum	03	00	00	00	00
TOTAL	26	09	05	00	00

6. Déroulement de l'activité

A. Premier jour de l'activité

Le premier jour de la formation s'est articulé autour des points suivants :

- ✓ Mot de bienvenue et d'ouverture ;
- ✓ Amendement et adoption du chronogramme, Présentation des participants ;
- ✓ Présentation APEDR et Benkadi ;
- ✓ Généralité sur les changements climatiques ;
- ✓ Présentation des politiques publique sensible au climat et la finance climat ;
- ✓ Présentation sur la CDN.

Le deuxième jour a concerné :

- ✓ Rappel des travaux du jour 1 ;
- ✓ Présentation du système MRV national
- ✓ Partage d'expérience sur la contribution des acteurs a la mise en œuvre de la CDN
- ✓ Travaux pratique
- ✓ Evaluation de la formation

4. Mot de bienvenu et d'ouverture

Sous la présidence, l'atelier a débuté avec le mot d'ouverture de Mr le Haut-commissaire de la province du Zondoma. Dans son mot, il a décliné le contexte dans lequel se tient cette formation et les objectifs recherchés tout en souhaitant la forte implication des participants avant de déclarer ouvert la séance de formation. Il a ensuite procédé à l'amendement du chronogramme des activités.

Son allocution est suivie de celui du coordonnateur du projet M. BONKOUNGOU Sayouba qui à planter le décor. IL a également emboité le pas en souhaitant la bienvenue aux autorités et aux participants tout en les remerciant d'avoir répondu présent à cette invitation avant de donner la parole au formateur M. Badolo jean qui a fait un résumé des différentes communications et des travaux qui auront lieu au cour de la formation.

Après le mot d'ouverture un tour de table a permis à chaque participant de se présenter avant l'entame des travaux de la journée.



Photo 1 : Ouverture de l'atelier et présentation du présidium

5. Présentation de l'association APEDR et du projet Benkadi

Une présentation succincte de l'association APEDR a été faite par M. BONKOUNGOU Sayouba qui a permis aux participants de mieux connaître la structure, ses domaines et ses zones d'intervention. De sa communication il ressort que APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créé depuis 2008, APEDR a été reconnu officiellement le 12 Aout 2011. Elle a été élevée Chevalier de l'ordre du mérite en 2020. Sa zone d'intervention : les régions du nord, la boucle du Mouhoun et le centre.

Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes. Ces domaines d'intervention : agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat...

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

- « Les communautés reverdissent le sahel »,
- « Des citoyen.ne.s et des mouvements sociaux plus fort.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable»
- « Le projet de mise en place du dispositif expérimentale des bandes ligneuses antiérosives » ;
- « Le projet 3 pierres améliorés du Passoré (F3PA/PASSORE) » ;

Après la présentation de APEDR une présentation du projet BENKADI a été faite afin de rappeler au participant les objectifs et la vision du projet.

L'objectif du projet est d'améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso, Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

En fin sa stratégie globale de mise en œuvre est là :

- Recherche-action –Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.

A la suite des questions de compréhension ont été posées par les participants pour en savoir d'avantage sur les objectifs et la structuration de APEDR. Toutes les questions ont eu un retour favorable et a satisfait les participants.

- Quels sont les objectifs de APEDR et comment est-elle structurée ?



Photo 2 : Présentation de l'Association APEDR et du projet BENKADI par le coordinateur

6. Généralité sur les changements climatiques,

Cette communication a été faite par M. Drissa KONÉ du SP/CNDD-DCCI qui a donné des clarifications sur les concepts et preuves scientifiques de l'évolution des changements climatiques. Il a ensuite donné ses causes, ses manifestations et ses conséquences.

Il ressort que les observations sur le phénomène des changements climatique se sont faites en 1967 et l'ONU s'est emparé de la question par la mise en place en collaboration avec l'OMM d'un groupe de

réflexion en 1988 (GIEC). En 1990, la conclusion formelle de ces travaux révèle qu'il y a dégradation du système climatique planétaire liée aux activités humaines.

3.1. Clarification conceptuelle

- ✓ Le temps : Il a défini le temps comme étant ce qui se passe dans l'atmosphère à un moment donné ;
- ✓ Le climat : c'est le temps moyen sur une longue période ;
- ✓ Le réchauffement planétaire : renvoie au réchauffement général de la planète, fondé sur la température moyenne à la surface de la terre ;
- ✓ Le changement climatique : ce sont les changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine qui affectent la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours des périodes comparables ;
- ✓ Variabilité climatique : Exprime les variations de l'état moyen des variables climatiques ;
- ✓ Effet de serre: c'est le piégeage d'une fraction du rayonnement infrarouge émis par la terre vers l'atmosphère terrestre par les nuages (vapeur d'eau) et les gaz à effet de serre, accroissant la température en surface ou à faible altitude.

Les principaux GES ainsi que les secteurs d'émission sont :

- ✓ **Dioxyde de carbone (CO₂)** le plus mis en cause : combustibles fossiles et déforestation ;
- ✓ **Méthane (CH₄)** : rizières, troupeaux, extraction de charbon, décharges
- ✓ **Oxyde nitreux (N₂O)** : dégradation des engrais dans le sol, combustion de la végétation et des combustibles fossiles ;
- ✓ **Gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆)** : air conditionné, réfrigération, isolation électrique.

Il existe aujourd'hui un ensemble de preuves scientifiques démontrant une évolution du climat de la terre (GIEC, 2007). Ces preuves mettent en évidence des :

- ✓ Variations de la température moyenne à la surface de la terre ;
- ✓ Changements des régimes de précipitations ;
- ✓ des changements dans la couverture neigeuse dans l'hémisphère Nord ;
- ✓ Changements du niveau moyen de la mer ;
- ✓ Changements de la variabilité du climat et des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes

3.2. Causes, manifestations, conséquences des changements climatiques

- ✓ **Causes naturelles**
 - Les variations de la composition de l'atmosphère en gaz à effet de serre;
 - Les variations de l'activité solaire

- L'influence de rejets massifs de poussière type volcanique

✓ **Causes anthropiques**

- Le rejet massif de GES dans l'atmosphère dû aux activités humaines

✓ **Manifestations**

- Les événements climatiques extrême caractérisé par la sécheresse, l'inondation, les vagues de chaleur, les tempêtes tropicales.
- Les événements climatiques lents caractérisés par l'élévation du niveau de la mer, acidification des Océans.

✓ **Les conséquences des changements climatiques**

- Elévation du niveau de la mer entraîne l'érosion côtière, impact sur les Etats insulaires
- Augmentation de la température qui impacte sur la production agricole, la biodiversité, la santé humaine
- Fortes précipitations, inondations : Recrudescence de maladies hydriques et à transmission vectorielle ; impact sur la sécurité alimentaire, impact sur les infrastructures socioéconomiques.
- Sècheresse impacte sur la sécurité alimentaire

3.3. Réponse aux changements climatiques

Selon le cadre politique international sur les changements climatiques il y'a :

- ✓ La convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- ✓ Protocole de Kyoto
- ✓ Accord de Paris sur le climat
- ✓ Adaptation
- ✓ Atténuation

3.4. Rôles des acteurs dans la lutte contre les CC

Au niveau du Gouvernement, cadre juridique et réglementaire

- ✓ Développer des outils de régulation (norme environnementale et technique) ;
- ✓ Développer des outils économiques et de marché ;
- ✓ Développer des outils de sensibilisation et de l'information ;
- ✓ Développer des outils qui soutiennent l'action volontaire.

Au niveau du secteur privé et entreprises:

- ✓ Développent des technologies sensibles au climat ;
- ✓ Développent de bonnes pratiques de production

- ✓ Fixent des prix attractifs pour les produits respectueux du climat

Au niveau des consommateurs/citoyens :

- ✓ Civilisation écologique
- ✓ Promotion de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique
- ✓ Adoption de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement
- ✓ Participation à la sensibilisation et à la formation sur les CC

A la fin de cette communication il a été jugé nécessaire de continuer la communication sur les politiques publiques sensibles au climat et la finance climat. Cela pour permettre d'avoir un champ d'apprentissage sur les deux thèmes qui se complètent afin de susciter plus de questions de la part des participants et d'un recensement plus large des réponses qui seront données par les formateurs.



Photo 3 : Présentation des généralités sur les changements climatiques

7. Présentation des politiques publiques sensibles au climat et la finance climat

La présentation du thème sur les politiques publiques sensibles au climat et la finance climat a été faite par Mr Badolo Jean Philippe du SP/CNDD-DCCI. Cette présentation a donné quelques notions sur les concepts de base du climat, le cadre juridique et politique international et national pour lutter contre les changements climatiques.

4.1. Quelques concepts de base sur le climat

- ✓ **L'atmosphère terrestre** selon le formateur est définie comme une couche gazeuse qui enveloppe la terre. Elle est composée d'un mélange de vapeur d'eau (dont la teneur varie dans le temps et l'espace) et d'air sec ou atmosphère sèche (Azote, oxygène, hydrogène et des particules liquide et solide provenant des activités humaines comme les rejets industriels ;
- ✓ Quant au **système climatique** c'est un ensemble englobant l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la biosphère et la lithosphère, ainsi que leurs interactions ;
- ✓ Il a ensuite défini **les Gaz à effet de serre** comme des composants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge entraînant ainsi un réchauffement de l'atmosphère terrestre.

- ✓ **Emissions:** la libération de gaz à effet de serre ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période donnée.
- ✓ **Réservoir:** un ou plusieurs constituants du système climatique qui retiennent un gaz à effet de serre ou un précurseur de gaz à effet de serre.
- ✓ **Puits:** tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.
- ✓ **Source:** tout processus ou activité qui libère dans l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Selon le formateur les gaz à effet de serre sont constitués entre autre de CO₂, du méthane, du protoxyde d'azote et du HFC – PFC – SF₆. Les secteurs les plus émetteurs sont : l'approvisionnement énergétique, l'industrie, les transports; la déforestation, l'agriculture etc.

✓ **Changement climatiques (CC)**

- ❑ Selon la **CCNUCC** (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques) on entend par CC des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine qui affectent la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours de périodes comparables.
- ❑ Selon le **GIEC** (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat : le CC se réfère à une variation statistiquement significative dans l'état moyen du climat qui peut être due à la variabilité naturelle ou aux activités humaines
- ✓ **La variabilité climatique** exprime les variations de l'état moyen des variables climatiques: ex. une année il pleut beaucoup, l'année suivante est sèche ; une année, le démarrage de la saison des pluies est précoce puis tardive.

Il existe deux causes qui entraînent les changements se sont :

- Causes Naturelles
- Causes humaines

4.2. Les mécanismes de résilience aux changements climatique

Des impacts des effets négatifs des changements climatiques sur les systèmes naturels et humains, il existe des mécanismes qui soutiennent la résilience :

- Adaptation
- Atténuation
- Résilience
- Les scénarios climatiques

4.3. Cadre juridique et politique international pour faire face aux changements climatiques

Une approche mondiale est nécessaire pour faire face aux changements climatiques par ce que :

- Les changements climatiques sont un problème mondial et une « préoccupation commune de l'humanité. » ;
- Les émissions de GES contribuent au changement climatique, indépendamment de leur origine ;
- Tous les pays seront concernés si aucune mesure n'est prise ;
- Un accord mondial est nécessaire pour réglementer les émissions et aider les pays à s'adapter.

De ce fait il existe une convention comme le CCNUCC Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont son crédo est d'exposé les obligations et de rappeler tous les parties à lutter contre les changements climatiques. Elle a été signée en 1992 à Rio et entrée en vigueur en 1994. Cette convention compte de nos jours 194 Etats et une organisation régionale et expose les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées à son article 3.1.

L'objectif ultime de cette convention est de veiller à la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique dans un délai suffisant pour que :

- les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques,
- la production alimentaire ne soit pas menacée,
- le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

4.3.1. Deux grandes réponses adoptées par la CCNUCC

Les deux grandes réponses adoptées par la convention cadre des Nations Unis sur les changements climatiques sont :

- L'Adaptation ;
- L'atténuation.

A cet effet il existe d'autres mesures d'accompagnement de ces réponses, il s'agit :

- Le renforcement des puits de gaz à effet de serre
- Le renforcement de capacités
- Les Financements
- Les transferts de technologies
- Les démarches coopératives

Dans le cadre juridique et politique international pour faire face aux changements climatiques tous les parties ont pris des engagements tel que :

- Le protocole de Kyoto qui complet et renforce la convention du CCNUCC,

- Définit et réglemente six gaz comme les GES,
- Offre des possibilités d'atténuation et d'adaptation aux pays en développement,
- Fixe des objectifs juridiquement contraignants aux parties visées dont l'accord de Paris.

4.4. Cadre juridique et politique national pour faire face aux changements climatiques

Le cadre juridique et politique au niveau national pour faire face aux changements climatiques est le :

- PNA Plan National d'adaptation adopté en 2015
- La CDN contribution Déterminée National adopté de (2015 – 2020 et 2021 - 2025)

A cela s'ajoute des outils développer consacrés intégralement aux changements climatique.

❖ Premier outil :

- Stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC (2000);
- 1^{ère} communication nationale (2001);
- PANA (Programme d'Action National d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (2007);
- Plans Nationaux d'Adaptation sectoriels santé, habitat, élevage, énergie, agriculture, environnement (2013)
- 2^{ème} communication nationale (2014)
- Cadre National approprié d'actions d'atténuation (NAMA), (2016)
- Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques (2016)
- Cadre national sur les services climatiques (2016)
- 3^{ème} communication nationale en cours (2022)

❖ Deuxième outils connexes intégrant la question des CC

Compte tenu de la transversalité du phénomène des changements climatiques, certains outils intègrent la question des CC

a. Dans le domaine environnemental

- ✓ Stratégie nationale de mise en œuvre concertée des conventions de la Génération de Rio (2001)
- ✓ Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification),
- ✓ Code de l'environnement (2011)
- ✓ PNZH (Politique Nationale sur les Zones Humides) assortie de son Plan d'Action (2013)
- ✓ Politique National du Développement Durable (2014)
- ✓ Cadre Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres en 2014
- ✓ Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB), en cours ; etc.

b. Dans d'autres domaines

- ✓ PNDES (Plan National de Développement Economique et Social), 2016-2020.
- ✓ Plans Communaux de Développement (sites COGEL) etc.

4.5. Bref aperçu sur la finance climat de la CCNUCC

Les financements climat sont souvent compris comme aide financière publique « nouvelle et additionnelle » aux pays en développement ou comme des investissements étrangers directs et des dépenses budgétaires ordinaires. Pour accéder aux financements, les pays doivent au minimum se doter d'ébauches de projets claires et élaborer des propositions/stratégies de financement. Preuve de certaines capacités institutionnelles, ou favoriser un environnement propice à la mise en œuvre des politiques et à l'engagement du secteur privé.

Les critères de financement et les conditions d'accès spécifiques peuvent varier selon les sources de financement, mais il existe des principes de base communs. Les fonds pour le climat ont leurs propres critères et exigent des synergies avérées entre projets climatiques et priorités nationales en matière de développement.

Les mécanismes du financement climatique dans le cadre de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris regroupent plusieurs sources :

- Le fond pour l'environnement Mondial (FEM) ;
- Le fond vert pour le climat FVC ;
- Le fond d'adaptation ;
- Le guichet d'atténuation et d'adaptation facilité du secteur privé ;
- Le fonds spécial pour le changement climatique (FSCC) ;
- Le fond pour les pays les moins avancés (FPMA) ;
- Financements bilatéraux.

4.6. Echanges

Après la présentation sur les deux communications des questions de compréhensions ont été posées par les participants parmi lesquelles nous retenons les plus pertinentes.

- Quelle est la différence entre l'accord de Paris et la déclaration de Paris ?;
- Donner plus d'éclaircissement sur l'accord de Paris par rapport à l'adhésion des Etats Unis ;
- Est-ce que le Burkina Burkina est-il à jour sur l'accord de Paris
- Donner un aperçu plus spécifique sur le crédit carbone et donner des définitions plus pointues des concepts liés au climat ? ;
- Donner des éclaircissements des changements climatiques sur le cadre juridique ?;

- Pourquoi nous avons l'impression de ne pas avoir d'information sur les projets de développement rural ?;

Les communicateurs ont donné des réponses à tous ces questions que les participants ont trouvés satisfaisants.



Photo 4 : Présentation des politiques publiques sensibles au climat et la finance climat par Mr Badolo Jean Philippe du SP/CNDD-DCCI

8. Processus de mise en œuvre et suivi évaluation de la CDN du Burkina Faso

Après la présentation sur les politiques publiques sensibles au climat et la finance climat s'en est suivie celle du processus de mise œuvre et suivi évaluation de la CDN du Burkina Faso qui a été assuré par Mr Drissa KONE. Sa présentation s'est articulée sur trois points principaux.

5.1. Contexte et notions sur la CDN

L'objectif des CDN est que les contributions des États permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines en deçà de 2°C d'ici à 2100 (par rapport à la température de l'ère préindustrielle) tout en poursuivant les efforts pour maintenir cette hausse à 1,5°C.

5.2. La première CDN du Burkina Faso (2015-2020)

Selon le formateur est constituée de réduction des émissions de GES qui sont :

- Un scénario « tendanciel » (Business as Usual - BAU) ;
- Un scénario « inconditionnel » ;
- Le scénario conditionnel ;
- Le scénario adaptation intégrée.

5.3. La CDN révisée (2021 -2025)

Au Burkina Faso les secteurs concernés par la nouvelle CDN pour la réduction des gaz à effet de serre par des actions d'adaptation sont :

- ❖ Le secteur AFAT qui regroupe la foresterie, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, l'environnement, l'eau-assainissement ;

- ❖ Le secteur du Transport ;
- ❖ Les secteurs transversaux qui regroupent la santé, de la recherche, de la prise en compte du genre, des infrastructures et de l'habitat.

5.4. Processus de mise en œuvre

Le processus passe par la formulation d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre pour les actions retenues dans les différents secteurs de la CDN qui sont l'habitat, l'environnement, l'agriculture, l'infrastructure, l'eau et assainissement, le transport, l'énergie et l'élevage.

- ❖ Pour le suivi une unité de coordination composé de trois organes est mise en place il s'agit :
 - ✓ un organe technique Adaptation ;
 - ✓ un organe technique Atténuation ;
 - ✓ un organe de soutien Développement du partenariat.

Ce processus de mise en œuvre est accompagné par le :

- ✓ Plan de partenariat de la CDN
- ✓ Plan d'investissement de la CDN
- ❖ Pour l'évaluation, la CDN est révisée suivant un cycle quinquennal. Par conséquent, elle fait l'objet d'une évaluation à sa révision. Elle est susceptible d'avoir une évaluation intermédiaire.
- ❖ Outils de mise en œuvre

Les outils de mise en œuvre constituent la stratégie de mobilisation des ressources internes et externes et les acteurs visés sont les acteurs gouvernementaux, les ONG et Associations, les partenaires techniques et financiers, et les populations.



Photo 5 : Présentation de la CDN par Mr Drissa KONE du SP/CNDD-DCCI

5.5. Echange et conclusion partielle

Cet exposé a été d'une grande importance en termes de renforcement des connaissances de l'ensemble des participants sur la contribution déterminée au niveau national. Cela a permis de connaître le processus de mise œuvre et d'évaluation de la CDN, les secteurs activités qui s'inscrivent dans ce cadre et les acteurs concernés.

Les participants pour apprendre d'avantage ont posé un certain nombre de questions d'éclaircissement dont nous avons retenu les plus pertinentes :

- Quelles sont les actions d'atténuation et d'adaptations au changement climatique dans le cadre de la CDN ?
- Y'a-t-il des banques qui gèrent l'évolution des finances climat pour une bonne adhésion et approbation ?
- En quoi consiste le crédit carbone ?;
- Quels sont les changements fondamentaux opérés selon le protocole de Kyoto et l'accord de Paris ?
- Comment bénéficier des financements du Fond vert climat

B. Deuxième jour de l'activité

Le deuxième jour de la formation a débuté avec un rappel sur les activités du premier jour. Les formateurs ont fait un résumé des travaux ainsi que les communications faites. A la suite de cela des questions ont été posées et eues des réponses favorables. Pour aborder les travaux de la deuxième journée une brève détaille a été faite sur le cheminement des travaux. Il s'agit de la communication sur le système MRV national, partage d'expérience sur la contribution des acteurs à la mise en œuvre de la CDN, un exercice de travaux pratiques pour terminer avec une évaluation de la formation.

6. Communication sur le système MRV

Cet exposé assuré par Mr BADOLO Jean Philippe indique que les causes du réchauffement climatique sont dues à l'augmentation des émissions d'origine anthropique notamment la production animale, la déforestation, les déchets plastiques, le transport l'industrialisation etc. Cela entraîne des conséquences comme les inondations, et la sécheresse. De ce fait la réduction des gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques devient l'un des principaux défis de développement dans le monde.

6.1. Clarification des concepts

Le système MRV qui signifie Measuring Reporting and Verification peut être conçu comme un ensemble de processus et de procédures qui permettent la collecte et le reportage d'informations factuelles, leur évaluation et leur vérification dans le but de déterminer quand et comment les pays ont atteint leurs obligations respectives.

Le système MRV est caractérisé par plusieurs types :

- ❖ **MRV EMISSION** : qui caractérise les secteurs d'émission, les tendances des émissions et les principaux types de gaz ;
- ❖ **MRV ATTENUATION** : qui caractérise les secteurs de réduction, les quantités de carbone évité ou séquestré ;
- ❖ **MRV SOUTIEN** : capitalise les soutiens reçus, les actions financées, et les efficacies.

Le système MRV regroupe également les arrangements institutionnels, le cadre réglementaire, les expertises, les techniques et procédures.

6.2. Etat des lieux du système MRV national

Au niveau national le système MRV comporte ses forces, des faiblesses, des opportunités et menaces.

Les actions réalisées pour la mise en place du système MRV se présentent comme suit :

- ☐ Réalisation d'une étude diagnostique sur les systèmes MRV national;
- ☐ Réalisation d'une étude sur le MVR soutien
- ☐ Réalisation d'une étude diagnostique sur la collecte des données
- ☐ Réalisation d'un outil simplifié pour la conduite des IGES
- ☐ Conception et lancement d'une plateforme du MRV nationale
- ☐ Renforcement des capacités des acteurs/actrices
- ☐ Décret en cours de signature sur la transparence et le MRV

6.3. Les avantages du système MRV national

- ☐ Rendre compte des progrès nationaux et internationaux, à travers les communications nationales afin d'améliorer sa visibilité et respecter ses engagements ;
- ☐ Identifier les lacunes et les besoins de soutien international ;
- ☐ Faciliter l'accès aux financements internationaux par la garantie de qualité des informations partagées.
- ☐ Améliorer le dispositif de collecte des données auprès des structures productrices des Données d'Activités (DA)
- ☐ Conduire les IGES de manière efficace;
- ☐ Respecter la périodicité de soumission des rapports sur les changements climatiques.

6.4. Besoin prioritaire pour la mise en place de système MRV efficace

- ✓ Identification des acteurs et leurs rôles ;

- ✓ Arrangements institutionnels à réaliser ;
- ✓ Soutien en termes de transferts de technologies ;
- ✓ Soutien en termes de renforcements de capacités ;
- ✓ Soutien en termes de matériels d'équipements ;
- ✓ Amélioration du système d'archivage des données ;
- ✓ Renforcement de capacités et amélioration de l'expertise ;
- ✓ Synergie d'actions entre les initiatives sectorielles et capitalisation des acquis ;
- ✓ Appui technique et financier.

6.5. Les structures et leurs rôles

Au niveau national il existe plusieurs acteurs et structure qui jouent un rôle très important dans la mise en œuvre du MRV. Nous avons les structures tel que :

- ✓ Structures gouvernementales concernées par le développement à faible émission au niveau central, déconcentré ;
- ✓ Autorités régionales, Collectivité territoriales ;
- ✓ Secteur privé ;
- ✓ ONG locales, nationales et internationales engagées ;
- ✓ Institutions de recherche et Universités ;
- ✓ Partenaires Techniques et Financiers ;
- ✓ Organisations qui fournissent de l'assistance technique.

6.6. La vision globale

La vision globale du système MRV est de mettre en place un dispositif permanent de mesure, de rapportage et de vérification avec pour but final de :

- ✓ Mettre en place un arrangement institutionnel inclusif formel bien établi ;
- ✓ Mettre dispositif efficace et fonctionnel de collecte et de capitalisation des données en matière MRV ;
- ✓ Mettre un système MRV national fonctionnel ;
- ✓ Augmentation des ambitions de réduction à travers les CDN pour lutter efficacement contre les CC et promouvoir un développement vert.

Les questions pertinentes retenues lors de cette présentation sont les suivantes :

- Pourquoi la question de l'insécurité n'est pas mentionnée comme une faiblesse pour les MRV ?;
- Y'a-t-il un moyen de mesurage du carbone stocké dans le sol ?

- Comment les MRV peuvent s'appliquer à l'éducation environnementale ?

7. Partage d'expérience sur la contribution des acteurs à la mise en œuvre de la CDN

Ce point a été consacré à des partages d'expérience des participants sur des actions qu'ils mettent en œuvre qui entrent dans le cadre de la contribution nationale au niveau national. Les expériences partagées sont entre autres des actions de reverdissement à travers la régénération naturelle assistée, la plantation d'arbre, la récupération des terres dégradées etc.

8. Travaux pratiques

Cette rubrique a constitué un exercice pratique en plénière qui a permis aux participants de renseigner un tableau avec des actions CDN. Il leur a permis de savoir déterminer :

- ✓ Des Unités d'exposition ;
- ✓ Leurs risques climatiques ;
- ✓ Les impacts ;
- ✓ et les options de réponse pour l'atténuation.

9. Evaluation de la formation

L'atelier de formation s'est terminé par une évaluation. Elle vise à mesurer le niveau de d'appréciation du rendu des modules et de recueillir les besoins des participants. Pour se faire des fiches d'évaluation des éléments suivants ont été distribuées pour le remplissage.

9.1. Degré de satisfaction/Éléments à apprécier

Degré de satisfaction	Acceptable	Satisfaisant	Très Satisfaisant
La durée de la session est-elle suffisante ?	10	10	2
Le lieu de la session était-il bien choisi ?	1	8	13
La période de la formation/sensibilisation est-elle bien choisie ?	1	12	9

9.2. Contenu et démarche pédagogique/Degré de satisfaction/Éléments à apprécier

Degré de satisfaction	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Très satisfaisant
L'objectif de l'atelier était-il clairement défini ?		2	13	7

Le contenu développé était-il en adéquation avec vos attentes ?		3	8	11
Les animateurs avaient-ils la maîtrise des thèmes ?			13	19
Niveau de pris en compte de vos préoccupations ?		4	13	5
Quel a été le niveau de satisfaction de vos attentes ?		4	12	6

9.3. Relations sociales et climat de travail/Degré de satisfaction/Éléments à apprécier

Degré de satisfaction	Acceptable	Satisfaisant	Très satisfaisant
Le travail et l'ambiance dans la salle étaient-ils intéressants ?		4	18
L'ambiance en dehors de la salle étaient-ils intéressants ?	5	5	12

9.4. Sur une échelle de 1 à 3 ; à combien estimez-vous votre niveau d'acquisition des connaissances ?

Trois personnes affirment que leur connaissance a été faiblement améliorée et 19 personnes ont trouvées la formation excellente avec des connaissances fortement améliorées.

9.5. Remarques et/ou suggestions pour l'avenir le contenu et la démarche pédagogique utilisée (points à améliorer)

- Explication plus approfondie des termes clés avec des exemples à l'appui
- prise en compte d'autres concepts comme la transition écologique, rôle des chefs de circonscriptions administratives dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Suggestion de transmettre la documentation aux participants en avance
- Exercice pratique à travers le montage et analyse en première d'un projet
- Besoin de faire d'exercices pratique
- Revoir la durée de la formation
- Pour une formation, au moins trois jours pour éviter de réduire les temps des exposés

- Revoir la durée à la hausse, inclure des ateliers andragogie
- Il faut beaucoup axer la formation en partant avec peu de généralités et développer beaucoup le contexte national
- disposer plus de temps pour approfondissement

9.6. Remarques et/ou suggestion sur les animateurs et animatrices

- Formuler plusieurs types de cas pratiques
- Les animateurs sont très rapides, il est souhaitable que le rythme soit peu accéléré
- Savoir synthétiser les idées
- Faire toujours un focus sur des réalisations de certains partenaires ou acteurs connus pour faciliter la compréhension
- Bonne maîtrise des termes développés. Cependant il faut simplifier les généralités ou le contexte international et mettre beaucoup l'accent sur le plan national

9.7. Propositions de thèmes pour d'autres formations/sensibilisations

- Impact des différents secteurs d'activités dans les émissions des gaz à effet de serre
- Les enjeux climatiques dans une entreprise
- Formation sur le plaidoyer sur le climat
- Changement climatique : Les voies vers l'adaptation et la résilience durables
- Education et formation sur le changement climatique
- Formation et recherche en mobilité urbaine
- Quelles mesures d'urgences adoptées face aux catastrophes naturelles
- Rôle et implications des chefs des circonscriptions administratives dans la lutte contre le réchauffement climatique
- La gestion de l'eau face au changement climatique
- Montage des projets sur la CDN
- Montage des projets sur les différents fonds climatiques

9.8. Quel est votre plan de réinvestissement des acquis de cette formation / Que comptez-vous faire * des connaissances acquises au cours de la formation/sensibilisation ?

- Mise à profit de ses connaissances dans nos zones d'interventions
- Partager les connaissances acquises avec mes collaborateurs et amis
- Montage des projets pour l'obtention de la finance climat
- Sensibilisation des organisateurs sur la CDN

- Faire des diagnostics pour l'élaboration d'un projet
- Multiplier les acteurs d'atténuation dans nos PTBA
- Ces connaissances acquises seront partagés avec les autres membres de mon service
- Recommandation lors des formations de PCD/PRD
- Partager les informations reçues avec les autres associations
- M'outiller davantage afin de mieux cerner le conçut
- Monter et aider à monter des projets et sensibiliser

10. Difficultés rencontrées

Il n'y a pas eu de difficulté majeure dans la réalisation de cette activité. Cependant nous notons que certaines autorités comme le Gouverneur, le haut-commissaire de la région du Nord et celui de la Province du Passoré se sont fait représenté par leurs Secrétaires pour cause d'incident d'agenda.

11. Coûts de l'activité

Le cout prévisionnel de l'activité est de : 3 000 000 FCFA

CONCLUSION

Au terme de cette session de formation l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement des activités. Quant aux deux consultants du SP/CNDD ils ont apprécié la pertinence des thèmes abordés et leurs nécessités pour les services techniques déconcentrés de l'Etat et du secteur privé qui ont vu leur capacité renforcée sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat.

Activité 7 : Mettre en place un comité local de contrôle citoyen sur la contribution déterminée au niveau national (CDN) et sur les engagements publics en matière de changements climatiques

Introduction

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions au monde les plus vulnérables aux chocs climatiques, comme les inondations actuelles du Sahel le montrent encore. La vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest face au changement climatique découle : (i) de la forte dépendance de la région à l'égard d'activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existantes sur les services éco systémiques en raison de processus tels que la déforestation.

Au Burkina Faso, les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement durable. Selon le Plan national d'adaptation adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des

changements climatiques en ce qui concerne notamment ses secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement et ressources naturelles.

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes. Ces menaces portent atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires au développement notamment la société civile.

Pour permettre à la société civile d'être avant gardiste de cet phénomène un comité de veille citoyenne est mise en place dans la région du Nord. Ce comité assurera pleinement le rôle de veille et de suivi de la CDN et les engagements publics en matière de changements climatiques pour l'atteinte de ses ambitions au niveau local.

Rappel des objectifs et des résultats attendus

Objectif global

L'objectif de cette activité est de mettre en place un comité local de contrôle citoyen sur la contribution déterminée au niveau national (CDN) et sur les engagements publics en matière de changements climatiques

Objectifs spécifiques

- Installer le comité local de suivi de la CDN composé d'au moins vingt (20) membres ;
- Présenter le MRV et la CDN
- Elaborer un plan d'action pour le suivi des actions de la CDN dans la région du Nord.

Résultats attendus

Au terme de l'atelier :

- Le comité local de suivi de la CDN composé d'au moins vingt (20) membres est installé
- Le MRV et la CDN sont présentés
- Un plan d'action de suivi des actions de la CDN est élaboré

III - Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

La mise en place du comité de veille a suivi un processus. Ce processus a commencé à Yako dans la province du Passoré et c'est achevé à Ouahigouya dans la province du Yatenga.

A la fin de l'atelier de mise en place du comité de veille dans la région du Nord, une évaluation de l'activité a permis de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dès la préparation de l'activité.

Au total, Dix (10) personnes ont pris part à la rencontre de cadrage qui a permis d'identifier les structures crédibles pouvant faire partie du comité de veille. Ensuite Dix (10) personnes ont été conviées pour valider la liste des structures crédibles de la région du Nord.

A la fin du processus de mise en œuvre et installation du bureau de comité de veille :

- ✓ Des OSC au nombre de vingt (20) de la région du Nord sont identifiés en tenant compte des femmes des jeunes et de personnes handicapées ;
- ✓ Vingt (20) membres des OSC ont été formés sur les outils sur les CDN ;
- ✓ Vingt (20) membres des OSC ont été installé comme comité de veille citoyenne.



Photo1 : participante de la phase d'identification des OSC crédibles de la région

Tableau récapitulatif des participants à la rencontre d'identification des structures crédibles

Ord	Structure	Nombre
1	DP Environnement /Passoré	01
2	DP Agriculture /Passoré	01
3	Conseil provincial des jeunes /Titao	01
4	Président OSC du Nord	01
5	Conseil régional de la jeunesse	01
6	Président conseil Provincial des OSC /Zondoma	01
7	President de la coordination provincial des OSC /Passoré	1
8	Membre equipe APEDR	04
	TOTAL	11

Déroulement de l'activité

🚦 Première phase

Choix des structures crédibles de la région

L'équipe projet de Benkadi à APEDR à ventiler des TDR pour inviter les services techniques de l'environnement et certaines organisations pour tenir une rencontre de concertation devant aboutir aux choix des structures crédibles pouvant contribuer à la mise en place du comité de veille citoyenne sur les CDN dans la région du Nord. De cette rencontre les participants ont travaillé sur un certain nombre de conditions devant permettre le choix des structures crédibles. De ces conditions il est ressorti les critères suivants : disposer d'un siège, mener des activités liées à l'environnement et les changements climatiques sur le terrain, avoir un bureau fonctionnel être de bonne relation avec les services techniques de l'environnement.

✚ Deuxième phase

La deuxième phase du processus a consisté à la validation des organisations devant siéger pour le comité de veille. Le même processus a été répété et l'ensemble des participants se sont accordés sur le principe. Il faut noter que cette activité a été réalisée en ligne avec les organisations membres du comité ad hoc et les responsables des services techniques de l'environnement de la région du Nord.

✚ Troisième phase

Présidée par le conseiller technique du Gouverneur de la région du nord, la cérémonie d'ouverture a connu une seule intervention notamment le discours d'ouverture du président de séance. Dans son mot, il a décliné le contexte dans lequel se tient cet atelier et les objectifs recherchés pour la mise en place du comité de veille qui suit les CDN dans la région du Nord. Tout en souhaitant la forte implication des participants et leur disponibilité ainsi que leur ardeur de travail, il a déclaré ouvert la séance de l'atelier d'installation du comité puis a présidé l'amendement de l'ordre du jour. Après le mot d'ouverture un tour de table a permis à chaque participant de se présenter avant l'entame des activités de ladite atelier.



Photo : cérémonie d'ouverture de l'installation du comité de veille citoyenne sur les CDN

De la présentation de l'Association APEDR et du projet BENKADI

La présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) a été assurée par monsieur le président lui-même. Il a d'abord situé le contexte de la présente cérémonie de la mise en place du comité de veille en rappelant que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG.

Ensuite le président a poursuivi dans ces interventions en déclinant les objectifs de APEDR. Il a mentionné que APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créée depuis 2008, l'APEDR a été reconnue officiellement le 12 Août 2011. Elle a été élevée Chevalier de l'ordre du mérite en 2020.

Sa zone d'intervention : les régions du nord, la boucle du Mouhoun et le centre.

Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes. **Ces domaines d'intervention :** agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat...

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

- « **Les communautés reverdissent le sahel** »,
- « **Des citoyennes et des mouvements sociaux plus forts.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable** »
- « **Le projet de mise en place du dispositif expérimental des bandes ligneuses antiérosives** » ;
- « **Le projet de développement des éco villages dans la commune de la toden** » ;
- « **Le projet 3 pierres améliorées du Passoré (F3PA/PASSORE)** » ;
- « **La mise en œuvre des projets de développement avec le comité local de jumelage** »

Après la présentation de APEDR une présentation du projet BENKADI a été faite afin de rappeler au participant les objectifs et la vision du projet.

L'objectif du projet est d'améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso, Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

En fin sa stratégie globale de mise en œuvre est la suivante :

- Recherche-action –Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.



Photo : Présentation de l'association APEDR par le premier responsable de la structure

La situation du contexte des CDN au Burkina Faso

Monsieur KABORE Koudougou Directeur Provinciale de l’Environnement du Passoré à situer le contexte et le processus de mise en œuvre des CDN au Burkina Faso. Il a fait l’historique des évènements éclairant les participants des responsables des OSC membre du comité des CDN de la région du Nord. A l’issue d’une brève présentation des CDN les participants ont posé des questions d’éclaircissement et des réponses ont été données.

➤ **La présentation des membres du comité des CDN**
Après la situation du contexte des CDN par le Directeur Provinciale de l’environnement s’en ai suivi la présentation des membres du comité de veille devant les autorités présente. Chaque responsable de structure a pris la parole pour présenter sa structure ainsi que son domaine d’intervention. Des informations qui sont très capitales et qui montre la pertinence a participé à la mise en place du comité de veille.

➤ **Installation des membres du comité de veille citoyenne sur les CDN**
Monsieur le conseiller technique du gouverneur représentant le gouverneur une seconde fois a pris la parole pour exhorter le comité a resté soudé et assidu. Il l’invite à travailler dans un élan de veille citoyenne pour interpellier, agir et faire le plaidoyer pour le suivi des CDN dans la région du Nord. Le représentant du haut-commissaire de la province du Yatenga a pris la parole en insistant sur la nécessité de travailler en synergie d’action entre tous les acteurs pour réussir la mission qui les ai assignés. Il ajoute également que les autorités de la région sont disposées à accompagner le comité pour atteindre ces résultats escomptés.

➤ **Rédaction du procès verbale et signature des membres du comité de veille**
A la suite des différentes interventions un procès-verbal a été rédigé par l’équipe projet de APEDR sous la supervision des autorités et des responsables des services techniques. Le procès-verbal a été lu en plénière et suivi de son amendement. Après s’en ai suivi la signature des autorités ainsi que les membres du comité.

➤ **Elaboration d’un plan de travail du comité de veille citoyenne sur les CDN**
A l’issue des travaux le comité ad hoc a présenté le plan de travail auquel le comité de veille devra se soumettre pour l’année 2023-2024. Ce plan est un schéma directeur pour la mise en œuvre des activités de suivi des CDN dans la région du Nord. Le tableau ci-dessus indique le plan de travail du comité.

Activité	Période				Nombre	Acteurs concernés	Localité	Cout	Responsable de l’activité	Observations
	T1	T2	T3	T4						

Sensibilisation					3	C V	RN		APEDR/CV	
Plaidoyer					1	C V	RN		APEDR/CV	
Organisation des rencontres semestrielles/ visite de courtoisie auprès des Services Techniques Déconcentrés et secteur privé		X			2	C V	RN		APEDR/CV	
Organisation des rencontres de restitution des activités				X	1	C V	RN		APEDR/CV	
Création d'une page officielle	X				1	C V	RN		APEDR/CV	
Synergie pour participer à des appels a projet	X	X	X	X	4	C V	RN		APEDR/CV	

Suggestion des participants en l'endroit de l'équipe projet de APEDR et des autorités

Avoir un comité viable et dynamique

Mener des activités de sortie terrain et visite d'échange

Participer à des appels a projet dans le domaine environnemental

Observation générale sur l'atelier d'installation du comité de veille

Lieu de la formation a été très bien apprécié par les participants,

Les participants ont apprécié la maitrise du sujet par les consultants,

La formation a été un rendez-vous du donner et du recevoir.



Photo4 : les des membres du comité de veille

Difficultés rencontrées

Nous n'avions pas rencontré de difficulté majeure par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des acteurs à adhérer au comité de veille qui malheureusement le nombre est plafonné à 20 personnes. En plus de cela certains membres du comité ad hoc ont souhaité faire partie du comité de veille citoyenne.

a. Le cout réalisation de l'activité est de : **1 456 600 FCFA**

Conclusion

Au terme de cet atelier d'installation du comité de veille citoyenne l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement des activités et le processus du choix des structures membres de la région du Nord.

Quant aux responsables des services techniques et les autorités de la région du Nord ils ont apprécié la pertinence de l'initiative de la mise en place du comité dans un contexte de changement climatique dans la région du nord.

Monsieur le conseiller technique du Gouverneur et le représentant du haut-commissaire de la province du Yatenga, a remercié l'équipe de l'APEDR et du projet BENKADI d'avoir choisi le Yatenga pour l'organisation de cet atelier. Ils exhortent APEDR à travailler davantage avec les organisations de la province pour mieux faire le plaidoyer et interpeller les sociétés minières sur l'impact de leur activité sur l'environnement.

Ils ont également sollicité la contribution des différents leaders présent à fédérer leur énergie à celle de APEDR afin de relever le défi du changement climatique.

ANNEXE PHOTOS



Annexe

Compte rendu du comité ad hoc

Le 2 novembre 2022 de 9H à 12h dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet Benkadi , s'est tenu, au siège de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR) à yako, une session de travail pour l'identification des membres du comité de contrôle citoyen (dispositifs locaux de veille) qui suit la Contribution Déterminée au niveau National et les engagements publics sur le Changement Climatique. Cette session a été organisé par APEDR appuyée du comité ad hoc en vue d'identifier les OSC de jeunes, femmes et personnes handicapées intervenant sur des thématiques environnements et changements climatique.

Les objectifs spécifiques de la rencontre sont les suivants :

- Informer le comité ad hoc sur la CDN au Burkina Faso
- Elaborer un critère de choix des structures qui vont siéger dans le comité de veille;
- Elaborer un plan de travail du comité ad hoc
- Elaborer un plan d'action de suivi de la CDN
- Faire la synthèse des travaux et la rédaction du PV du comité ad hoc

L'atelier a été marqué par des travaux qui se sont déroulés essentiellement en plénière à travers des communications suivies d'échanges.

I. Les résultats obtenus de la rencontre

A l'issu de la rencontre les résultats suivants sont atteints :

- Le comité ad hoc a été informé sur la CDN ;
- Le critère de choix des structures du comité de veille a été fait ;
- Le plan d'action de suivi de la CDN a été élaboré ;
- Le plan de travail du comité ad hoc a été élaboré ;
- La synthèse des travaux et la rédaction du PV du comité a été faite.

II. Déroulement de l'activité

Présider par Mr KABORE Koudougou Directeur provincial de l'environnement du Passoré qui à saluer l'ensemble des participants et situé le contexte des travaux inscrites à l'ordre du Jour. Il a également donné un aperçu sur la CDN au Burkina Faso. Le coordonnateur du projet Benkadi Mr BONKOUNGOU Sayouba a emboité le pas et invité les participants à faire des propositions pour l'atteinte des objectifs de la rencontre.

Une présentation des participants est alors faite pour permette de se connaître d'avantage et de facilité les échanges.

III. Formation du comité ad hoc

Le comité ad hoc est composé essentiellement de six personnes issues des structures déconcentrées de l'Etat et OSC de la région du Nord. Cette diversité des membres du comité ad hoc a pour but de permettre une synergie d'action dans le choix des OSC. Les structures membres du comité ad hoc sont les suivantes :

Tableau des structures membre du comité ad hoc

Ord	Structure	Nombre
1	DP Environnement /Passoré	01
2	DP Agriculture /Passoré	01
3	Conseil provincial des jeunes /Titao	01
4	Président OSC du Nord	01
5	Conseil régional de la jeunesse	01

6	Président conseil Provincial des OSC /Zondoma	01
7	President de la coordination provincial des OSC /Passoré	1
8	Membre equipe APEDR	04
	TOTAL	11

IV. Information du comité ad hoc sur la CDN

Présenter par Mr KABORE Koudougou Directeur provincial de l'environnement du Passoré, il a donné un aperçu sur la CDN. Selon sa présentation on retient que la contribution déterminée au niveau national est un mécanisme des experts sur le climat. Elle révèle les sources émettrices de pollution au Burkina Faso qui sont définie en des secteurs d'activités :

- Le transport secteur le plus polluant au Burkina Faso
- L'Agriculture
- L'élevage
- La déforestation
- L'énergie
- L'habitat

La mission de la contribution déterminée au niveau national est de pouvoir enregistrer les actions d'atténuation pour réduire l'émission des gaz à effet de serre. Ces actions d'atténuation sont entre autre la construction de foyer trois pierres améliorées, reboisement etc. La mise en place du comité de veille régional pour le suivi de la CDN permettra de capitaliser ces actions pour l'alimentation du rapport national.

V. Critère de choix des OSC membres du comité de Veille

Le comité ad hac a défini des critères pour le choix des membres du comité de veille

- Existence de l'OSC
- Etre active et disposé de preuves matérielles (rapport et photo d'activité)
- Faire des activités entrant dans le cadre de la CDN
- Disposer des compétences pour suivre la CDN
- Avoir un siège et un organigramme bien défini
- Respecter les critères sur la cible du projet c'est à dire être OSC de femmes ,de jeunes et de personnes handicapés.

Ce comité constitué de 20 membres sera choisi par le comité ad hoc dans la région.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des membres a désigné par Province.

Province	Nombre d'OSC
Ouahigouya	05
Titao	02
Zondoma	02
Passoré	11
Total	20

Il est demandé la liste des OSC membre qui vont siéger dans le comité de veille de fournir :

- La Zone d'intervention de l'OSC
- Le nom et prénom du premier responsable
- Le numéro de contact

La date du 09 novembre 2022 est retenue pour la mise à disposition de la liste des OSC devant constitué les membres du comité de veille. A cet effet le comité ad hoc a choisi la date du 13 novembre 2022 pour la validation en ligne.

VI. Elaboration d'un plan d'action pour le comité ad hoc

A l'issu des différents travaux le comité ad hoc a élaboré un plan d'action de suivi des CDN qui sera mis en œuvre par le comité de veille dont les points suivant ont été retenus :

- Les sensibilisations des différents acteurs la région du Nord sur les changements climatiques ;
- Faire des plaidoyers pour la prise en compte des CC dans les politiques publiques ;
- Organisation des rencontres semestriels et visite de courtoisie des services techniques de l'Etat et du secteur privé ;
- Faire des restitutions après les COP
- Créer une page officielle pour le comité de veille de la région du Nord.

A la suite de cela, M. BONKOUYOU Sayouba a remercié les participants pour leur apport et collaborations à la suite de cette session de travail. Il est prévu en perspective de postuler à des appel à projet pour la réalisation d'activité entrant dans la cadre de la CDN.

PLAN D'ACTION DE SUIVI DU COMITE DE VEILLE CITOYEN POUR LES CDN

2022 2023

Activité	Période				Nombre	Acteurs concernés	Localité	Coût	Responsable de l'activité	Observations
	T 1	T 2	T 3	T 4						
Sensibilisation					3	C V	RN		APEDR/C V	
Plaidoyer					1	C V	RN		APEDR/C V	
Organisation des rencontres semestrielles/ visite de courtoisie auprès des Services Techniques Déconcentrés et secteur privé		X			2	C V	RN		APEDR/C V	
Organisation des rencontres de restitution des activités				X	1	C V	RN		APEDR/C V	
Création d'une page officielle	X				1	C V	RN		APEDR/C V	
Synergie pour participer à	X	X	X	X	4	C V	RN		APEDR/C V	

des appels a projet										
---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Procès-verbal de l'installation du comité de veille citoyenne dans la région du Nord

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 8 Décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de l'hôtel Zana de Ouahigouya, l'atelier d'installation du comité de contrôle citoyen qui suit la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et les engagements publics sur les Changement climatique à partir de 9 heures.

Etaient présents à ladite rencontre, les membres des OSC dynamique intervenant dans l'environnement dans la région du Nord et la présence de Monsieur SAWADOGO Issouf, conseiller technique du gouverneur représentant Monsieur le Gouverneur de la région du Nord et Monsieur DIALLO Aboubacar, représentant Monsieur le haut-commissaire de la province du Yatenga.

L'objectif de cet atelier était d'installer un comité local de contrôle citoyen sur la contribution déterminée au niveau national CDN et sur les engagements publics en matière de changement climatique.

Ce comité veillera à :

- La sensibilisation ;
- Plaidoyer
- Organisation des rencontres semestrielles / visite de courtoisie auprès des services techniques déconcentré de l'Etat et du secteur privé ;
- Organisation des rencontres de restitution des activités

Listes des présents :

Nom	Prénom	Organisation	Contacts
YABAO	Hamidou	AJDL	65 00 27 37
KONKOBO	Benoît Christophe	AKNGS	65 42 37 46
OUEDRAOGO	Salam	TEELBA	74 84 83 01
ZIDA	Alimata	APRF	76 29 70 60
OUEDRAOGO	Souleymane	APABUFAD	76 46 35 45
NACANABO/DIALLO	Assita	WEOOG -PAANI	76 60 37 60
ILBOUDO	PAWANYIMDE Benoît	ZODO	76 54 04 78
OUEDRAOGO	Hamade	BURKINA Vert	76 92 58 29
ZIDA	Mamadou	BERGER	70 50 42 01
OUEDRAOGO/DABIRE	W. Noéline	RENAISSANCE	70 59 10 13
BONKOUNGOU	Sayouba	APEDR	76 50 86 42
SAWADOGO	W Audrey	APEDR	65 82 54 24
SAWADOGO	Boureima	APEDR	76 91 91 45
WIBGHA	Blaise	APMAP	71 47 47 54
GANSONRE	Soumaila	Planète verte	76 53 71 79
GUIRO	Sahada	ABMZ	76 82 07 91
MANDE	Karim	Beogo Neéré	76 64 47 99
KABORE	Koudougou	DP Environnement/Passoré	55 08 24 93

ZOMADO	P Victore	DP Environnement/Yatenga	76 26 66 69
RAMDE	Paul	AMR	70 68 85 25
OUEDRAOGO	Mamoudou	A2E	76 83 09 74

Activité 8 : Faire d'un plan d'action de plaidoyer et de communication au niveau région

Introduction

L'association APEDR a tenu le 22 décembre 2022 à Yako dans la salle de réunion de l'hôtel Yampoutin, un atelier de validation de son plan d'action de plaidoyer et de communication au niveau régional. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet Benkadi et de son PTBA 2022.

L'objectif de cette activité était de développer des actions de communication et de plaidoyer efficaces pour renforcer la gouvernance inclusive des politiques publiques, programmes et pratique en matière de changement climatique.

En effet la stratégie du projet Benkadi au Burkina Faso est que « les communautés vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique ».

Le projet BENKADI couvre 7 régions du Burkina Faso. Il est implémenté dans chaque région avec l'appui d'un partenaire opérationnel membre du SPONG. Cette mission a été confiée à APEDR pour la région du Nord. Pour atteindre ses objectifs, une stratégie de communication et de plaidoyer a été élaborée pour le compte du projet Benkadi-Burkina Faso. Cette stratégie est déclinée au niveau de chaque région d'intervention par un plan d'action de plaidoyer. C'est dans ce cadre que APEDR en tant que partenaire de mise en œuvre

entreprend l'élaboration d'un plan d'action de plaidoyer dans la région du Nord.

L'atelier a réuni des consultants chargés de l'élaboration du projet plan de plaidoyer et de communication, les responsables de la structure, l'équipe projet et des représentants de plusieurs OSC actives intervenante dans le domaine de l'environnement.

Rappel des objectifs et des résultats attendus

Objectif global

L'objectif global de l'activité est de disposer d'un plan d'action de plaidoyer et de communication au niveau régional.

Objectif(s) spécifique(s)

De façon spécifique il s'agit de :

- ✓ Identifier les actions de plaidoyer au niveau régional
- ✓ Déterminer les outils efficaces de plaidoyer au niveau régional
- ✓ Disposer d'un plan d'action de plaidoyer validé

Résultats obtenu

Les résultats attendus au terme de l'atelier sont :

- ✓ Les actions de plaidoyer au niveau régional sont identifiées
- ✓ Les outils efficaces de plaidoyer au niveau régional sont déterminés
- ✓ Un plan d'action de plaidoyer validé est disponible

L'atelier a connu la participation de 36 personnes (voir liste de présences en annexe), dont 22 représentants des OSC de femmes, jeunes et de personnes handicapées, 02 représentants des services techniques déconcentré de l'Etat et 12 personnes composées des consultants, des membres de APEDR .

Le tableau ci-dessous donne la structure des participants et le nombre d'OSC commis à l'atelier.

Tableau de répartition des participants bénéficiaires par province

Province	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres	Total OSC
Passoré	27	18	05	01	02	17
Zondoma	02	01	01	00	00	02
Ouahigouya	03	01	01	00	00	03
consultants	04	00	00	00	00	00

TOTAL	36	20	07	01	02	22
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

L'atelier s'est articuler autour des points suivants :

- ✓ Présentation des participants suivie de l'amendement du chronogramme ;
- ✓ Présentation du projet Benkadi et des activités de mise en œuvre dans la région du Nord
- ✓ Présentation du projet de plan de plaidoyer et de communication
- ✓ Amendement et validation du plan de de plaidoyer de communication

Présentation des participants suivie de l'amendement du chronogramme

Après l'installation des participants, le premier responsable de la structure, Monsieur BONKOUNGOU Sayouba point focal Benkadi a souhaité la bienvenue tout en les remerciant de leur marque d'intérêt à prendre parti à l'atelier de validation du projet de plan d'action de plaidoyer. Se voulant participative, Le point focal a invité les parties prenantes à faire des propositions afin d'amélioré la qualité du document final.

Le décor ainsi planté, sous la direction du chargé de communication Mr SALOU Donald, la parole a été donné aux participants pour un tour de table de présentation pour faciliter les échanges. Il a ensuite procédé au déroulement du chronogramme de la journée qui a été adopté par acclamation.

Présentation du projet Benkadi et des activités de mise en œuvre dans la région du Nord

Présenté par Mr SALOU Donald à travers un bref résumé, il ressort que Benkadi a pour défi d'améliorer la gouvernance inclusive des politiques/programmes et pratiques en matière de changements climatiques. En vue d'atteindre les

résultats escomptés d'ici 2025, Benkadi met en œuvre plusieurs activités. Il s'agit :

- ✓ Former 40 membres d'OSC sur les outils et techniques de plaidoyer, du réseautage, du leadership et du coaching ;
- ✓ Former 40 membres d'OSC et leurs réseaux sur l'approche Droits Humains, Genre et inclusion ;
- ✓ Assurer la participation des OSC partenaires aux travaux visant la mise en place et le suivi évaluation de la CDN ;
- ✓ Faire le plaidoyer /interpellation du CC dans l'élaboration du PCD et PRD dans au moins une commune par région ;
- ✓ Mettre en place un comité de contrôle citoyen qui suit la CDN et les engagements publics sur le CC ;
- ✓ Former 25 jeunes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, de suivi évaluation de la CDN et de la politique publique sensible au climat dans les sept régions de mise en œuvre ;
- ✓ Organiser 04 émissions sur les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec la thématique environnement et changement climatique ;
- ✓ Mettre en place un comité de contrôle citoyen (dispositifs locaux de veille) qui suit la Contribution Déterminée au niveau National et les engagements publics sur le Changement Climatique ;
- ✓ Elaborer un plan d'action de plaidoyer et de communication.

La vision de Benkadi dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso, Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de

changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

En fin sa stratégie globale de mise en œuvre est là :

- Recherche-action –Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.



Photo 2 : Présentation du chargé de communication

Présentation du projet de plan de plaidoyer et de communication

Le projet de plan d'action a été présenté par un ensemble de consultant recruté par APEDR qui a travaillé à conception. Ce projet de plan épouse le modèle proposé par le partenaire car comporte la stratégie de communication de la structure ainsi que le plan de plaidoyer qui prend en compte les attentes des différentes cibles visées par le projet.

Le plan d'action est subdivisé en sept (07) grandes parties :

- la démarche méthodologique ;
- le contexte d'intervention au niveau de la région du Nord;
- le diagnostic communicationnel ;
- la définition des axes stratégiques ;
- la planification opérationnelle des activités prévues ;

- la budgétisation ;
- le dispositif de mise en œuvre et de suivi.

Ce document de plaidoyer et de communication se présente comme un outil d'identification et de description des activités à mettre en œuvre, pour faciliter l'exécution des programmes et projets dessinés et planifiés par l'association. Il vise à apporter des solutions capables de soutenir son action dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique afin que les couches les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées puissent réaliser leur droit.

3.1. Les différentes étapes de la conception du plan d'action de communication et de plaidoyer

Pour se faire une démarche méthodologique a été entreprise par les consultants et l'ensemble de l'équipe projet Benkadi de APEDR.

Il s'agit notamment de l'organisation de :

- ✓ Rencontre de cadrage avec l'équipe des consultants
- ✓ Une revue documentaire
- ✓ Des entretiens avec les membres de l'équipe de l'association
- ✓ La rédaction du rapport provisoire
- ✓ La validation du document
- ✓ Le point sur les difficultés rencontrées

3.2. CONTEXTE D'INTERVENTION DE LA STRATEGIE de communication

La stratégie de communication prend en compte un certain nombre de paramètres à savoir :

- ✓ Le contexte socio-économique et politique de la région ;
- ✓ Contexte médiatique
- ✓ Le contexte juridique
- ✓ Enjeux environnementaux dans la région du Nord de Benkadi : études de base.
- ✓ Le genre et l'inclusion
- ✓ Contexte sécuritaire

3.3. DIAGNOSTIC DE LA COMMUNICATION DE L'APEDR

Le diagnostic de la communication a exploré plusieurs pistes. Il s'agit des Forces, Faiblesses, opportunités et menaces de la communication de l'association. L'analyse des différents types de communication (communication interne et externe) évoqué dans le document permettra à APEDR d'améliorer :

- ✓ Sa notoriété et son image de marque ;
- ✓ Sa communication d'influence ;

3.4. Orientations stratégiques de la communication et de plaidoyer

La vision de ce plan de plaidoyer s'inspire de celle de la stratégie de communication et de plaidoyer national du Projet Benkadi. Elle se décline comme suite : « Dans la région du Nord, l'APEDR, grâce à ses actions, mobilise les populations vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans des actions de développement et d'interpellation des décideurs sur les effets des changements climatiques et la promotion de l'agroécologie, d'ici à 2025 ».

3.5. Les différents axes et objectif stratégiques

Décliner en trois axes la stratégie de communication et de plaidoyer comporte deux objectifs par axe. Se sont :

Axe 1 : Renforcement de la communication, la notoriété et l'image de marque de l'APEDR en vue de faciliter la mise en œuvre du projet Benkadi dans la région du Nord ;

OS 1 : Améliorer la communication de l'APEDR à travers le développement d'outils de communication avec ses partenaires dans la mise en œuvre du Projet Benkadi ;

OS 2 : Améliorer la communication externe pour renforcer la visibilité et l'image de marque de l'APEDR et du projet Benkadi.

Axe 2 : Renforcement des capacités des populations de la région du Nord bénéficiaires du Projet Benkadi, sur les actions de veille, de suivi et d'interpellation citoyenne.

OS 3 : Renforcer les capacités des comités de veille sur la CDN pour assurer l'interpellation citoyenne et les actions de veille ;

OS 4 : Appuyer les organisations de jeunes, de femmes et de personnes handicapées dans la réalisation d'activités dans les domaines d'intervention du projet Benkadi

Axe 3 : Développement du partenariat avec les acteurs de développement de la région du Nord sur la mise en œuvre et le suivi des engagements nationaux et internationaux sur l'atténuation des effets du changement climatique.

OS 5 : Développer un partenariat avec les médias et les organes de presse de la région du Nord pour la mise en œuvre des activités du projet Benkadi ;

OS 6 : Plaider auprès des autorités pour la prise en compte de l'agroécologie et les changements climatiques dans les PCD et PRD.

3.6. Plan d'action opérationnel de communication et plaidoyer

Une planification opérationnelle conçue et contenue dans le plan permettra la mise en œuvre efficace et efficiente des actions proposé. Cette planification faite sur trois ans couvre la période de 2023 à 2025.

Un budget prévisionnel de la stratégie de communication et de plaidoyer a été également présenté pour soutenir les actions contenues dans les trois axes. Pour une bonne capitalisation un dispositif de mise en œuvre et un mécanisme de suivi ont été élaboré.

4. Amendement et validation du projet de plan de communication et de plaidoyer

L'amendement et la validation du projet de plan de communication et de plaidoyer a été faite de manière participative. Les propositions d'actions ont été faite par les participants pour améliorer le contenu du document. Des

discussions en plénière ont permis d'amender le cadre logique du plan ainsi que les budgets proposés par axe pour soutenir les actions à mettre en œuvre dans les trois ans.



Photo 5 et 6 : Travaux d'ammendement participative

5. Difficulté rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficulté majeure par rapport à la mise en œuvre de l'activité.

6. Cout de réalisation de l'activité

Le cout de réalisation de l'activité est de : 1 306 160 FCFA

Conclusion

Au terme de cet atelier multi-acteurs, les participants ont exprimé leur entière satisfaction. C'est pourquoi ils ont loué l'initiative du projet Benkadi qui leur a donné l'occasion de s'investir et de proposer des idées pour l'amélioration des relations des communautés avec leur cadre de vie au regard des effets néfastes des changements climatiques. Leur vive félicitation a également été portée en l'endroit de APEDR qui dispose désormais pour le compte de la région du Nord, d'un plan d'action de communication et de plaidoyer. Pour finir Donald SALOU a remercié les participants et l'équipe des consultants au nom du premier responsable et de toute l'équipe de APEDR/ BENKAKI pour leur assiduité aux travaux.

Activité 9 : Renforcer les capacités d'au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching Faire

Introduction

Les 14 et 15 Octobre 2022 s'est tenu, dans la salle de conférence de l'Hotel Shalom de Yako, un atelier de formation sur **les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching**, au profit des représentants d'une quarantaine d'organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des changements climatiques. Les 40 participants sont venus des deux (02) provinces de la région, à savoir, le Passoré et le Yatenga. Cet atelier a été organisé par l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (**APEDR**), partenaire opérationnel de mise en œuvre du « **projet BENKADI** » dans la région du Nord.

En effet, la formation avait pour objectif général de renforcer les capacités d'au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching. C'est pourquoi, elle a été animée par deux facilitateurs à savoir Monsieur **Clément Camille ZONGO**, Consultant, Formateur Professionnel, Point Focal de l'ONG Mahna à Koudougou et Monsieur **Jean Marie Viannet BATIONO**, Consultant, Formateur Certifié, Consultant en Gestion des Entreprises.

Rappel des objectifs et des résultats attendus

Objectif global

L'objectif général de cette session de formation est de renforcer les capacités d'au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching

Objectifs spécifiques

- Identifier au moins 40 membres des OSC et leurs réseaux dans la région du Nord intervenant dans le domaine de l'environnement et les changements climatiques ;
- Former au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur les outils et techniques de plaidoyer ;
- Former au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur le leadership
- Former au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur le réseautage et coaching
- Evaluer la formation à partir de la fiche d'évaluation Benkadi
- Elaborer un rapport de l'activité.

Résultats attendus

Au terme de l'atelier :

- Au moins 40 membres des OSC de la région du Nord sont identifiées en tenant compte des femmes des jeunes et de personnes handicapées ;
- Au moins 40 membres des OSC sont formés sur les outils et techniques de plaidoyer ;
- Au moins 40 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur le leadership sont formés sur le leadership ;
- Au moins 40 membres des OSC sont formés sur le réseautage et le coaching.
- La formation a été évaluée à partir de la fiche d'évaluation Benkadi
- Un rapport de l'activité est disponible.

Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de l'atelier de formation, une évaluation de l'activité a permis de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dès la préparation de l'activité. Au total, 51 personnes ont été formées dont 32 leaders issus des OSC de la région du Nord, 02 des services techniques (sécurité) et 17 membres et stagiaires de l'association APEDR, tous mobilisés au regard de l'importance de la thématique abordée.

A la fin de la formation Sur les prévisions opérationnelles

- ✓ Des membres des OSC au nombre de 49 membres de la région du Nord sont identifiés en tenant compte des femmes des jeunes et de personnes handicapées ;
- ✓ 49 membres des OSC ont été formés sur les outils et techniques de plaidoyer ;
- ✓ 49 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur le leadership ont été formés sur le leadership ;
- ✓ 49 membres des OSC ont été formés sur le réseautage et le coaching.
- ✓ La formation a été évaluée à partir de la fiche d'évaluation Benkadi mettant en relief la pertinence du contenu, de la méthodologie pédagogique, la maîtrise du thème par les formateurs, les conditions de tenue de la formation et des suggestions/ perspectives ;
- ✓ Un rapport de l'activité a été rédigé et disponible auprès de la structure.



Figure 1 Vue des participants dans la salle de formation

Tableau récapitulatif des participants à la formation

Province	Total participants	Partenaires techniques(sécurité)	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres	Total OSC
Passoré	33	02	13	06	01	00	31
Yatenga	18	00	01	05	00	00	18
TOTAL	51	02	14	11	01	00	49

Déroulement de l'activité

🚦 Premier jour de travail

De la cérémonie d'ouverture

Présidée par Madame BEREHOUNDOUGOU / KABORE Noélie, Secrétaire Générale de la Province du Passoré, représentant le Haut-commissaire, la cérémonie d'ouverture a connu une seule intervention notamment le discours d'ouverture de la présidente de séance. Dans son mot, elle a décliné le contexte dans lequel se tient cette formation et les objectifs recherchés. Tout en souhaitant la forte implication des participants et leur disponibilité et leur ardeur de travail, elle a déclaré ouvert la séance de formation puis a présidé l'amendement de l'ordre du jour. Après le mot d'ouverture un tour de table a permis à chaque participant de se présenter avant l'entame des travaux de la journée.



Photo : cérémonie d'ouverture par le Secrétaire Général de la province du Passoré

De la présentation de l'Association APEDR et du projet BENKADI

La présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) a été assurée par monsieur Donald SALOU. Il a d'abord situé le contexte de la présente cérémonie de lancement en rappelant que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG.

Ensuite de poursuivre que l'APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créer depuis 2008, l'APEDR a été reconnu officiellement le 12 Aout 2011. Elle a été élevée Chevalier de l'ordre du mérite en 2020.

Sa zone d'intervention : les régions du nord, la boucle du Mouhoun et le centre.

Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes. **Ces domaines d'intervention** : agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat...

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

- « Les communautés reverdissent le sahel »,
- « Des citoyen.ne.s et des mouvements sociaux plus fort.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable»
- « Le projet de mise en place du dispositif expérimentale des bandes ligneuses antiérosives » ;
- « Le projet de développement des éco villages dans la commune de la toden »;
- « Le projet 3 pierres améliorés du Passoré (F3PA/PASSORE) » ;
- « La mise en œuvre des projets de développement avec le comité local de jumelage »

Après la présentation de APEDR une présentation du projet BENKADI a été faite afin de rappeler au participant les objectifs et la vision du projet.

L'objectif du projet est d'améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso, Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

En fin sa stratégie globale de mise en œuvre est la :

- Recherche-action – Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.

I. La présentation du module sur le Leadership

Le module sur le Leadership a été animé par Monsieur ZONGO Clément Camille. Il a, pour faciliter sa communication articuler ledit module autour de six (06) points : un diagnostic des difficultés managériales des structures associatives, un test individuel sur le leadership, une proposition de définition des concepts clés, les rôles et fonctions du leader, les styles de leadership et enfin une dernière partie qui donne des orientations pour devenir Leader.

Diagnostic

A travers ce premier point, le consultant a voulu que les participants touchent du doigt les problèmes récurrents que rencontrent les structures associatives. Cela a permis de toucher du doigt plusieurs difficultés qui, selon l'ensemble des participants ne seraient pas d'actualité si les membres des différentes associations faisaient prévaloir leurs qualités de leader.

Test de Leadership

Le formateur a ensuite proposé un test sous forme de guide afin de permettre à chaque participant de s'autoévaluer. Ce test inspiré des travaux de Philip Carter et Ken Russell comprend vingt-et-cinq (25) questions avec trois propositions de réponses que sont : *OUI*, *NON*, *JE NE SAIS PAS*. Ce test étant personnel et individuel, chaque participant s'engageait à répondre de façon honnête et secrète.

A la fin du test, le facilitateur a demandé à chacun de considérer les réponses et de se fier à l'évidence afin de savoir que les questions pour lesquelles les réponses étaient différentes de *OUI* montraient à souhait que certaines qualités de leader sont absentes d'où la nécessité de partager quelques expériences et connaissances afin de permettre à chacun de faire croître ses qualités de leader.

Définition des concepts

Pour ce point, le consultant a bien voulu s'attarder sur les notions de Leadership, de Leader et de Charisme.

- Après avoir reçu les propositions de définition des participants, le facilitateur a proposé la définition suivante : « Le leadership est un ensemble d'aptitudes et d'attitudes permettant d'influencer le comportement d'un individu ou d'un groupe en vue de l'amener à réaliser des objectifs visés. » ;
- En ce qui concerne le Leader, participants et facilitateur se sont accordés sur le fait que le leader serait « une personne qui incarne le leadership à travers son comportement au quotidien » ;
- Pour ce qui est du charisme qui a priori n'a pas de lien proche avec le leadership, le facilitateur a insisté sur le fait qu'un leader c'est celui-là qui a du charisme et a fini par donner cette définition au charisme. Le charisme serait donc « La qualité d'une personne qui a le don de plaire, de s'imposer à travers une force tranquille interne, une vision, des idées, son art oratoire, son sens de l'écoute, sa persuasion, son adaptation »

Rôles et fonctions du Leader

Pour ce point, le facilitateur a énuméré cinq (05) rôles principaux du leader. Il s'agit du rôle de :

Communicateur:

Il peut être passif, affirmatif ou agressif suivant la situation.

Bâtitteur d'équipe:

A cet titre, il encourage et stimule, extériorise et verbalise, harmonise, accepte les compromis, assure un certain contrôle, respecte les autres et établit des normes.

Facilitateur animateur:

Un leader assure la croissance du groupe ; il agit comme participant/observateur et ne s'impose pas ; il facilite la communication entre les membres ; il implique tous les membres ; il fait preuve d'ouverture d'esprit ; il encourage le groupe à réfléchir sur lui-même.

Agent de changement:

Un bon leader admet le besoin de changement, crée le climat propice au changement, identifie clairement les problèmes rencontrés, analyse efficacement ces problèmes, identifie les solutions possibles, identifie les démarches de solution de problème, les applique et les évalue.

Educateur:

Le leader est celui-là qui favorise le climat d'apprentissage, livre un contenu pratique et applicable, encourage l'autonomie et la prise de décisions, favorise le travail en équipe, stimule la réflexion et encourage l'évaluation personnelle et s'adapte en cours de route.

Pour ce qui concerne les fonctions, le facilitateur a retenu trois (03) fonctions principales que sont :

- **Planifier ;**
- **Organiser ;**
- **Diriger ;**

► Contrôler.

Les styles de Leadership

Après avoir présenté cinq (05) styles de Leadership standard, le formateur s'est attardé sur trois (03) styles. Les cinq (05) styles sont :

- **Le leadership autocratique : « Faites ce que je vous dis »**
- **Le leadership paternaliste : « Si vous travaillez, je vais vous aider »**
- **Le leadership démocratique : « Travaillons ensemble »**
- **Le leadership collégial : « Nous sommes tous égaux »**
- **Le leadership laisser-Aller : « Faites ce que vous voulez »**

Il présentera donc à la suite les aptitudes selon le style démocratique, autocratique et laisser-aller en vue de présenter les différences notables pour de meilleurs choix.

Comment devenir Leader

Pour cette dernière étape, le formateur du jour à proposer des pistes pour faire de chaque participant un Leader plein. Pour lui, afin d'être un bon leader, il faut :

1. Avoir une vision
2. Rester soi-même
3. Avoir de la confiance en sa personne et du caractère
4. Développer vos capacités et vos connaissances
5. Soigner votre image
6. Cultiver le sens de la responsabilité
7. Etre un modèle de par son comportement
8. Apprendre à communiquer
9. Etre empathique et Ecouter
10. Aider et motiver les autres

A la suite de cette dernière partie, le formateur a répondu aux différentes questions des participants et s'en est suivie la pause-déjeuner.

II. La présentation du module sur le PLAIDOYER

Après la pause-déjeuner, les travaux ont repris avec le même formateur qui a eu la responsabilité d'animer le deuxième module. Le second module s'articulera autour de trois points que sont : Définitions, Démarche stratégique de plaider et Simulations en groupes.

Des définitions

Sur ce point, le formateur a trouvé nécessaire d'éclaircir essentiellement trois (03) notions : la notion de plaider, de plaider et de plaidoirie.

Pour le premier, le formateur après avoir recueilli les avis des participants a retenu la définition suivante. Plaider c'est « défendre une personne, une cause ».

Pour le plaidoyer, ce serait, « Défense passionnée d'une personne ou d'une idée au moyen d'une argumentation ; c'est mener des actions pour provoquer volontairement des changements recherchés ». Le plaidoyer est donc différent de: communication, sensibilisation, plaidoirie. Enfin, la plaidoirie est l' «exposition orale des faits d'un procès et des prétentions d'un plaideur ».

Démarche stratégique d'un plaidoyer

Après les différentes définitions, le consultant a présenté un plan stratégique qui oriente tout plaidoyer. Cette démarche comprend essentiellement six (06) composantes que sont :

- Analyse : cette étape consiste à identifier et analyser les enjeux liés au problème de départ d'une part et d'autre part à faire la cartographie des acteurs ;
- Stratégie : elle consistera à formuler les objectifs du plaidoyer et à choisir une stratégie adaptée qui peut être : La recherche, L'opposition, Le lobbying, La négociation, La collaboration, Le choc, Le porte-voix, Le momentum, La sensibilisation, etc.
- Message : à ce niveau, il s'agira d'élaborer un message du plaidoyer. Il s'agit d'ailleurs du cœur du plaidoyer. Après l'élaboration du contenu du message, il faut analyser les canaux de communication appropriés. Les canaux présentés sont entre autres : les médias, les événements, les réseaux sociaux, les courriers, les réunions, les ateliers, les campagnes d'affichage.
- Planification : il s'agit à cette étape d'établir un cadre logique, élaborer un budget, construire un chronogramme, identifier les capacités/besoins de son équipe.
- Mise en œuvre
- Suivi-évaluation

Simulations

Après le développement de ces trois (03) points, le formateur a conduit des simulations sur les thèmes suivants :

- ▶ **Groupe 1:** Plaidoyer pour une prise en charge psychologique des femmes des militaires tombés au front.
- ▶ **Groupe 2:** Plaidoyer pour l'interdiction des pesticides.
- ▶ **Groupe 3:** Plaidoyer pour l'interdiction de l'utilisation du cyanure sur les sites d'orpaillage artificiel.

Après les différents travaux et la restitution, les travaux du jour ont pris fin avec des recommandations pour la deuxième journée.

Le module sur le Leadership a été animé par Monsieur ZONGO Clément Camille. Il a, pour faciliter sa communication articuler ledit module autour de six (06) points : un diagnostic des difficultés managériales des structures associatives, un test individuel sur le leadership, une proposition de définition des concepts clés, les rôles et fonctions du leader, les styles de leadership et enfin une dernière partie qui donne des orientations pour devenir Leader.

Diagnostic

A travers ce premier point, le consultant a voulu que les participants touchent du doigt les problèmes récurrents que rencontrent les structures associatives. Cela a permis de toucher du doigt plusieurs difficultés qui, selon l'ensemble des participants ne seraient pas d'actualité si les membres des différentes associations faisaient prévaloir leurs qualités de leader.



Photo3 : Exercice sur les difficultés managériales

🚦 Deuxième journée de travail

La deuxième journée a commencé par le mot d'accueil une fois de plus des participants. Un bref rappel des activités du premier jour ayant abouti à l'introduction sur les modules du jour portant sur le réseautage efficace et le coaching. Ces modules ont été animés par Monsieur Jean Marie Viannet BATIONO, Formateur Certifié, Consultant en Gestion des Entreprises, rompu des questions coaching et de réseautage efficace.

I. LA PRESENTAION DU MODULE SUR LE RESEAUTAGE

Dès le début, le formateur a procédé à des exercices et un prétest pour juste évaluer les participants sur leur niveau de connaissance sur le module. A la fin de cet exercice, de façon interactive, le formateur a animé le module et sur les points ci-dessous énumérés :

Des exercices de présentation

Tâche: En 2 minutes, essayez de répondre à autant de personnes que vous pouvez en leur disant : **Nom, prénom (s), profession et quelque chose que vous faites qui peut aider les autres**

Tâche:

L'un après l'autre, levez-vous et présentez une des personnes que vous venez de rencontrer :

Le nom de la personne, la profession de la personne, quelque chose que la personne a fait qui peut aider les autres

NB : La personne présentée continue en présentant une autre personne et ainsi de suite...

PRETEST :

Au cours de cette présentation, le formateur a évalué

- À quoi pensez-vous lorsque vous entendez le mot réseautage ?
- Quelle est votre expérience avec le réseautage ?
- Quel type de réseau avez-vous aujourd'hui ?

Du réseautage : définition

- Le réseautage est **une route à double sens!**
- Le réseautage consiste à générer des **relations, bienveillance** et **des avantages mutuels**.
- Il **ne s'agit pas** de **vendre** quoi que ce soit ou de **collecter** des cartes de visite.
- Le réseautage **n'est pas** un jeu de chiffres ou une course. Il n'est pas le nombre de personnes que vous pouvez rencontrer, mais le nombre de personnes avec qui **vous avez une relation** et qui peuvent vous **recommander** à leurs relations.
- *Lorsque nous entrons dans **une zone de confort**, nous avons tendance à ignorer ce dont les autres ont besoin, car ça peut nous forcer à renoncer à notre situation confortable actuelle !*
- *“Le réseautage est **une collection** organisée de **vos relations personnelles, leurs relations** et ainsi de suite.*
- *Le réseautage est la recherche rapide dont vous avez besoin pour obtenir **ce dont vous avez besoin** dans une situation donnée et **aider les autres à faire la même chose**.” Harvey MacKay*

De la confiance dans le réseautage

Pour réaliser un réseautage efficace, des attitudes de confiance sont à instaurer. Il faut pour ce faire :

- Garder le contact, rester impliqué dans la relation ;
- Respecter les délais ;
- Faites comme vous avez dit, respectez les promesses ;
- Aider les autres, être là quand ils ont besoin de vous ;
- S'intéresser aux autres ;

Votre présentation pour un réseautage efficace :

Se présenter à autrui se doit d'être :

- ✓ Courte ;
 - ✓ Positive et constructive ;
 - ✓ Intéressante pour l'autre ;
 - ✓ Les aspects les plus importants d'abord ;
- Avec énergie et enthousiasme

Du discours de présentation

- Dites ce que vous faites en quelques mots ;
- Liez ce que vous faites à une solution nécessaire existante sur le marché ;
- N'entrez pas dans tous les détails ;
- Soyez humble, mais crédible

De la justesse de la présentation :

- ❖ Ce que vous faites doit être présenté comme une **solution** à un **défi** ou un **problème** sur le marché ou pour les individus ;
- ❖ Vous ne pouvez jamais faire des affaires avec la personne à qui vous vous êtes présentés ;
- ❖ Votre but est de s'assurer que la personne **se souvient de vous comme une solution** et peut **vous lier à un problème** que quelqu'un d'autre a ;
- ❖ Vous devez alors vérifier les cultures et les coutumes locales sur les prises de contacts avant toute chose telles que les modes de salutations avant d'entamer l'échange des cartes après que le contact soit établi.

De la phase d'échanges après échange de cartes de visite

Le formateur a invité les participants à être regardant dès la réception de la carte de visite.

C'est pourquoi, dès que les participants reçoivent, vous devez accorder de l'intérêt à :

- Intéresser à la carte de visite ;
- Vous reporter à quelque chose sur la carte ;
- Si la personne demande, donner votre carte de visite immédiatement ;
- Parfois, les cartes sont utilisées pour se souvenir et comprendre des noms difficiles ;
- Aider les autres à réussir ;
- Aider les à progresser ;
- Etre perçus comme des agents du progrès ;
- Produire des effets positifs ;
- Apporter de la valeur aux autres ;
- S'intéresser aux autres avant de leur demander de s'intéresser à vous ;
- En savoir plus en posant des questions ;
- Faire l'éloge des autres. Ça ne vous coûtera rien car cette attitude élimine les barrières et améliore les conversations et poser des questions ouvertes pour en savoir plus
- Dale Carnegie a déclaré : *«Vous pouvez conclure des affaires en deux mois en s'intéressant aux autres alors que vous le pouvez en deux ans en essayant d'amener les autres à s'intéresser à vous.»*

BON A SAVOIR

Lors de l'écoute, évitez des **préjugés**, des **hypothèses** ou des **suppositions** car tant que vous parlez, vous n'apprenez rien, parce que tout ce que vous dites, vous le savez déjà !

Savez-vous que votre réseau est pareil à un compte bancaire:

- ✓ Vous faites un dépôt quand vous accordez **une faveur à quelqu'un** ;
- ✓ Le montant du dépôt (faveur) est la **valeur perçue** par la personne ;
- ✓ Si vous **demandez une faveur**, vous faites un **retrait** de votre compte bancaire ;
- ✓ Toujours **avoir un compte bancaire réseau positif**, de sorte que les gens veulent vous faire une faveur ;
- ✓ Trouvez quand les autres ont besoin d'aide et de les aider avant qu'ils ne demandent de l'aide ;
- ✓ Envoyer un contact qui pourrait être bénéfique pour vous deux ;
- ✓ Soyez là quand les autres ont besoin d'aide ;
- ✓ Aidez sans attendre le retour.

Du souvenir

Les gens qui ont **laissé une marque dans nos vies** ne sont probablement **pas célèbres, riches, gagnants de prix** ou mémorables comme **héros** ! Ce sont ceux qui se **soucient de nous**, ceux qui sont **à nos côtés** lorsque nous avons besoin d'eux !

Conclusion de la présentation

À la fin de la présentation, le formateur a invité les participants à se mettre en réseau pour l'atteinte des objectifs de Développement Durable dont l'essentiel réside dans le combats contre les actions de changement climatique. Ce réseau sera si dynamique si l'ensemble des leaders associatifs brisent le cocon de confort dans lequel ils siègent. Cette attitude se pose en frein, obstacle d'une synergie d'action. Or, c'est l'ensemble qui est fort, car « **l'entente des tisserins leur permet de dévaster le champ du roi** », comme le dit un adage populaire.

Les participants ont observé une pause de petit déjeuner avant de reprendre la présentation suivante qui porte sur le coaching.

II. LA PRESENTAION DU MODULE SUR LE COACHING

De la définition du coaching, de coacher

Le coaching consiste à **accompagner** une personne dans le cadre d'un **changement** et/ou vers la **réalisation** d'un **objectif personnel ou professionnel**.

Coacher c'est *accompagner, entraîner, soutenir, encourager, aider une personne dans son développement personnel pour améliorer, parfaire ses compétences en vue d'accroître ses performances* ; C'est également *amener quelqu'un à apprendre à partir de sa pratique ou de ses comportements*. « **Coacher quelqu'un, c'est libérer son potentiel pour maximiser ses performances. C'est l'aider à apprendre plutôt que de lui enseigner** » Sir John WITMORE

Le coaching est une **méthode d'apprentissage**, une **aide apportée à une personne** (ou une équipe) pour mieux exploiter ses ressources personnelles ; C'est aussi une manière pour **faire ressortir** au mieux les **capacités des personnes** ;

Il est orienté vers **des buts et des résultats** pour ensuite œuvrer à atteindre ces buts dans pratiquement tous les domaines de la vie : **les affaires, la carrière, la santé, l'épanouissement personnel, la spiritualité, l'intimité, la vie simple et l'épanouissement financier** ;

La fonction du coaching

La fonction principale du coach est cependant avant tout d'être un préparateur individuel, dont l'angle de travail est celui de la dynamique de développement dans ses **trois temporalités** (*historique d'expérience, système relationnel actuel, et vision prospective*). Le coaching est la **manière la plus efficace de responsabiliser** une équipe et d'**aider** ses membres à se développer.

Les formes de coaching

Il existe plusieurs formes de coaching. Il s'agit du :

- ✓ **Coaching d'intégration** : c'est un apprentissage permettant à un coaché *d'exercer une nouvelle fonction avec sérénité* en vue de faciliter les changements de poste par exemple ;
- ✓ **Coaching de performance** : Pour une personne qui exerce déjà une fonction mais qui *rencontre des difficultés* ;
- ✓ **Coaching de croissance** : Pour une personne qui apparemment semble avoir une vie équilibrée, mais qui a des doutes sur les options qu'elle prend. Ce coaching renvoie au *développement personnel* ;
- ✓ **Coaching de maintenance** : Lorsque tout va bien, le coaching ici vise à aider, à maintenir et à enrichir l'équilibre atteint et jugé satisfaisant. Ce coaching concerne *la gestion du patrimoine*.

Des modes de coaching

On distingue plusieurs modes de coaching, il s'agit du :

- **Coaching individuel** : Met en scène une seule personne (le coaché) et le coach ;
- **Coaching d'équipe** : Amène les membres d'une même équipe à développer en synergie l'atteinte d'un objectif commun ;
- **Coaching de groupe** : En intra ou en inter-entreprises/organisation ;
 - **En intra-entreprise/organisation** : coaching de personnes exerçant au sein d'une même organisation mais qui ne sont pas dans les mêmes équipes ;
 - **En inter-entreprises/organisation**: coaching de personnes exerçant dans des entreprises différentes mais qui se trouvent réunies pour un même but.

Des types de coaching

Il existe plusieurs types de coaching tels que le coaching :

- Le coaching de vie;
- Le coaching des sportifs;
- Le coaching de dirigeants d'équipe, d'entreprises.

Des principes du coaching

Plusieurs principes régissent la pratique de coaching et le coach doit avoir à l'idée que :

- C'est le **coaché qui fixe les objectifs** du coaching ;
- Il existe une **égalité** entre coach et coaché ;
- Le coaché est **responsable du problème et de la solution** ;
- Le coaché **sait mieux ce qui est bon pour lui et peut décider** ;
- C'est **son expérience et son vécu qui sont la base** de l'entretien ;
- Le coaché a **un énorme potentiel** ;
- Le coaching se focalise sur **l'habileté** du coaché à trouver de solution et/ou à prendre de décision ;
- Le coach facilite le processus, établit la confiance et la confidentialité ;
- Tout peut être soulevé et discuté.

Des actions du coach :

Le coach ne juge pas non plus, il amène le coaché à être responsable en:

- ✚ *Valorisant les résultats et l'émotion associée ;*
- ✚ *Ayant une conversation si nécessaire, pour évaluer ce qui a marché, ce qui n'a pas marché ;*
- ✚ *Définissant une autre stratégie/action complémentaire ;*
- ✚ *Remotivant ;*
- ✚ *Entérinant le nouvel engagement.*

Les valeurs principales du coach

Les valeurs principales du coach sont : Efficacité/utilité - Intégrité - Respect -Ecologie – Créativité - Amour (universel) - Liberté - Diversité - Elégance - Professionnalisme - Flexibilité - Communauté

Des étapes du coaching

Globalement, on distingue les étapes suivantes dans un trajet de coaching :

- **Lancement et établissement d'un contrat** ;
- **Création et maintien d'une bonne relation avec le coaché** ;
- **Prise de conscience** : des questions, problèmes, besoins, etc.
- **Affinement du contrat** : réviser les objectifs, options et rôles ;
- **Faciliter le changement** : stimuler engagement et enthousiasme ;
- **Intégration, révision et évaluation** : résultats, coaching et ses implications ;
- **Conclusion** : appréciation des résultats, trajet, moyens, collaboration, leçons et adieux.

De la définition des objectifs du coaching

L'objectif permet de savoir "où on va". Ça motive, ça donne du dynamisme, ça mobilise l'énergie, ça donne un cadre, ça permet de clarifier. C'est le moteur de nos actions, ce qui nous met en route.

Un objectif, c'est ce qui va mettre en mouvement la personne. Pour le coach et son client, la définition d'un objectif est le point de départ du processus d'accompagnement.

Ces objectifs doivent être précis, réaliste, écologique et mesurable

- 🚩 *Qu'est-ce que tu veux ?*
- 🚩 *Est-ce que ça ne dépend que de toi ?*
- 🚩 *Qu'est-ce que ça te donnera et qui est encore plus important pour toi ?*
- 🚩 *A quoi est-ce que tu sauras que tu as atteint ton objectif ?*
- 🚩 *Y a-t-il un ou des inconvénients à atteindre cet objectif ?*
- 🚩 *Qu'est-ce qui t'empêche d'obtenir ce que tu veux ?*

Du plan d'action du coaching

Le plan d'actions est très important pour définir comment l'objectif du coaching sera atteint.

Cela fait intervenir plusieurs éléments à savoir :

- ❖ Préciser l'objectif et les résultats ;
- ❖ Définir les étapes ;
- ❖ Enregistrer les sous résultats ;
- ❖ Répertorier les éventuelles difficultés et leur plan de remédiation éventuelle ;
- ❖ Évaluer les aptitudes du coaché.

Des conditions générales du coaching

Le processus de coaching nécessite qu'un certain nombre de conditions générales soient réunies :

- ✓ Le coaché et le coach partagent l'objectif d'amélioration des compétences du coaché ;
- ✓ Confiance mutuelle ;
- ✓ Volonté de la part du coaché ;
- ✓ Acceptation de se remettre en cause ;
- ✓ Franchise ;
- ✓ Tenir compte des capacités/compétences du coaché ;
- ✓ Le coach a suffisamment d'expérience en coaching et en communication ;
- ✓ Respect pour la personne coachée

C'est pourquoi il doit avoir une ouverture *d'esprit* ; une habileté en communication et en conduite d'entretien, des connaissances sur le coaching et son déroulement, une disponibilité, une modestie en reconnaissant ses propres limites, une tolérance en accordant un droit à l'erreur au coaché, aucun préjugé/ une neutralité, une capacité d'encouragement de l'initiative, une maîtrise de soi, une bonne écoute, un bon sens de l'analyse et de l'humour, une capacité d'inspiration de confiance et une sociabilité très élevée

Le coaché aussi se doit de s'investir d'humilité en acceptant le coach (le choisit si possible), en exprimant le besoin et la compétence précise à améliorer, en ayant une bonne écoute, en acceptant de se remettre en cause, en étant disposé à mettre en œuvre les solutions et

volontaire, en créant un environnement favorable (soutien d'autres, procédures, culture, etc.) et en se dotant d'une capacité (physique, intellectuelle, morale, matérielle et financière) de le faire en trouvant des solutions qui répondent réellement à ses préoccupations

« Commencez par changer en vous ce que vous voulez changer autour de vous. Soyez le changement que vous voulez voir en ce monde » Mahatma GANDHI

Que serait la pérennité de la société sans le coaching ?

Si nous avons réussi, nous avons eu des coachs dans des domaines donnés

Allez-vous aussi, avec ce bagage que vous avez et investissez-vous vous aussi pour cette jeune génération

Suggestion des participants en l'endroit des organisateurs

Augmenter la durée de la formation ;

Inviter les responsables coutumiers et religieux ;

Elargir la participation des OSC sur toute la région du nord

Observation générale sur la formation et les thématiques

Lieu de la formation a été très bien apprécié par les participants,

Les participants ont apprécié la maîtrise du sujet par les consultants,

La formation a été un rendez-vous du donner et du recevoir.



Photo4 : les échanges en groupe

I. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficulté majeure par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Nous notons un léger dépassement du nombre prévu qui nous a contraint de faire un réaménagement à l'interne pour la restauration et la prise en charge des participants supplémentaires.

Conclusion

Au terme de cette session de formation l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement des activités. Quant aux deux consultants ils ont apprécié la pertinence des thèmes abordés et leur nécessité dans le contexte d'insécurité de la région du nord. Les consultants ont également apprécié la qualité des interventions des participants durant les deux jours.

Madame le Secrétaire Général de la Province du Passoré, représentant Mme la Haut-Commissaire, présente aux assises nationales à cause de la situation politique du pays, a remercié l'équipe de l'APEDR et du projet BENKADI d'avoir choisi le Passoré pour l'organisation de cet atelier de formation. Elle s'est dit être honoré et exhorte l'APEDR à intégrer les différentes communes de la province dans leur action de développement. Elle a également sollicité la contribution des différents leaders présents à fédérer leur énergie à celle de APEDR afin de relever le défi du changement climatique.

En conclusion l'équipe du projet et madame le haut-commissariat du Passoré ont une fois encore traduit leurs reconnaissances aux participants pour leurs assiduités aux travaux.

Activité 10 : 2. B.R.I.3.1.1 : Formation de 22 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching APEDR

Introduction

L'Association pour la protection de l'environnement et du développement rural (APEDR) a organisé un atelier de formation sur **les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching** au profit des organisations de la société civile (OSC). Cette formation entre dans le cadre de l'exécution de son PTBA 2023 pour la mise en œuvre de BENKADI dans la région du Nord. Elle s'est tenue les 04 et 05 Mai dans la salle de conférence de la Mairie de Arbolé dans la province du Passoré.

Le but de cette formation est d'engager une gouvernance inclusive pour la lutte contre les changements climatiques. Les participants sont issus des trois (03) communes de la province du Passoré.

En effet, la formation avait pour objectif général de renforcer les capacités d'au moins 22 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching. C'est pourquoi, elle a été animée par deux facilitateurs à savoir Monsieur **Clément Camille ZONGO**, Consultant, Formateur Professionnel, Point Focal de l'ONG Mahna à Koudougou et Monsieur **Jean Marie Viannet BATIONO**, Consultant, Formateur Certifié, Consultant en Gestion des Entreprises et Mr KOANDA Seydou Expert Formateur Certifié, Consultant en Gestion des Projets.

I. Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif général de cette session de formation est de renforcer les capacités d'au moins 22 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord sur les outils et techniques de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching

2. Résultats attendus

Au terme de l'atelier :

- Au moins 22 membres des OSC sont formés sur les outils et techniques de plaidoyer ;
- Au moins 22 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sont formés sur le leadership ;
- Au moins 22 membres des OSC sont formés sur le réseautage et le coaching.
- La formation a été évaluée à partir de la fiche d'évaluation Benkadi

II. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de l'atelier de formation, une évaluation de l'activité a permis de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dès la préparation de l'activité. Au total, 23 personnes ont été formées dont 23 leaders issus des OSC de la région du Nord, tous mobilisés au regard de l'importance de la thématique abordée.

A la fin de la formation sur les prévisions opérationnelles

- ✓ 23 membres des OSC sont formés sur les outils et techniques de plaidoyer ;
- ✓ 23 membres des OSC de mise en œuvre de Benkadi sur le leadership sont formés sur le leadership ;
- ✓ 23 membres des OSC sont formés sur le réseautage et le coaching.

- ✓ La formation a été évaluée à partir de la fiche d'évaluation Benkadi mettant en relief la pertinence du contenu, de la méthodologie pédagogique, la maîtrise du thème par les formateurs, les conditions de tenue de la formation et des suggestions/ perspectives ;
- ✓ Un rapport de l'activité a été rédigé et disponible auprès de la structure.

Province	Commune	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres	Total OSC
Passoré	Kirsi	6	01	02	00	00	06
Passoré	Arbollé	15	00	08	01	03	12
Passoré	Yako	10	01	02	00	05	05
TOTAL	3	31	02	12	01	08	23

Tableau des participants à la séance de formation

OSC	Nombre
OSC dirigées par les femmes (+ 35 ans)	12
OSC dirigées par les jeunes hommes (- 35 ans)	2
OSC dirigées par les hommes (+ 35ans)	9
OSC dirigées par les jeunes filles (- 35 ans)	0

Cible en vue des OSC pour la participation à la formation



Photo 2 : Vue des participants dans la salle de formation

III. Déroulement de l'activité

Premier jour de l'atelier

A. De la cérémonie d'ouverture

Présidée par Monsieur Moumouni ZERBO, Préfet et Président de la Délégation Spéciale de la commune de Arbolle, la cérémonie d'ouverture a connu trois interventions notamment le mot de bienvenue du Président de APEDR, l'intervention d'un représentant des Consultants-formateurs et le discours d'ouverture du président de séance.

Le Président de l'APEDR Monsieur Sayouba BONKOUNGOU a souhaité la bienvenue à tous les participants de l'atelier et a situé le contexte de la tenue de cet atelier de formation. Il a exhorté les participants à une assiduité pour une appropriation effective des travaux pour la suite de la mise en œuvre du projet Benkadi qui se veut continu et non statique.

Dans son discours d'ouverture, le président de la délégation spéciale a souhaité la bienvenue à tous les participants dans la commune de Arbolle pour la réalisation de cette session de formation en l'endroit des membres des OSC, membres de mise en œuvre du projet BENKADI. Les réalisations de l'association vont au-delà des attentes et tentent de prendre en compte les besoins des populations dans un contexte de changement climatique pour une résilience réussie et capacitation de changement de ce paradigme. C'est fort de ce constat qu'il a invité tous les participants à une meilleure appropriation des modules de formation afin de réussir le réinvestissement une fois dans leurs organisations respectives. Il a enfin déclaré ouverte la session de formation.

A la fin de la cérémonie d'ouverture, un tour de table a été fait afin de permettre aux participants de marquer un nom sur chaque visage.

B. Présentation de APEDR et de Benkadi

La présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) et du projet a été assurée par monsieur Donald SALOU. Il a d'abord rappelé que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes.

APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créée depuis 2008, l'APEDR a été reconnue officiellement le 12 Aout 2011. Elle a été élevée Chevalier de l'ordre du mérite en 2020.

Sa zone d'intervention : les régions du nord, la boucle du Mouhoun et le centre.

Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes.

Ces domaines d'intervention : agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat...

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

- « Les communautés reverdissent le sahel »,
- « Des citoyen.ne.s et des mouvements sociaux plus fort.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable»
- « Le projet de mise en place du dispositif expérimentale des bandes ligneuses antiérosives » ;
- « Le projet de développement des éco villages dans la commune de la toden »;
- « Le projet 3 pierres améliorés du Passoré (F3PA/PASSORE) » ;
- « Le projet "Benkadi" Travaillons ensemble dans la même direction »

Après la présentation de APEDR, une présentation de BENKADI a été faite afin de rappeler au participant les objectifs et la vision du projet.

Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG.

L'objectif du projet est d'améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso ,Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

Enfin sa stratégie globale de mise en œuvre est :

- Recherche-action –Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.

C. Evaluation initiale de la formation (Prétest)

Cet exercice a eu pour but d'évaluer les connaissances initiales de chaque participant sur les notions de plaidoyer, leadership, réseautage et coaching à travers un questionnaire prétest. Composée de vingt questions elle est administrée par le consultant pour mesurer le niveau de compréhension des participants et sera soldée par une seconde évaluation (posttest) pour mesurer l'assimilation des modules. Au total 27 participants ont répondu au prétest voir le tableau :

1.	Le réseautage consiste :	VRAI	FAUX	Bonne réponse
2.	Le réseautage consiste à générer des relations, de la bienveillance et des avantages mutuels pour un individu.	23	0	Faux
3.	A ne vendre quoi que ce soit ou à ne faire qu'une collecte de carte de visite au premier contact.	13	10	vrai
4.	L'un des avantages du réseau est d' :			
5.	Aider des personnes qui ne sont pas connectées à vous en utilisant les relations de nos relations !	21	2	vrai
6.	Faire des affaires avec des gens, de l'aide du partage d'informations, avec des personnes de confiance et de valeur.	19	4	vrai
7.	Les événements sociaux permettent quelque part :			
8.	D'avoir des contacts probablement ;	21	2	vrai
9.	De faire connaissance ;	18	5	vrai
10.	De parler d'affaires uniquement ;	13	10	vrai
11.	De proposer des cartes de visite de façon subtile ;	3	20	faux
12.	De ne parler que d'affaires pour mieux faire connaissance	9	14	faux
13.	Dans la prise de contacts une présentation intéressante se doit d'être courte avec des propos qui vantent	2	21	Faux
14.	Le leader est celui qui décide pour les autres	5	18	Vrai
15.	Pour être un bon leader, il faut savoir transmettre ce qu'on veut aux autres	18	5	Vrai
16.	Laisser chacun faire est une autre façon d'exercer son leadership	7	16	Vrai
17.	Le leadership est inné mais peut aussi s'acquérir	20	3	Vrai
18.	Faire du plaidoyer c'est défendre une cause	17	6	Vrai
19.	Une seule personne peut conduire un plaidoyer	9	14	Vrai
20.	Le plaidoyer part de l'identification et de l'analyse des enjeux d'un problème	19	4	Vrai

2	Le plaidoyer vise à donner des informations sur un problème	10	13	Vrai
2	Le plaidoyer cherche à provoquer volontairement des changements	21	2	Vrai
2	Un bon leader est un coach	23	0	Vrai
2	Le coaching est une méthode d'apprentissage	23	0	Vrai
2	Tenir compte des capacités du coaché est une qualité du coach	23	0	Vrai
2	Le coaching permet de développer chez le coaché des aptitudes	23	0	Vrai
2	Le coach se doit d'être toujours disponible et accessible	23	0	Vrai

D .Présentation des modules

IV. La présentation du module sur le Leadership

Le module sur le Leadership a été animé par Monsieur ZONGO Clément Camille. Il a facilité sa communication autour de six (06) points : un diagnostic des difficultés managériales des structures associatives, un test individuel sur le leadership, une proposition de définition des concepts clés, les rôles et fonctions du leader, les styles de leadership et enfin une dernière partie qui donne des orientations pour devenir Leader.

1. Diagnostic

A travers ce premier point, le consultant a voulu que les participants touchent du doigt les problèmes récurrents que rencontrent les structures associatives. Cela a permis de toucher du doigt plusieurs difficultés qui, selon l'ensemble des participants ne seraient pas d'actualité si les membres des différentes associations faisaient prévaloir leurs qualités de leader.

2. Test de Leadership

Le formateur a ensuite proposé un test sous forme de guide afin de permettre à chaque participant de s'autoévaluer. Ce test inspiré des travaux de Philip Carter et Ken Russell comprend vingt-et-cinq (25) questions avec trois propositions de réponses que sont : *OUI*, *NON*, *JE NE SAIS PAS*. Ce test étant personnel et individuel, chaque participant s'engageait à répondre de façon honnête et secrète.

A la fin du test, le facilitateur a demandé à chacun de considérer les réponses et de se fier à l'évidence afin de savoir que les questions pour lesquelles les réponses étaient différentes de *OUI* montraient à souhait que certaines qualités de leader sont absentes d'où la nécessité de partager quelques expériences et connaissances afin de permettre à chacun de faire croître ses qualités de leader.

3. Définition des concepts

Pour ce point, le consultant a bien voulu s'attarder sur les notions de Leadership, de Leader et de Charisme.

- Après avoir reçu les propositions de définition des participants, le facilitateur a proposé la définition suivante : « Le leadership est un ensemble d'aptitudes et d'attitudes

permettant d'influencer le comportement d'un individu ou d'un groupe en vue de l'amener à réaliser des objectifs visés. » ;

- En ce qui concerne le Leader, participants et facilitateur se sont accordés sur le fait que le leader serait « une personne qui incarne le leadership à travers son comportement au quotidien » ;
- Pour ce qui est du charisme qui a priori n'a pas de lien proche avec le leadership, le facilitateur a insisté sur le fait qu'un leader c'est celui-là qui a du charisme et a fini par donner cette définition au charisme. Le charisme serait donc « La qualité d'une personne qui a le don de plaire, de s'imposer à travers une force tranquille interne, une vision, des idées, son art oratoire, son sens de l'écoute, sa persuasion, son adaptation »

4. Rôles et fonctions du Leader

Pour ce point, le facilitateur a énuméré cinq (05) rôles principaux du leader. Il s'agit du rôle de :

- **Communicateur** :
- **Bâtitteur d'équipe** :
- **Facilitateur animateur** :
- **Agent de changement** :
- **Educateur** :

Pour ce qui concerne les fonctions, le facilitateur a retenu trois (04) fonctions principales que sont :

- **Planifier ;**
- **Organiser ;**
- **Diriger ;**
- **Contrôler.**

5. Les styles de Leadership

Après avoir présenté cinq (05) styles de Leadership standard, le formateur s'est attardé sur trois (03) styles. Les cinq (05) styles sont :

- **Le leadership autocratique : « Faites ce que je vous dis »**
- **Le leadership paternaliste : « Si vous travaillez, je vais vous aider »**
- **Le leadership démocratique : « Travaillons ensemble »**
- **Le leadership collégial : « Nous sommes tous égaux »**
- **Le leadership laisser-Aller : « Faites ce que vous voulez »**

Il a présenté donc à la suite les aptitudes selon le style démocratique, autocratique et laisser-aller en vue de présenter les différences notables pour de meilleurs choix.

6. Comment devenir Leader

Pour cette dernière étape, le formateur du jour a proposé des pistes pour faire de chaque participant un Leader plein. Pour lui, afin d'être un bon leader, il faut :

11. Avoir une vision
12. Rester soi-même
13. Avoir de la confiance en sa personne et du caractère
14. Développer vos capacités et vos connaissances

15. Soigner votre image
16. Cultiver le sens de la responsabilité
17. Etre un modèle de par son comportement
18. Apprendre à communiquer
19. Etre empathique et Ecouter
20. Aider et motiver les autres

A la suite de cette dernière partie, le formateur a répondu aux différentes questions des participants et s'en est suivie la pause-déjeuner.

V. La présentation du module sur le PLAIDOYER

Après la pause-déjeuner, les travaux ont repris avec le même formateur qui a eu la tâche d'animer le deuxième module. Le second module s'articulera autour de trois points que sont : Définitions, Démarche stratégique de plaidoyer et Simulations en groupes.

1. Des définitions

Sur ce point, le formateur a trouvé nécessaire d'éclaircir essentiellement trois (03) notions : la notion de plaider, de plaidoyer et de plaidoirie.

2. Démarche stratégique d'un plaidoyer

Après les différentes définitions, le consultant a présenté un plan stratégique qui oriente tout plaidoyer. Cette démarche comprend essentiellement six (06) composantes que sont :

- **Analyse ;**
- **Stratégie ;**
- **Message ;**
- **Planification ;**
- **Mise en œuvre ;**
- **Suivi-évaluation ;**

3. Simulations

Après le développement de ces trois (03) points, le formateur a conduit des simulations sur les thèmes suivants :

- ▶ **Groupe 1** : Plaidoyer pour une prise en charge psychologique des femmes des militaires tombés au front.
- ▶ **Groupe 2** : Plaidoyer pour l'interdiction des pesticides.
- ▶ **Groupe 3** : Plaidoyer pour l'interdiction de l'utilisation du cyanure sur les sites d'orpaillage artificiel.

Après les différents travaux et la restitution, les travaux du jour ont pris fin avec des recommandations pour la deuxième journée.

Le module sur le Leadership a été animé par Monsieur ZONGO Clément Camille. Il a, pour faciliter sa communication articuler ledit module autour de six (06) points : un diagnostic des difficultés managériales des structures associatives, un test individuel sur le leadership, une proposition de définition des concepts clés, les rôles et fonctions du leader, les styles de leadership et enfin une dernière partie qui donne des orientations pour devenir Leader.

4. Diagnostic

A travers ce premier point, le consultant a voulu que les participants touchent du doigt les problèmes récurrents que rencontrent les structures associatives. Cela a permis de toucher du doigt plusieurs difficultés qui, selon l'ensemble des participants ne seraient pas d'actualité si les membres des différentes associations faisaient prévaloir leurs qualités de leader.



Photo 2 : Travaux de groupe : vue d'un groupe de travail

Deuxième jour de l'atelier

A. LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME JOURNEE

La deuxième journée a commencé par le mot d'accueil une fois de plus des participants. Un bref rappel des activités du premier jour ayant abouti à l'introduction sur les modules du jour portant sur le réseautage efficace et le coaching. Ces modules ont été animés par Monsieur Saïdou KOANDA, Expert Formateur Certifié, Consultant en Gestion des Projets, rompu des questions coaching et de réseautage efficace.

VI. LA PRESENTATION DU MODULE SUR LE RESEAUTAGE

Dès le début, le formateur, Monsieur Saïdou KOANDA, a procédé par des exercices et un prétest pour juste évaluer les participants sur leur niveau de connaissance sur le module. A la fin de cet exercice, de façon interactive, le formateur a animé le module et sur les points ci-dessous énumérés :

1. Des exercices de présentation

Tâche: En 2 minutes, essayez de répondre à autant de personnes que vous pouvez en leur disant : *Nom, prénom (s), profession et quelque chose que vous faites qui peut aider les autres*
Tâche:

L'un après l'autre, levez-vous et présentez une des personnes que vous venez de rencontrer :
Le nom de la personne, la profession de la personne, quelque chose que la personne a fait qui peut aider les autres

NB : La personne présentée continue en présentant une autre personne et ainsi de suite...

2. PRETEST :

Au cours de cette présentation, le formateur a évalué

- À quoi pensez-vous lorsque vous entendez le mot réseautage ?
- Quelle est votre expérience avec le réseautage ?
- Quel type de réseau avez-vous aujourd'hui ?

3. Du réseautage : définition

- Le réseautage est **une route à double sens !**
- Le réseautage consiste à générer des **relations, bienveillance et des avantages mutuels.**
- *“Le réseautage est **une collection** organisée de **vos relations personnelles, leurs relations** et ainsi de suite.*
- *« Le réseautage est la recherche rapide dont vous avez besoin pour obtenir **ce dont vous avez besoin** dans une situation donnée et **aider les autres à faire la même chose.**”*
Harvey MacKay

4. De la confiance dans le réseautage

Pour réaliser un réseautage efficace, des attitudes de confiance sont à instaurer. Il faut pour ce faire :

- Garder le contact, rester impliqué dans la relation ;
- Respecter les délais ;
- Faites comme vous avez dit, respectez les promesses ;
- Aider les autres, être là quand ils ont besoin de vous ;
- S'intéresser aux autres ;

5. Votre présentation pour un réseautage efficace :

Se présenter à autrui se doit d'être :

- ✓ Courte ;
 - ✓ Positive et constructive ;
 - ✓ Intéressante pour l'autre ;
 - ✓ Les aspects les plus importants d'abord ;
- Avec énergie et enthousiasme

6. Du discours de présentation

- Dites ce que vous faites en quelques mots ;
- Liez ce que vous faites à une solution nécessaire existante sur le marché ;
- N'entrez pas dans tous les détails ;
- Soyez humble, mais crédible

7. De la justesse de la présentation :

- ❖ Ce que vous faites doit être présenté comme une **solution** à un **défi** ou un **problème** sur le marché ou pour les individus ;
- ❖ Vous ne pouvez jamais faire des affaires avec la personne à qui vous vous êtes présentés ;
- ❖ Votre but est de s'assurer que la personne **se souvient de vous comme une solution** et peut **vous lier à un problème** que quelqu'un d'autre a ;
- ❖ Vous devez alors vérifier les cultures et les coutumes locales sur les prises de contacts avant toute chose telles que les modes de salutations avant d'entamer l'échange des cartes après que le contact soit établi.

8. De la phase d'échanges après échange de cartes de visite

Le formateur a invité les participants à être regardant dès la réception de la carte de visite. C'est pourquoi, dès que les participants reçoivent, vous devez accorder de l'intérêt à :

- Intéresser à la carte de visite ;
- Etre perçus comme des agents du progrès ;
- Produire des effets positifs ;
- Apporter de la valeur aux autres ;
- S'intéresser aux autres avant de leur demander de s'intéresser à vous ;
- En savoir plus en posant des questions ;
- Faire l'éloge des autres.

9. BON A SAVOIR

Lors de l'écoute, évitez des **préjugés**, des **hypothèses** ou des **suppositions** car tant que vous parlez, vous n'apprendrez rien, parce que tout ce que vous dites, vous le savez déjà !

- ✓ Soyez là quand les autres ont besoin d'aide ;
- ✓ Aidez sans attendre le retour.

10. Du souvenir

Les gens qui ont **laissé une marque dans nos vies** ne sont probablement **pas célèbres, riches, gagnants de prix** ou mémorables comme **héros** ! Ce sont ceux qui se **soucient de nous**, ceux qui sont **à nos côtés** lorsque nous avons besoin d'eux !

11. Conclusion de la présentation

A la fin de la présentation, le formateur a invité les participants à se mettre en réseau pour l'atteinte des objectifs de Développement Durable dont l'essentiel réside dans les combats contre les actions de changement climatique. Or, c'est l'ensemble qui est fort, car « **l'entente des tisserins leur permet de dévaster le champ du roi** », comme le dit un adage populaire.

Les participants ont observé une pause de petit déjeuner avant de reprendre la présentation suivante qui porte sur le coaching.

VII. LA PRESENTATION DU MODULE SUR LE COACHING

1. De la définition du coaching, de coacher

Dans sa présentation Monsieur Saïdou KOANDA, formateur du jour a clarifié le coaching en disant que c'est le fait d'**accompagner** une personne dans le cadre d'un **changement** et/ou vers la **réalisation** d'un **objectif personnel ou professionnel**.

« Coacher quelqu'un, c'est libérer son potentiel pour maximiser ses performances. C'est l'aider à apprendre plutôt que de lui enseigner » Sir John WITMORE

Il est orienté vers **des buts et des résultats** pour ensuite œuvrer à atteindre ces buts dans pratiquement tous les domaines de la vie : *les affaires, la carrière, la santé, l'épanouissement personnel, la spiritualité, l'intimité, la vie simple et l'épanouissement financier* ;

2. La fonction du coaching

Selon le formateur, la fonction principale du coach est cependant avant tout d'être un préparateur individuel, dont l'angle de travail est celui de la dynamique de développement dans ses **trois temporalités** (*historique d'expérience, système relationnel actuel, et vision prospective*).

3. Les formes de coaching

Il existe plusieurs formes de coaching. Il s'agit du :

- ✓ **Coaching d'intégration** : c'est pour *exercer une nouvelle fonction avec sérénité* ;
- ✓ **Coaching de performance** : surmonter les difficultés pour une personne qui en *rencontre* ;
- ✓ **Coaching de croissance** : Ce coaching renvoie au *développement personnel* ;
- ✓ **Coaching de maintenance** : le coaching vise à aider, à maintenir et à enrichir l'équilibre atteint et jugé satisfaisant.

4. Des modes de coaching

On distingue plusieurs modes de coaching, il s'agit du :

- **Coaching individuel** : Met en scène une seule personne (le coaché) et le coach ;
- **Coaching d'équipe** : Amène les membres d'une même équipe à développer en synergie l'atteinte d'un objectif commun ;
- **Coaching de groupe** : En intra ou en inter-entreprises/organisation ;
 - **En intra-entreprise/organisation** : coaching de personnes exerçant au sein d'une même organisation mais qui ne sont pas dans les mêmes équipes ;
 - **En inter-entreprises/organisation** : coaching de personnes exerçant dans des entreprises différentes mais qui se trouvent réunies pour un même but.

5. Des types de coaching

Il existe plusieurs types de coaching tels que le coaching :

- Le coaching de vie;
- Le coaching des sportifs;

- Le coaching de dirigeants d'équipe, d'entreprises.

6. Des principes du coaching

Plusieurs principes régissent la pratique de coaching et le coach doit avoir à l'idée que :

- C'est le **coaché qui fixe les objectifs** du coaching ;
- Il existe une **égalité** entre coach et coaché ;
- Le coaché est **responsable du problème et de la solution** ;
- Le coaché **sait mieux ce qui est bon pour lui et peut décider** ;
- C'est **son expérience et son vécu qui sont la base** de l'entretien ;
- Le coaché a **un énorme potentiel** ;
- Le coaching se fonde sur **l'habileté** du coaché à trouver de solution et/ou à prendre de décision ;
- Le coach facilite le processus, établit la confiance et la confidentialité ;
- Tout peut être soulevé et discuté.

7. Des actions du coach :

Pour mieux asseoir ses actions, selon le formateur, le coach ne juge pas non plus, il suscite chez le coaché des valeurs en :

- ✚ *Valorisant les résultats et l'émotion associée ;*
- ✚ *Ayant une conversation si nécessaire, pour évaluer ce qui a marché, ce qui n'a pas marché ;*
- ✚ *Définissant une autre stratégie/action complémentaire ;*
- ✚ *Remotivant ;*
- ✚ *Entérinant le nouvel engagement.*

8. Les valeurs principales du coach

Les valeurs principales du coach sont : Efficacité/utilité - Intégrité - Respect -Ecologie – Créativité - Amour (universel) - Liberté - Diversité - Elégance - Professionnalisme - Flexibilité - Communauté

9. Des étapes du coaching

Le formateur s'est appesanti sur les étapes suivantes dans un trajet de coaching :

- **Lancement et établissement d'un contrat** ;
- **Création et maintien d'une bonne relation avec le coaché** ;
- **Prise de conscience** : des questions, problèmes, besoins, etc.
- **Affinement du contrat** : réviser les objectifs, options et rôles ;
- **Faciliter le changement** : stimuler engagement et enthousiasme ;
- **Intégration, révision et évaluation** : résultats, coaching et ses implications ;
- **Conclusion** : appréciation des résultats, trajet, moyens, collaboration, leçons et adieux.

10. De la définition des objectifs du coaching

Selon le formateur, l'objectif est le moteur et le fil conducteur de nos actions, ce qui nous met en route. Il est ce qui va mettre en mouvement la personne. La définition d'un objectif est le point de départ du processus d'accompagnement. Ces objectifs doivent être précis, réaliste, écologique et mesurable

11. Du plan d'action du coaching

Le formateur a précisé que les étapes suivantes sont utiles pour un bon plan de coaching :

- ❖ Préciser l'objectif et les résultats ;
- ❖ Définir les étapes ;
- ❖ Enregistrer les sous résultats ;
- ❖ Répertorier les éventuelles difficultés et leur plan de remédiation éventuelle ;
- ❖ Évaluer les aptitudes du coaché.

Selon le formateur le coach doit avoir une ouverture *d'esprit* ; une habileté en communication et en conduite d'entretien, des connaissances sur le coaching et son déroulement, une disponibilité, une modestie en reconnaissant ses propres limites, une tolérance en accordant un droit à l'erreur au coaché, aucun préjugé/ une neutralité, une capacité d'encouragement de l'initiative, une maîtrise de soi, une bonne écoute, un bon sens de l'analyse et de l'humour, une capacité d'inspiration de confiance et une sociabilité très élevée

Le coaché aussi se doit de s'investir d'humilité en acceptant le coach (le choisit si possible), en exprimant le besoin et la compétence précise à améliorer, en ayant une bonne écoute, en acceptant de se remettre en cause, en étant disposé à mettre en œuvre les solutions et volontaire, en créant un environnement favorable (soutien d'autres, procédures, culture, etc.) et en se dotant d'une capacité (physique, intellectuelle, morale, matérielle et financière) de le faire en trouvant des solutions qui répondent réellement à ses préoccupations

« Commencez par changer en vous ce que vous voulez changer autour de vous. Soyez le changement que vous voulez voir en ce monde » Mahatma GANDHI

Le formateur a terminé en invitant les participants à aller eux aussi, avec ce bagage qu'ils ont acquis et de l'investir pour cette jeune génération

VIII. IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficulté majeure par rapport à la mise en œuvre de l'activité.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est de un million neuf cent quatre-vingt-treize mille trois cent (1 993 300) FCFA.

Conclusion

Au terme de cette session de formation l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement des activités. Quant aux deux consultants ils ont apprécié la pertinence des thèmes abordés et leur nécessité dans le contexte d'insécurité de la

région du nord. Les consultants ont également apprécié la qualité des interventions des participants durant les deux jours.

Dans la cérémonie de clôture, les participants ont tenu à remercier les responsables de l'APEDR pour l'initiative de formation à l'endroit des OSC de mise en œuvre de Benkadi et ont sollicité encore d'autres cadres de formation afin d'accroître et renforcer aussi leur capacité d'action. Ils ont promis réinvestir leur connaissance acquise durant ces deux jours de formation un fois de retour dans leur localité respective aux bénéfices des leurs structures de coopératives.

Dans son intervention le Président de l'APEDR a juste salué la ténacité et la clairvoyance des formateurs qui ont allié réalité et praticité afin de réussir cette mission de formation à l'endroit des OSC de mise en œuvre de Benkadi. Il a remercié les bénéficiaires de la formation qui malgré le contexte difficile ont su s'élever au-dessus de la mêlée pour voir leur capacité renforcée pour un réinvestissement sûr. Il a témoigné sa gratitude aux autorités communales de Arbollé pour leur disponibilité et leur accompagnement sans cesse renouveler afin de réussir leurs actions inscrites dans leur plan d'action.

Le Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Arbollé a remercié l'APEDR pour toutes initiatives au sein de la commune et également pour ses actions de développement et de promotion rurale. Il s'est dit satisfait de la tenue réussie de ce cadre qui vient le réconforter dans sa prise de décision de voir une émergence des communes de la province du Passoré. Etant convaincu des acquisitions faites au cours de cette formation tout en invitant également au réel investissement et action des bénéficiaires de cette formation, il a clos la cérémonie de clôture consacrant la fin de l'atelier de formation à l'endroit des OSC membres dans la mise en œuvre de Benkadi.

Activité 11 : 2. B.R.I.3.2.1 : Former 30 membres d'OSC et de leurs réseaux sur l'approche « droit humain, genre et inclusion » : formation sur la loi OHADA /sociétés coopératives »

INTRODUCTION

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles...

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes. La menace porte atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires notamment la société civile.

D'une durée de cinq ans (2021-2025), le programme Benkadi est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord En Daad, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (MoFA) et le Gouvernement du Burkina Faso. Au Burkina Faso, l'objectif stratégique est que « les communautés vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées au Burkina Faso réalisent leur droit au développement et sont résilientes au changement climatique ». Le défi majeur à relever par le Burkina Faso dans le cadre de ce programme est la gouvernance inclusive des politiques, programmes, les pratiques en matière de changement climatique, la gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère.

Pour atteindre ces résultats, Benkadi Burkina Faso met l'accent sur les renforcements de capacités. C'est ainsi qu'en 2022, APEDR membre du SPONG et partenaire opérationnel de mise en œuvre du projet dans la Région du Nord a déjà formé 40 membres d'OSC sur l'approche « droit humain, genre et inclusion ».

Dans l'optique de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs notamment les femmes, il est prévu la formation de nouvelles OSC de la région du Nord sur la loi OHADA /société coopératives. Cette formation est d'une importance capitale car permettra d'enclencher la mise en place d'une coopérative provinciale qui va fédérer les énergies des OSC. La coopérative permet également de créer une entité présente sur le marché économique pour générer du profit à ses membres tout en étant guidée par des valeurs communes à l'ensemble des coopératives, à savoir la justice sociale, l'équité et l'égalité.

III- Objectifs de la formation

1. Objectif global

L'objectif général est de former au moins 30 membres d'OSC et de leurs réseaux sur l'approche droit humain, genre et inclusion et la loi OHADA /société coopératives dans la région du Nord.

2. Résultats attendus

Spécifiquement, il s'agira de :

- ❖ Outiller les membres des unités de transformation de graines de néré en « soumbala » sur la création et la gestion d'une coopérative ;
- ❖ Echanger sur les enjeux d'appartenir à une société coopérative ;
- ❖ Partager des expériences sur les cas réussis de sociétés coopératives ;
- ❖ Outiller au moins 30 membres des OSC sur la prise en compte du genre et l'inclusion dans les changements climatiques ;
- ❖ Evaluer la formation à travers la fiche d'évaluation.

II. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Au terme de l'atelier :

- Les membres des unités de transformation de graines de néré en « soumbala » sont outillés sur la création et la gestion d'une coopérative ;
- Les échanges sur les enjeux d'appartenir à une société coopérative sont faits;

- Des expériences sur les cas réussis de sociétés coopératives sont partagées;
- Au moins 30 membres des OSC sont outillés sur la prise en compte du genre et l'inclusion dans les changements climatiques;
- La formation à travers la fiche d'évaluation est évaluée.

Tableau des participants

Province	Commune	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres	Total OSC
Passoré	Arbollé	09	05	09	00	00	30
	Yako	39	16	22	00		
	Gomponsom	11	06	09	00		
	La -Todin	04	04	03	00		
	Kirsi	02	02	02	00		
	Bokin	02	01	00	00	02	
	Boussou	03	03	03	00		
TOTAL		70	37	48	00	02	30

III. Déroulement de l'activité

La formation s'est déroulée dans le mois de septembre 2023 à l'hôtel shalom à Yako. Après l'accueil et l'installation des participants la cérémonie d'ouverture des travaux a été marquée par l'allocution de Madame la Secrétaire Générale de la province du Passoré représentant Monsieur le Haut-Commissaire. Dans son intervention, elle a d'abord souhaitée la bienvenue à tous les participants tout en précisant que leur présence à l'atelier de formation témoigne de l'intérêt que chacun porte à ce cadre d'échange et de partage d'expérience. Plantant ainsi le décorde elle a ensuite exhorté les participants à s'impliquer et à participer de manière active pour le bon déroulement de la formation.

Après cela le point focal est passé à la présentation du chronogramme des deux journées de travail qui s'articule sur les modules de droit humain genre et inclusion, la loi OHADA pour la mise en place des sociétés coopératives qui a été adopté par l'ensemble des participants.



Photo : Présidium ouverture de l'atelier de formation

3.1. Présentation de l'association APEDR

La présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) et du projet a été assurée par monsieur Donald SALOU. Selon sa communication APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créée depuis 2008, l'APEDR a été reconnue officiellement le 12 Août 2011. Elle a été élevée Chevalier de l'ordre du mérite en 2020.

Sa zone d'intervention : les régions du nord, la boucle du Mouhoun et le centre.

Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes.

Ces domaines d'intervention : agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat...

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

- « Les communautés reverdissent le sahel »,
- « Des citoyen.ne.s et des mouvements sociaux plus fort.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable »

- « Le projet de mise en place du dispositif expérimentale des bandes ligneuses antiérosives » ;
- « Le projet foyer trois pierres améliorés en banco du Passoré (F3PA/PASSORE) » ;
- « Le projet ‘‘Benkadi’’ Travaillons ensemble dans la même direction ».

Après la présentation de APEDR, une présentation de BENKADI a été faite afin de rappeler aux participants les objectifs et la vision du projet.

Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l’accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG.

L’objectif du projet est d’améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l’érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l’orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d’Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Bukina Faso ,Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l’environnement dans le secteur minier, y compris l’exploitation aurifère

Enfin sa stratégie globale de mise en œuvre est :

- Recherche-action –Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.



Photo : Présentation de APEDR

3.2. La présentation du module sur les «droits humains »

Ce module a été animé par un consultant en droits humains. Il a été abordé en trois sous parties composées de :

- L'introduction aux droits humains ;
- Les mécanismes de protections des droits humains ;
- L'approche basée sur les droits humains.

Pour permettre une bonne compréhension chaque module est précédé des échanges entre le formateur et les participants.

3.2.1. L'introduction aux droits humains

Ce sous-module avait pour objectif d'outiller les participants sur les notions de bases en droits humains. En vue d'atteindre cet objectif, le facilitateur a articulé sa présentation sur les points suivants: la définition du concept de droits humains ; les sources des droits humains ; les catégories de droits humains ; les principes fondamentaux ; les obligations de l'Etat en matière de droits humains et les limitations aux droits humains.

3.2.2. Les mécanismes de protection des droits humains

Ce sous-module visait à informer les participants des procédures et organes de protection des droits humains. Pour ce faire, la présentation s'est articulée autour de deux grandes parties : les mécanismes judiciaires et les mécanismes non judiciaires.

- ✓ Les mécanismes judiciaires, le facilitateur a expliqué que l'expression « mécanismes judiciaires » désigne les instances nationales et supranationales chargées de rendre des décisions qui ont une force exécutoire.
- ✓ Les mécanismes non judiciaires sont chargés de promouvoir et de protéger les droits humains.

3.2.3. L'approche basée sur les droits humains (ABDH)

Ce troisième sous-module avait pour objectif d'outiller les participants sur la notion, les principes directeurs et les enjeux de l'approche basée sur les droits humains. Le facilitateur a articulé sa présentation autour de trois (03) points : la clarification des concepts, les principes directeurs de l'ABDH et les enjeux de l'ABDH.

Pour permettre aux participants de mieux comprendre, les définitions de certains concepts clés ont été données tels que celui de l'ABDH, les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations. Ainsi l'ABDH est défini comme un « cadre conceptuel appliqué au processus de développement humain ayant pour base normative les exigences internationales en matière de droits de l'homme et pour objectif opérationnel la promotion et la protection des droits de l'homme ». Quant au concept de « détenteurs de droits », il ressort qu'il désigne les individus et les groupes ayant des droits reconnus par les conventions internationales. Enfin, l'expression « débiteurs d'obligations » renvoie aux Etats et aux acteurs non étatiques ayant des obligations corrélatives.

3.2.4. Les échanges sur le module « droits humains »

Les échanges ont consisté en une séance de questions-réponses entre le facilitateur et les participants afin de lever certaines zones d'ombre. Ils ont été également l'occasion pour certains participants de partager leurs expériences sur les thématiques abordées.

3.3. La présentation du module sur « le genre »

Ce point avait pour objectif de permettre aux participants de comprendre l'approche genre ainsi que quelques concepts liés au genre.

Les points essentiels abordés sont la définition du concept genre et la définition de trois (03) concepts liés au genre.

✓ Définition du concept genre

Un exercice a permis aux participants de savoir qu'une femme et un homme n'avait ni les mêmes rôles, ni les mêmes attributs encore moins les attentes. Que cela était différent d'une communauté à une autre, d'une ethnie à une autre, d'un pays à un autre et que cela changeait au fil des années. C'est ainsi que les participants ont défini le concept genre.

✓ Définition des trois concepts liés au genre

- se réfère aux attributs sociaux et aux opportunités associées au fait d'être un homme ou une femme et aux relations entre les femmes et les hommes; les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre les femmes et celles entre les hommes ;
- Le genre détermine ce qui est attendu, permis et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte donné ;
- Cela fait partie du contexte socioculturel plus large, y compris la classe, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique, l'orientation sexuelle et l'âge.

3.3.1. Lien entre le genre et l'environnement

Ce point avait pour objectif de trouver le lien entre le genre et l'environnement après avoir donné une définition à l'environnement. Il visait aussi à déterminer les bénéfices de la prise en compte du genre dans les projets environnementaux.

Les avantages liés à la prise en compte du genre dans les projets environnementaux également ont été abordés :

- Meilleure compréhension de la relation des femmes et des hommes avec l'environnement ;
- Les différentes voies par lesquelles chaque genre accède, utilise et contrôle les ressources naturelles et leurs services ;
- Egal opportunité aux bénéfices de la politique environnementale et des projets pour les femmes et les hommes ;
- Prendre en compte les savoirs faire des femmes et des hommes dans l'amélioration des moyens de subsistances ;
- Gérer les problèmes de gouvernance et de droits pour une meilleure efficacité et efficience des politiques environnementales ;
- Créer des opportunités pour maximiser la contribution des femmes et des hommes à la durabilité environnementale.

La facilitatrice a conclu ce point en rappelant les cadres environnementaux de prise en compte du genre dans l'environnement.

3.3.2. Prise en compte du genre dans les projets environnementaux

Ce point avait pour objectif de proposer aux participants un outil de prise en compte du genre dans les projets environnementaux.

Pour se faire il a été demandé aux participants de partager leurs expériences en plénière de comment est-ce qu'ils prennent en compte le genre dans leurs projets et dans la vie de leurs coopératives.

Le formateur a ensuite rappelé que cela ne consiste pas à :

- Ajouter une composante pour les femmes ou encore moins d'égalité de genre dans une activité qui existe déjà
- Ou Juste accroître la participation des femmes

Mais qu'elle consiste à :

- Apporter l'expérience, les connaissances et l'intérêt des femmes et des hommes dans l'agenda du développement ;
- Modifier le programme de développement pour que le résultat profite aux hommes et aux femmes de manière égale ;
- Transformer les structures sociales et institutionnelles inégales.



Photo : Présentation des modules sur le droit humain genre et inclusion

3.4. Module sur la loi OHADA

3.4.1. Prétest

Le thème sur la loi OHADA a été développé par un spécialiste en la matière. Pour se faire un exercice de prétest a été soumis aux participants a fin d'évalué leur niveau initial de

connaissance en matière de Loi OHADA. Le résultant de cet exercice se trouve dans le tableau ci-dessous. Il démontre qu'une minorité des participants détienne des informations ou connaissance claire sur la question de la Loi OHADA.

N°	Questions	Réponses		Observation
		Oui	Non	
1.	Est-ce que vous avez connaissance de la loi OHADA ;	7	53	RAS
2.	Citez les différents types de coopératives ;	4	56	RAS
3.	Connaissez-vous les différentes pièces pour constituer un dossier de création d'une coopérative ;	5	55	RAS
4.	Connaissez-vous la procédure de création d'une coopérative ;	6	54	RAS
5.	Connaissez-vous les organes constitutifs d'une coopérative et leurs rôles ;	5	55	RAS
6.	Est-ce que le vote plural est admis ou accepté ;	5	55	RAS
7.	Est-ce que les parts sociales et les frais d'adhésion sont les mêmes ;	5	55	RAS
8.	Comprenez-vous la répartition des ristournes ;	9	51	RAS

❖ Les généralités sur l'OHADA

Il ressort que l'OHADA est un cadre réglementaire régional (africain) qui régit l'activité **des acteurs économiques** de ses pays membres. L'initiative de sa création est intervenue en avril 1991 à Ouagadougou au cours d'une réunion des ministres en charge des finances des pays africains ayant en partage la langue française (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, RD Congo, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Guinée, Côte d'Ivoire et Congo). Au regard de son caractère juridique, les ministres de la justice ont été impliqués à partir de novembre 1992 dans le processus de formalisation de l'Organisation.

Sa création effective est intervenue le 17 octobre 1993 et répond au souci d'accompagner l'économie des pays membres. Le processus de prise en compte des Sociétés Coopératives a débuté en 2001. Il a donné lieu à une série de négociations qui a abouti en 2010 à la finalisation du neuvième Acte uniforme appelé « Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives » (AUDSCOOP).

L'AUDSCOOP a été publié le 15 février 2011 et est entré en vigueur le 15 mai 2011.

Il vise à favoriser le développement économique des coopératives dans l'espace OHADA, grâce à l'uniformisation et à l'adaptation de leur statut juridique aux dispositions régissant l'organisation de l'activité économique telles que définies par l'Organisation régionale.

❖ **Les principes coopératifs**

Les principes coopératifs constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Ils ont été ratifiés en 1995 à Manchester par l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale (ACI). Ces principes sont repris et réaffirmés par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des Sociétés Coopératives. Ce sont :

- l'adhésion volontaire et ouverte à tous ;
- le pouvoir démocratique exercé par les coopérateurs ;
- la participation économique des coopérateurs ;
- l'autonomie et l'indépendance ;
- l'éducation, la formation et l'information ;
- la coopération entre organisations à caractère coopératif ;
- l'engagement volontaire envers la communauté.

Toute discrimination fondée sur le sexe ou sur l'appartenance ethnique, religieuse ou politique est interdite.

❖ **les différentes formes de société coopérative**

Selon le consultant il existe plusieurs formes de société coopérative en fonction du niveau de structuration et du statut juridique de l'acte uniforme qui sont entre autre :

- Coopérative de 1er niveau (organisation de base)
- Forme SCOOPS ou SCOOP-CA
- Coopérative de 2ème niveau (union)
- Forme SCOOP-CA obligatoire
- Coopérative de 3ème niveau (fédération)
- Forme SCOOP-CA obligatoire
- Coopérative de 4ème niveau (confédération)
- Choix entre la forme SCOOP-CA ou une autre forme de groupement reconnu par la législation nationale de l'Etat partie ou le droit communautaire OHADA (association, GIE, etc.)

❖ **Statuts et règlement intérieur**

D'après le formateur les statuts et le règlement intérieur sont des documents fondamentaux qui régissent les Sociétés Coopératives et constituent le cadre de l'expression de l'autonomie, de la volonté largement reconnue par l'AUDSCOOP aux coopérateurs.

❖ **Procédure de création d'une société coopérative.**

Nous notons que le Registre des Sociétés Coopératives comprend :

- Le Fichier National prévu par l'Acte uniforme centralise les renseignements consignés dans chaque registre des Sociétés Coopératives.
- Le Fichier Régional de l'OHADA prévu par l'Acte uniforme centralise les renseignements consignés dans chaque Fichier National.

Le Registre des Sociétés Coopératives est tenu au niveau local par l'autorité administrative chargée de la tenue dudit registre. Au Burkina Faso, les Hauts- Commissariats sont chargés de la tenue des registres au niveau provincial et le Fichier National est tenue au ministère de la justice.

La coopérative requiert l'immatriculation dans le mois de sa constitution (art. 75).

Pour accompagner la demande d'immatriculation, un dossier doit être constitué qui comporte plusieurs renseignements et pièces justificatives (arts 75-76).

❖ **Fonctionnement de la société coopérative**

Dans les rapports avec les personnes autres que les coopérateurs, les organes de Gestion ou d'Administration engagent la Société Coopérative par les actes entrant dans l'objet social, sauf dispositions contraires du présent Acte uniforme.

Dans les rapports entre associés et sous réserve des dispositions légales spécifiques à chaque forme de Société Coopérative, les statuts peuvent limiter les pouvoirs des organes de Gestion et d'Administration. Ces limitations sont inopposables aux personnes autres que les coopérateurs qui sont de bonne foi.

❖ **Les organes de la société coopérative**

Les organes de la Société Coopérative sont composés comme suit :

1- La Société Coopérative Simplifiée

- l'Assemblée Générale;
- Le Comité de Gestion;
- La Commission de Surveillance.

2- La Société Coopérative avec Conseil d'Administration

- l'Assemblée Générale;
- Le Conseil d'Administration;
- Le Conseil de Surveillance

❖ **les différentes pièces pour constituer les dossiers**

D'après le formateur les différentes pièces à réunir pour constituer les dossiers de la coopérative sont les suivants :

- Une demande d'immatriculation adressée à M. le Haut-commissaire ;
- Deux copies du statut ;
- Deux copies du règlement intérieur ;

- Deux copies de la liste de présence de l'AG ;
- Deux copies du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive (AGC) /Extraordinaire (AGE) ;
- Deux copies des parts sociales souscrites et celles libérées ;
- Deux copies de la liste des membres des organes élus à l'AGC ou à l'AGE ;
- Les casiers judiciaires des membres des organes élus ;
- Un relevé de compte bancaire ou une attestation d'ouverture de compte ;
- Deux copies de compte d'exploitation annuel prévisionnel ;
- Une attestation de suivi technique délivré par le service provincial ou régional en charge de l'activité.

Ces dossiers doivent être réunies et déposé au niveau du haut-commissariat.



Photo : Présentation du module sur la loi OHADA

Conclusion

Cet atelier a été couronné par l'intervention du premier responsable de APEDR qui a abordé l'idée de mettre en place une Union des Coopérative du Passoré afin centraliser leurs activité et leurs accompagnement vers leurs bénéficiaires. Plusieurs démarches ont été entamée dans l'optique de réussir la mise en place de cette union. Par contre ils sont toujours sur les démarches et promettent que l'Union des coopératives sera mise en place dans les bref délais. Suite à cela le premier responsable remercia les participants et à procéder à la clôture de la formations aux environs de 13h.

Activité 12 : « 2.B.R.I.3.2.2 : Assurer la participation des OSC partenaires aux travaux visant le suivi évaluation de la CDN par le comité de veille citoyen »

Introduction

Le Burkina Faso, pays très vulnérable aux effets des changements climatiques, a fait l'option de contribuer à l'effort mondial de stabilisation des concentrations des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère. Cet engagement s'est matérialisé par la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat.

Le pays s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de gaz de 29,42 % d'ici 2030. Pour permettre à l'ensemble des pays parti à l'Accord de Paris, il a été mis en place un outil de transparence climatique appelé Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

La CDN met en évidence les co-bénéfices de l'action climatique en lien avec l'adaptation. Le suivi et l'évaluation constituent l'une des priorités alors que le pays va de l'avant avec son Plan national d'adaptation avec une vision à moyen et à long terme.

Dans l'optique de permettre aux différents acteurs locaux de suivre cet outil de transparence climatique, APEDR à travers Benkadi a procédé en 2022 à l'installation d'un comité régional de suivi de la CDN dans la région du Nord. Cette instance qui se veut un outil de veille citoyenne avec pour missions d'accompagner, suivre et interpeller l'Etat et ses partenaires dans leurs actions au niveau local.

Une fois installée, ce comité local a besoin de cadre d'échanges pour peaufiner davantage sa stratégie et dégager les perspectives qui puissent lui permettre d'accomplir efficacement ses missions. C'est dans ce sens que le comité de veille de CDN de la région du Nord a tenu le 17 mai 2023 à Ouahigouya une session de travail.

I .Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif global de cette activité est d'assurer la participation des OSC partenaires aux travaux visant le suivi évaluation de la CDN par le comité de veille citoyen.

2. Résultats attendus

Les résultats majeurs attendus déduits des objectifs spécifiques

- Au moins une session de travail du comité local de veille citoyenne est organisée ;
- Le bilan des actions menées par le comité de veille citoyenne est réalisé ;
- Un plan d'actions de suivi de la CDN est élaboré par le comité.

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin du processus de mise en œuvre et installation du bureau de comité de veille, au moins une session de travail du comité local de veille citoyenne a été organisée. Lors de cette session de travail les résultats obtenus sont les suivants :

- Un bilan des actions menées par le comité de veille citoyenne a été présenté par l'ensemble des membres du comité ;
- Une situation des projets CDN de la région du Nord a été présentée ;
- Un plan d'actions de suivi de la CDN a été élaboré.

A la fin de l'atelier, le comité constitué de 20 membres issus des OSC ont partagé chacune le bilan des actions menées par OSC depuis sa mise en place.

III. Déroulement de l'activité

A .Mot d'ouverture

Présidé par M.Bonkougou Sayouba coordonnateur du projet Benkadi et président du comité de veille citoyenne, il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a situé le contexte dans lequel se tient cet atelier. Il a présenté le chronogramme qui s'articulait autour du compte rendu du processus de mise en place du comité de veille citoyenne .cela a permis de faire des amendements du compte rendu et intégrer les recommandations formulées par les membres du comité de veille . Pour faciliter l'élaboration du plan d'action le président du comité a fait une présentation des projets CDN de la région du Nord. Il a exhorté les participants à s'impliquer pour faciliter les échanges et les travaux.

B. Bilan du plan d'action du comité.

Depuis la mise en place du comité de veille, plusieurs actions ont été menées par les OSC membres. Il faut noter qu'il n'y a pas eu d'activités de façon collective avec les membres du comité mais par contre individuellement chaque OSC membre du comité à travers leur réseau, plateformes et partenaires financiers ont menés des activités qui entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN.Ces activités sont mises en œuvre sous deux angles :

-  Les activités opérationnelles ;
-  Les activités de veille et d'interpellation.

1. Les activités opérationnelles

En ce qui concerne les activités opérationnelles mises en œuvre depuis l'installation du comité de veille, plusieurs membres des OSC du comité ont mené des activités remarquables :

a. Activités menées par l'Association Beogo Neeré

Dans le cadre de ses actions en appui aux personnes déplacées internes dans la ville de Ouahigouya, l'Association **Beogo Neeré** a fait une dotation de 10 foyers améliorés à gaz sur 5 sites aux élèves et aux personnes déplacées .L'utilisation de ces foyers à gaz vont contribuer à réduire les émissions des gaz à effet de serre et réduire la pression sur la ressource forestière.

b .Activités menées par l'Association A2E

Quant à l'Association A2E, elle a menée des renforcements de capacités à l'endroit de 52 producteurs sur la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et en technique de construction de foyer amélioré à Bouda, Leba et Gourcy. En plus des actions de renforcements de capacités, l'Association A2E a également mis en place quatre périmètres maraichers équipés de forage solaire à Oula, Ouahigouya et Gompomsom.

c.Activités menées par l'Association AKNGS

L'Association **AKNGS** a menée des activités de récupération des terres dégradées (Zai forestières et diguettes) auprès de 100 producteurs et une activité de dotation un enfant -un arbre dans la commune de Gompomsom.

d. Activités menées par l'Association ZOODO

L'Association **ZOODO** a formé 50 éleveurs des personnes déplacées internes sur l'élevage des caprins écologique, elle a fait la vulgarisation du compost et a aménagé un nouveau site maraicher de 1 ha à Kizambo dans la province du Zondoma.

e. Activités menées par l'Association Burkina Vert

L'Association **Burkina Vert** a mis en place 5 périmètres maraichers avec des installations solaires au environ de Ouahigouya.

f. Activités menées par l'Association Planète Verte

Dans le cadre de ses activités d'appui à la promotion de l'énergie solaire, l'association **Planète Verte** a équipé 11 familles en cuvette solaire de cuisson.

g. Activités menées par l'Association APEDR

APEDR partenaire opérationnel de Benkadi dans la région du Nord a mené des activités opérationnelles et d'interpellations. En ce qui concerne les activités opérationnelles ,3000 ménages ont été formés sur la construction et l'utilisation des foyers trois pierres améliorés en banco dans la commune de Yako ,Arbollé et Kirsi .Elle a aussi formé 1669 agriculteurs sur la pratique de la RNA dans la Commune de Arbollé ,Latodin ,Gourcy, Boussou pour le reverdissement de 2000 ha de terres dégradées .

2. Les activités de veille et d'interpellation

Tout comme les activités opérationnelles, il y a eu des activités de veille et d'interpellation au niveau des ONG et des collectivités dans la région du Nord.

a. Activités menées par l'Association ABMZ

L'Association ABMZ a mis en place quatre cellules de veille à Gourcy pour la protection de l'environnement, la lutte contre la prolifération des déchets et la conception des bacs à ordures.

b. Activités menées par la Direction Régionale de l'Environnement

La Direction Régionale de l'Environnement a mené des activités de sensibilisations, de vulgarisation en milieu scolaire et paysan. Elle a également fait la promotion de l'agroforesterie et la mise et la mise en place du vermis compostage avec l'accompagnement de l'INERA.

c. Activités menées par l'Association APEDR

Dans le cadre des activités de veille citoyenne sur la CDN, APEDR a mené des activités d'interpellation à l'endroit du projet Beog Puuto mise en œuvre par SOS Sahel dans la région du Nord. L'interpellation a été portée sur la non récupération des 30 % des terres dégradées dans la région du Nord formulés dans le cadre du projet Beog Puuto

C .Création de la page du comité de veille

A l'issu de la première rencontre d'installation du comité de veille, une suggestion a été faite pour la création d'une page officielle Facebook pour le comité. La page a été créée et des règles ont été établies dont au moins une publication des activités des membres du comité dans le mois. Le nom de la page officielle Facebook du comité : « **Comité de veille CDN-Région du Nord** ». Elle sera gérer par deux ou trois membres du comité avec l'aide du chargé de communication de APEDR.

D. Présentation des projets CDN de la Région du Nord

Lors de l'atelier, l'équipe Benkadi a présenté les projets CDN de la région du Nord qu'elle avait préalablement répertorié dans la liste des projets CDN au niveau national .Le tableau ci-dessous contient quelques projets CDN que le comité de veille a sélectionné pour faire le suivi avec les acteurs concernés.

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Actions	Mise en œuvre
Suivi des progrès en matière d'adaptation et d'atténuation				
4. suivre les progrès réalisés en matière de CDN notamment dans les secteurs AFOLU et des déchets	4.1. La situation de référence des pratiques de suivi et d'évaluation en matière de rapportage de CDN est établie	Situation de référence disponible	4.1.1. Identification des lacunes du système national par rapport aux exigences internationales.	PNUE
			4.1.2. Analyse des pratiques et systèmes actuels de collecte, de traitement et de diffusion des données en matière de transparence en lien avec le climat.	PNUE
	4.2. Un système local MRV est conçu, testé et opérationnalisé	Système MRV national disponible	4.2.1. Conception du système et les pratiques de MRV	PNUE, Banque mondiale

			4.2.2. Configuration d'une plateforme interactive MRV en ligne.	PNUE, Banque mondiale, ASDI
			4.2.3. Réalisation d'un test de la plateforme avec un secteur d'activités.	PNUE, Banque mondiale, ASDI
			4.2.4. Évaluation et échanges des expériences sur les tests de la plateforme et convenir de l'extension de sa couverture	GGGI
Atténuation				
Production d'électricité et biomasse énergie				
12. Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à travers l'énergie solaire,la biomasse et toute énergie de substitution	12.1. Les émissions des gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie sont réduites.	Puissance électrique installée; nombre de mini réseaux vert installés et; nombre de kits solaires domestiques installés	12.1.8. Réalisation du volet électrification de 100 localités rurales par des systèmes solaires PV avec mini réseau de distribution dans le cadre du Projet SOOLER	ABER

		Nombre de lampadaires à led installés	12.1.9. Acquisition et Installation de 2774 lampadaires à diodes électroluminescente (LED) en remplacement des lampadaires haute pression de sodium et de mercure au profit de l'éclairage public	MEMC/SONABEL
Transports				
13. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.	13.1.Le secteur des transports réduit ses émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.	Nombre de véhicules usagers retirés de la circulation	13.1.1. Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports (PAMOSSET-FC) spécifiquement la composante " Mise en place d'un système de renouvellement du parc"	DGTTM
Adaptation				
Environnement				

18. Contribuer au renforcement des pratiques de gestion durable des paysages, à l'amélioration des revenus et à l'accès au financement climatique dans les zones forestières ciblées	18.1. Des actions de réduction de la vulnérabilité du secteur de l'environnement sont mises en œuvre	Superficie des terres sous pratique GDT	18.1.1. Projet de gestion des paysages communaux pour la REDD+	Banque Mondiale
19. Restaurer 30 % des terres dégradées dans la zone d'intervention	19.1. Des actions de restauration des terres dégradées sont mises en œuvre	Superficie de terres récupérées	19.1.1. Projet Beog Puuto	SOS Sahel Burkina, Terre verte
20. Promouvoir la gouvernance locale des ressources forestières	20.1. Les terres dégradées sont récupérées, les services écosystémiques sont restaurés dans la zone d'intervention du projet	Superficie de terres récupérées	20.1.1. Projet Weoog Paani	Tree Aid
Eau et Assainissement				
36. Réduire la vulnérabilité du secteur de l'eau et de l'assainissement aux changements climatiques	36.1. Le Burkina Faso réalise des ouvrages de mobilisation d'eau adaptés aux changements climatiques	Nombre de personnes touchées	36.1.3. Hygiène et assainissement dans les Régions Nord, Centre-Nord et Centre-Sud au BF 2018-2022	Water Aid
43. Accroître les investissements financiers pour la mise en œuvre de sa CDN	43.1. Le Burkina Faso mobilise des investissements financiers pour la mise en œuvre de sa CDN	Quantité de crédits carbone générés au Burkina Faso	43.1.5. Elaboration d'un cadre législatif national adapté à la valorisation des projets carbone	MTEE
		Registre national des projets carbone	43.1.6. Mise en place d'un cadre pour la gestion intégrée des	

			projets carbone (tout mécanismes confondus) pour harmoniser la gouvernance entre CDN et projets privés.	
--	--	--	---	--

D. Plan d'action de suivi du comité de veille citoyenne 2023

A l'issue de la première session de travail du comité de veille citoyenne un plan d'action de suivi des projets CDN a été élaboré. Ce plan d'action prend en compte les projets CDN mise en œuvre dans la région du Nord par l'Etat et ses partenaires ainsi que les activités proposées par le comité elle-même pour des actions de veille et de suivis.

Activité	Période				Nombre	Acteurs concernés	Localité	Moyen de mise en oeuvre	Responsable de l'activité	Entité de suivi	Observations
	T1	T2	T3	T4							
Sensibiliser des acteurs sur la CDN	x	x	x	x	4	Comité de Veille	yako		APEDR/CV		
Plaidoyer pour l'intégration des CC dans les PCD		x			1	Comité de Veille	Yako		APEDR/CV		
Organiser une rencontre semestrielle/ visite de courtoisie STD, secteur privé			X		1	Comité de Veille	Yako		APEDR/CV		
Organiser une rencontre de restitution après la cop				X	1	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV		
Mutualiser des expériences pour participer à des appels à projet			X	X	2	Comité de Veille	Région du Nord		APEDR/CV		
suivre les progrès réalisés en matière de CDN notamment dans les secteurs					1	Comité de Veille	Gourcy		APEDR/CV	PNUE, Banque mondiale	

AFOLU et des déchets			X							
Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à travers l'énergie solaire, la biomasse et toute énergie de substitution			X		1	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV	ABER, MEMC/ SONAB EL
Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports			X		1	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV	DGTT M

Contribuer au renforcement des pratiques de gestion durable des paysages, à l'amélioration des revenus et à l'accès au financement climatique dans les zones forestières ciblées			x		1	Comité de Veille	Yako Gourcy Ouahig ouya		APEDR/CV	Banque Mondiale et REDD+	
Restaurer 30 % des terres dégradées dans la zone d'intervention	x	x	x	x	4	Comité de Veille	Yako Gourcy Ouahig ouya		APEDR/CV	SOS Sahel Burkina, Terre verte	Activité en cours
Promouvoir la gouvernance locale des ressources forestières			x		1	Comité de Veille	Yako Ouahig ouya		APEDR/CV	Tree Aid	

Réduire la vulnérabilité du secteur de l'eau et de l'assainissement aux changements climatiques				x	1	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV	Water Aid	
Accroître les investissements financiers pour la mise en œuvre de sa CDN			x	x	2	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV	MTEE	

E. Etat de suivi de quelques projets CDN dans la région du Nord

Nous notons également qu'il y a eu des projets tels que le projet de construction d'un centre d'enfouissement des déchets pour le renforcement des actions de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des déchets dont la mise en œuvre devait s'effectuer depuis 2014 sous la gouvernance du ministre OUEDRAOGO Salifou . Ce projet devrait voir le jour à Dori, Tenkodogo et dans le Nord. Le bilan jusqu'en 2023 ne révèle aucune trace de la construction de ce centre dans la région du Nord.

Cela nous rappelle le grand rôle de suivi que le comité de veille citoyenne peu joué dans la région du Nord pour la bonne mise en œuvre effective des projets.

Suite à ce témoignage par un membre du comité de veille, il se révèle important que le comité touche la DGPE pour suivre la mise en œuvre du projet de transformation des déchets pour le compte de la région du Nord.

IV. Difficultés rencontrés

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des acteurs lors de leurs interventions. Indépendamment de leur volonté, certains membres du comité n'ont pas pu prendre part lors de la première session de travail .Par exemple le responsable du projet Weoog Panni dans la commune de Sénagoua qui sont absence nous a pas permis d'avoir des informations sur ce projet dans la région du Nord.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est de neuf cent quatre dix-neuf mille deux cent (999 200) F CFA.

Conclusion

Au terme de cet atelier d'échanges du comité de veille citoyenne l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement de l'activité, au choix des projets CDN de la région du Nord pour le suivi et au processus du choix des structures membres de la région du Nord.

Quant aux responsables des services techniques, ils ont apprécié la pertinence de l'initiative de la mise en place du comité dans un contexte de changement climatique dans la région du nord et a salué la tenue des cadres d'échanges pour que ce comité de veille au niveau local.

Activité 13: 2.B.R.I.3.2.3 : Faire le plaidoyer/interpellation pour l'intégration du CC dans les actions du développement au niveau local (PCD, PRD, PAI)»

INTRODUCTION

Du 30 Août au 02 Septembre 2023, l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR) a organisé deux ateliers respectivement dans la commune de Bokin et de Gomponsom. L'objectif est d'interpeller les autorités des deux communes pour la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PLD avec la participation de la DREP du Nord. Les participants étaient composés des autorités communales, les services techniques, des organisations de la société civile (OSC) représentants des jeunes, des femmes et des personnes handicapées et d'une délégation de la DREP Nord apportant une expertise supplémentaire sur les enjeux de la planification.

Les ateliers ont été organisé par l'équipe de APEDR ponctués de la communication des délégations spéciales et de la DREP Nord en présentiel. Les travaux se sont déroulés de façon interactive et les échanges se sont déroulés avec beaucoup d'engouement.

I .Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif général est de mener des rencontres d'interpellation auprès des autorités de deux communes du Passoré pour la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI.

2. Résultats attendus

- La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI est faite;
- Des recommandations sont formulées pour l'intégration des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI;
- Des échanges sont faits avec les autorités communales pour la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques.

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de l'atelier les résultats obtenus sont les suivants :

- La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI a été faite pour la commune de Bokin et de Gomponsom ;
- Des recommandations ont été formulées pour l'intégration désormais des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI;
- Des échanges ont été faits avec les autorités communales qui se sont engagés pour la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques.

III. Déroulement de l'activité

L'atelier s'est déroulé en deux jours .Le premier jour de l'atelier était dans la commune de Bokin et le deuxième jour celle de Gomponsom.

1 .Premier jour : dans la commune de Bokin

L'atelier a démarré sous la présidence du Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la commune de Bokin avec au Présidium, la DREP et le Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR). Le discours d'ouverture a été prononcé par le PDS qui a salué la démarche de APEDR pour l'initiative qu'il a qualifié de « louable ». Après le mot d'ouverture, un tour de table a permis à chaque participant de se présenter, suivi de l'adoption du chronogramme avant l'entame des travaux. La chargée suivie évaluation de APEDR a assuré la présentation de l'association, de ses objectifs et des projets qu'elle met en œuvre ainsi qu'une présentation de la DREP Nord et du projet Benkadi. S'en est suivi la présentation du contexte de la tenue de l'activité par le

Président de APEDR. Selon lui, il s'agit de faire le point sur l'état de prise en compte des actions de lutte contre des changements climatiques dans la commune, présenter les outils de planification de la DREP Nord et formuler des recommandations pour la prise en compte des Changements Climatiques (CC) dans les Plans Locaux de Développement (PLD) à Bokin.



**Images 1 : Prèsidium
DREP**



**Images 2 : Présentation de APEDR et de la
DREP**

a. La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI dans la commune de Bokin

Le président de la délégation spéciale de Bokin a fait le point de la prise en compte des actions de lutte contre les CC dans les PCD avec l'appui des services techniques et quelques OSC .Il est ressorti que des activités entrant dans le cadre de la protection de l'environnement sont intégrées mais pas des actions de lutte contre les CC .Ces actions sont ni intégrées dans les PCD ni dans la mise en œuvre des activités .

b. Présentation des outils de planification de la DREP Nord

La DREP a fait une communication sur les outils de planification indispensables pour les projets de développement communaux. Ce qui a permis à l'équipe de la Mairie de mieux comprendre les enjeux de planification pour le développement et surtout la nécessité d'intégrer les CC dans les PLD.



Images 3 : Présentation de la DREP

c. Recommandations pour l'intégration des actions de lutte contre les changements Climatiques dans les PAI.

Conjointement l'APEDR et la DREP du Nord ont formulé des recommandations pour que la prise en compte des actions de changements climatiques soit une des priorités des autorités communales dans les plans locaux de développement. Ces recommandations sont entre autres :

- Accompagner les emplois verts tels que les unités de transformation des PFNL et les pépiniéristes ;
- Soutenir les forêts villageoises ;
- Sensibiliser les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles.

Les autorités à leur tour ont souhaité l'appui et le suivi permanent de APEDR en rapport avec les actions des changements climatiques et de multiplier leurs activités dans la localité.

La cérémonie de clôture a été présidée par le Préfet, Président de la Délégation spéciale de la commune de Bokin. Il s'est réjoui des échanges enrichissants qui ont été menées tout au long de l'atelier.

2. Deuxième jour : dans la commune de Gomponsom

A Gomponsom la cérémonie d'ouverture de l'atelier de plaidoyer pour la prise en compte des questions de changement climatique dans les plans locaux a été également placée sous la présidence de la Préfet, Présidente de la Délégation Spéciale de la commune de Gomponsom avec au Présidium, le représentant du Secrétaire Général de la Mairie et le Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR). Dans son discours d'ouverture la Préfet, Présidente de la Délégation Spéciale a reconnu que

la question des changements climatiques est un enjeu planétaire tout en félicitant APEDR pour l'initiative. Après son intervention, un tour de table a permis la présentation des participants avant l'adoption du chronogramme. Tout comme à Bokin, c'est la chargée suivi évaluation de APEDR qui a assuré la présentation de l'association, de ses objectifs et des projets qu'elle met en œuvre ainsi que la présentation de la DREP Nord et du projet Benkadi. La contextualisation de l'activité présentée par le Président de APEDR, il a rappelé que le but est de faire le point sur l'état de prise en compte des actions en faveur des changements climatiques dans la commune, présenter les outils de planification de la DREP Nord et formuler des recommandations pour la prise en compte des Changements Climatiques (CC) dans les Plans Locaux de Développement (PLD) à Gomponsom.



Images 4: Présidium



Images 5 : Présentation de APEDR et de la DREP

a. La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI dans la commune de Gomponsom

La présidente de la délégation spéciale de Gomponsom a fait le point de la prise en compte des actions de lutte contre les CC dans les PCD avec l'appui des services techniques et quelques OSC. Il faut noter que la commune regorge de plusieurs potentialités. Selon la Préfet, Présidente de la Délégation Spéciale, la commune de Gomponsom dispose d'une stratégie de gestion forestière et dans leur PCD, il est prévu la création d'une nouvelle forêt communale, de bosquets familiaux, d'un marché de PFNL, des actions de sensibilisations sur l'utilisation des pesticides et des campagnes de reboisements. La présidente de la délégation spéciale nous fait ressortir que des études menées premièrement par l'ONG TREE AID montre que Gomponsom a une potentialité en terres dégradées ,deuxièmement des études menées par INADES montre que le barrage est très pollué et enfin des tests des pesticides chimiques et biologiques sont faits par des producteurs de la commune sur de long terme pour faire le diagnostic de l'impact de ces produits chimiques.

Les services techniques de Gomponsom notent que l'accompagnement des ONG et partenaires à travers des sensibilisations sur la gouvernance locale des ressources forestières ,des dotations en fumure organique au service de l'environnement et des renforcements de capacités fait que la population est consciente des effets des CC, cela a faciliter l'intégration des CC dans le PCD et dans la mise en œuvre des activités de la commune.

b. Présentation des outils de planification de la DREP Nord

La DREP a une fois de plus fait une communication sur les outils de planification indispensables pour les projets de développement communaux. C'est un renforcement de capacités qui a été bien accueilli par les participants notamment les services techniques qui étaient déjà dans cette dynamique. Il a expliqué de manière détaillée pourquoi il est important d'avoir un plan de développement et comment les questions des CC doivent être intégrées dans les PCD.



Images 6 : Présentation de la DREP

c. Recommandations pour l'intégration des actions de lutte contre les changements

Climatiques dans les PAI.

Le Président de APEDR, s'est réjoui que la commune de Gomponsom soit déjà dans la dynamique et dispose d'une stratégie de gestion des ressources forestières. A sa question : « Qu'est ce qui a suscité l'intégration des CC dans les PCD de la commune ? », les autorités ont répondu avoir fait le constat de la nécessité de préserver l'environnement pour les générations futures et la commune a aussi bénéficié de l'accompagnement des projets

et programme dans ce cadre. Au titre des recommandations, APEDR a encouragé les autorités à se faire accompagner par des experts lors des études et l'élaboration de leurs plans de développement locaux.

Comme recommandations des services techniques, c'est de mener des sensibilisations à grande échelle sur l'utilisation abusive des pesticides chimiques auprès des producteurs et consommateurs.

La DREP encourage également les autorités à documenter et capitaliser leurs actions en lien avec les questions de CC afin de les mettre à disposition aux experts lors de l'élaboration du PCD.

La Préfet, Président de la Délégation spéciale de la commune a présidé la cérémonie de clôture. Elle a félicité les participants pour leur participation active aux échanges tout en remerciant APEDR une fois de plus pour l'approche inclusive.

IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des participants lors des échanges.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est un million quatre cent cinquante-cinq mille (1 455 000). F CFA.

Conclusion

L'organisation de ces ateliers a permis de mettre au jour l'état de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI des deux communes de la province du Passoré. La DREP Nord a enrichi ces discussions en présentant de manière détaillée les enjeux des changements climatiques, expliquant pourquoi et comment ces défis doivent être intégrés dans les PCD. Ce qui a permis de renforcer considérablement les capacités des acteurs dans la planification. À l'issue des débats, les deux communes, de concert avec les représentants de la DREP Nord, ont unanimement reconnu que la lutte contre les changements climatiques revêt un caractère planétaire et qu'elle doit être prise au sérieux à l'échelle locale. En conséquence, elles se sont engagées à intégrer les recommandations formulées par l'APEDR et la DREP Nord dans leurs prochains Plans Communaux de Développement (PCD).

En rappel ces ateliers s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord. Leurs réalisations résultent de l'engagement concret de l'APEDR et des autorités locales en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Cette démarche collaborative, inclusive et participative ouvre la voie à une action conjointe pour un avenir plus durable et résilient pour les communautés.

Activité 14 : « 2. B.R.I.3.2.4 : Former 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sur les bonnes pratiques d'adaptation aux CC (production de compost, énergie renouvelables) »

Introduction

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles...

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes. La menace porte atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires notamment la société civile.

D'une durée de cinq ans (2021-2025), le programme Benkadi est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord En Daad, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (MoFA) et le Gouvernement du Burkina Faso. Au Burkina Faso, l'objectif stratégique est que « les communautés vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées au Burkina Faso réalisent leur droit au développement et sont résilientes au changement climatique ». Le défi majeur à relever par le Burkina Faso dans le cadre de ce programme est la gouvernance inclusive des politiques, programmes, les pratiques en matière de changement climatique, la gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère.

Pour atteindre ces résultats, Benkadi Burkina Faso met l'accent sur les renforcements de capacités. Les mesures d'adaptation constituent des alternatives pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les communautés vulnérables. Cependant les populations ignorent ou ne maîtrisent pas suffisamment ces différentes mesures. Il est important de renforcer leurs capacités pour les rendre plus résilientes.

C'est ainsi que Benkadi à travers APEDR a prévu le renforcement des capacités des leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables de la région du Nord sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques notamment la production de compost et les énergies renouvelables.

I .Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif général est de former 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques (production de compost, énergie renouvelables) dans la région du Nord.

2. Résultats attendus

Au terme de l'atelier :

- Au moins 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables ont été identifié ;
- Au moins 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sont formé sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques:
 - Les techniques de production de compost (bokashi)
 - Les techniques de production énergie renouvelables (Foyer trois pierres améliorées);
- La formation est évaluée à travers une fiche d'évaluation

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de la formation, une évaluation de l'activité a permis de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dès la préparation de l'activité. Au total, 13 personnes ont été formées dont 9 leaders issus des OSC, 2 leaders communautaires et 2 autorités locales de la région du Nord, tous mobilisés au regard de l'importance de la thématique abordée.

A la fin de la formation sur les prévisions opérationnelles

- 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables ont été identifié ;
- 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sont formés sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques:
 - Les techniques de production de compost (bokashi)
 - Les techniques de production énergie renouvelables (Foyer trois pierres améliorées);
- La formation est évaluée à travers une fiche d'évaluation

Province	Commune	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres
Passoré	Bokin	13	00	03	02	08
TOTAL		13	00	03	02	08

III. Déroulement de l'activité

La formation s'est déroulée en dix jours et à concerner la production du compost (bokashi) et une technique de production d'énergie renouvelables (foyer trois pierres amélioré). Cette formation qui est au profit des leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables a eu lieu dans la commune de Bokin.

A. Premier jour : présentation de APEDR et du projet Benkadi

La présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) et du projet a été assurée par monsieur Donald SALOU. Il a d'abord rappelé que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes.

APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créer depuis 2008, l'APEDR a été reconnu officiellement le 12 Aout 2011. Elle a été élevée Chevalier de l'ordre du mérite en 2020.

Sa zone d'intervention : les régions du nord, la boucle du Mouhoun et le centre.

Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes.

Ces domaines d'intervention : agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat...

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

- « Les communautés reverdissent le sahel »,
- « Des citoyen.ne.s et des mouvements sociaux plus fort.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable »
- « Le projet 3 pierres améliorés du Passoré (F3PA/PASSORE) » ;
- « Le projet "Benkadi" »

Après la présentation de APEDR, une présentation de BENKADI a été faite afin de rappeler aux participants les objectifs et la vision du projet.

Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG.

L'objectif du projet est d'améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso, Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

Enfin sa stratégie globale de mise en œuvre est :

- Recherche-action – Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.

B. Deuxième jour : présentation théorique sur foyer trois pierres amélioré et préparation de ses agrégats

1. Généralités sur les foyers trois pierres améliorés

 **Définition :** Le foyer amélioré ou four amélioré est un outil utilisé pour la cuisson des aliments ou boissons. Son rôle est d'assurer un transfert efficace de l'énergie thermique produite lors de la combustion du bois à la marmite. C'est une technologie très simple qui peut être maîtrisée assez vite par tout le monde et qui permet dans les mêmes conditions d'utilisation que le foyer traditionnel de générer des économies d'environ 50% du combustible utilisé.

Le foyer diffusé par APEDR a reçu l'appellation « foyer trois pierres amélioré » pour prendre en compte l'esprit des coutumes des communautés Burkinabé qui présentent le foyer à trois pierres comme un symbole capital du ménage.

Les avantages du foyer amélioré :

La construction et l'utilisation des foyers améliorés offre les avantages suivants :

- Réduction de la consommation en bois de chauffe grâce au transfert efficace de l'énergie produite dans le foyer amélioré ;
- Rapidité de la cuisine d'où une meilleure gestion du temps ;
- Amélioration de l'hygiène des repas grâce à la protection du repas préparé contre la poussière et la fumée ;
- La construction et l'utilisation des foyers améliorés offre les avantages suivants :
- Réduction de la consommation en bois de chauffe grâce au transfert efficace de l'énergie produite dans le foyer amélioré ;
- Rapidité de la cuisine d'où une meilleure gestion du temps ;

- Amélioration de l'hygiène des repas grâce à la protection du repas préparé contre la poussière et la fumée ;

✚ **La période de construction du foyer amélioré :**

- La construction des foyers améliorés peut se faire en toute saison de l'année. Toutefois les périodes les plus indiquées vont de Janvier à Juin ;
- Cependant, il est important de construire les foyers sous l'abri notamment à l'ombre qui favorise un séchage lent et correct de l'argile.

✚ **Les agrégats pour la confection du foyer amélioré :**

Pour construire un foyer trois pierres amélioré, il faut :

- 3 pierres bien taillées (de façon à leur donner une forme ovale) et de même taille ;
- 4 volumes d'argile, banco ou termitière morte finement écrasée ;
- 1 volume de crottin d'âne ou bouse de vache ;
- 1 volume de paille hachée ;
- 1 couteau (pour l'ouverture de la porte) ;
- La marmite pour laquelle le foyer sera construit ;
- L'eau à volonté (quantité suffisante).



C. Troisième jour : préparation de la construction du foyer trois pierres amélioré

Pour la construction du foyer trois pierres amélioré, il faut dans un premier temps faire le mélange du banco. Il s'agit de mélanger les 4 volumes de banco, le volume de bouse de vache et le volume de paille hachée avec de l'eau en quantité suffisante.

Lorsque ce mélange est réalisé, il faut bien le pétrir et le malaxer de façon à obtenir un mélange bien homogène. Avant de malaxer il faut bien nettoyer la surface pour éviter que du sable ne se mélange. Puis, bien couvrir le mélange avec de la paille, ou du plastique pour une durée de 6 jours. On laisse le mélange ainsi durant 6 jours pour augmenter sa résistance. Le mélange doit être arrosé chaque jour jusqu'au cinquième jour. On arrose pas le sixième jour pour éviter que le mélange ne soit pas trop mouillé le septième jour car c'est le jour de la construction a proprement dit.

Toutefois si l'on constate ce jour que le banco n'est suffisamment mouillé l'eau peut être ajoutée à volonté.

Le jour de la construction, le propriétaire du foyer doit choisir l'emplacement de son foyer qui doit tenir compte impérativement des conditions suivantes :

La porte doit être orientée dans la direction du vent : ce critère est important pour les foyers qui seront implantés sur place. Si le foyer sera déplacé, il n'est pas important d'en tenir compte. On en tiendra compte lors du déplacement au lieu où il doit servir.

Le foyer doit être construit à l'ombre.

Après avoir choisi l'emplacement du foyer, la construction peut commencer. Il y a plusieurs étapes notamment la fondation, le soubassement, l'élévation des parois, le crépissage et l'ouverture de la porte.



D. Quatrième jour : préparation des agrégats du bokashi et entretien de mélange de banco

Les ingrédients qui entrent dans la fabrication du Bokashi sont entre autres :

- 5 kg de Sucre + 1kg levure
- 1 brouette de termitière
- Poudre de granite
- 1 brouette bouse de vache
- 1 brouette fiente de poulets
- 2 brouettes de coque d'arachide /herbe sèche
- 1 brouette Son de maïs/Riz
- 2 à 3 gobelets de Charbon de bois
- 2 à 3 pelles de Cendre
- Des plumes de poulet /poudre d'os calciné

Pour l'entretien du produit issu du mélange de banco, nous devons vérifier chaque jour si le mécanisme se déroule très bien et que l'eau est en quantité suffisante avant la construction du foyer trois pierres amélioré.

E. Cinquième jour : préparation du bokashi

NB : Les ingrédients utilisés pour le montage ici équivalent à un tas, cependant plusieurs couches peuvent être disposé sur un même tas quel que soit l'agencement des ingrédients.

➤ Préparation

Mélangé 5 kg de sucre et 1kg de levure dans 30 L d'eau. Prélever à chaque arrosage 1L de cette solution puis dilué dans un arrosoir et arrosé pendant la disposition des couches des ingrédients sur le tas. Utilisé l'eau de puits, de marigot, ou de forage de préférence.

➤ Indication

La mise en place du tas doit se faire sous un arbre de préférence pour qu'il ne soit pas exposé au soleil à toutes les heures de la journée. L'arrosage pendant la fabrication ne doit pas être trop humide et ne doit plus se faire une fois la préparation fini.

➤ Contre-indication

Ne jamais utilisé l'eau de robinet pour la préparation du Bokashi compte de sa teneur en chlore qui pourrait arrêter la réaction des micro-organismes pendant la décomposition.



F .Sixième jour : suivi du retournement du bokashi et vérification du produit issu du mélange de banco

Le retournement doit se faire le matin et le soir pendant les 4 premiers jours pour éviter que ça ne brûle et une seule fois par jour jusqu'aux 9^{ème} jours. A partir de cette date le bokashi peut être utilisé pour le maraichage et les plantations. Aux 15^{ème} jours on obtient du bokashi mûr et utilisable pour tout type de culture. Pour l'utilisation en pépinière le dosage se fait en mélangeant 1kg de l'engrais à 3 kg de terre avant l'application dont l'utilisation de 1kg/1m² carré pour éviter les brûlures. Pour comparaison 1kg de bokashi équivaut 3 seaux.

Chaque jour nous devons vérifier si l'eau du produit issu du mélange de banco est en quantité suffisante.

G. Septième jour : début de la construction du foyer trois pierres amélioré

La fondation

Pour faire la fondation il faut :

- Nettoyer l'emplacement ;
- Nivelier bien le lieu où l'on veut implanter le foyer ;
- Faire une dalle qui servira de plancher de la chambre de combustion ;
- Mesurer les limites de l'emplacement des trois pierres avec l'ouverture de la marmite et tracer un triangle équilatéral à l'intérieur du triangle représentant l'ouverture de la marmite (triangle inscrit) ;
- Matérialiser l'emplacement des trois pierres ;
- Mettre une boule de mélange de banco sur chaque côté du triangle et bien tasser pour faciliter l'adhésion ;
- Fixer solidement chaque pierre dans la boule de banco ;
- Vérifier les distances entre les pierres et la distance pierres-marmite.

Le soubassement et l'élévation des parois

Après la fondation, on peut procéder à la réalisation du soubassement et l'élévation des parois du foyer. Il s'agit de :

- Vérifier l'équilibre de la marmite ;
- Commencer progressivement l'élévation de la paroi (couche par couche) jusqu'au sommet des pierres en veillant à ce que le bas soit plus épais le haut. Les parois sont construites avec le banco mélangé durant les 6 jours ;
- Mouiller la marmite et la reposer de manière équilibrée sur le foyer ;
- Prendre soin de ne pas la déranger ;
- Elever la paroi jusqu'au niveau des anses de la marmite ;

- Retirer la marmite en la tournant doucement dans tous les sens ;
- Polir l'intérieur du foyer entre les 3 pierres et le sommet de la paroi ;
- Agrandir les bordures de la paroi pour maintenir la distance marmite-paroi de façon à ce qu'une main puisse passer ;
- Replacer la marmite pour vérifier l'espace marmite-paroi.

🌈 **Le crépissage ou polissage interne et externe du foyer**

Le polissage du foyer se fait avec la main ou avec un épi de maïs. Il faut mouiller la paume de la main et la faire passer et repasser sur la paroi de l'extérieur comme à l'intérieur. Une fois la construction terminée, il faut recouvrir soigneusement le foyer avec de la paille ou du plastique pour éviter le fendillement ou la fissuration de celui-ci lors du séchage.



H. Huitième jour : L'ouverture des portes du foyer trois pierres amélioré

Elle se fait le lendemain de la confection du foyer. Pour ce faire, il faut :

- Choisir selon la direction du vent ;
- Tracer une figure en forme d'arc entre 2 pierres ;
- Tailler de l'extérieur vers l'intérieur à l'aide d'un couteau ou d'un coupe-coupe, jusqu'à l'ouverture totale de la porte (prendre soin de mouiller l'instrument à chaque usage) ;
- Vérifier les dimensions de la porte après l'ouverture, elle doit avoir une forme ovale et la hauteur doit être égale à la moitié de celle du foyer ;
- Procéder au lissage de la paroi de la porte ;
- Faire une sorte de terrasse au bas de la porte pour maintenir l'inclinaison des bois dans le foyer.

Précautions à prendre avant l'utilisation du foyer

Après l'ouverture de la porte, il faut crépir à nouveau le foyer pour augmenter sa résistance thermique en utilisant cette fois-ci de préférence de bouse de vache fraîche mélangée de la cendre. Puis placer de nouveau la marmite pour corriger les défauts éventuels qui auraient subsistés la distance paroi-marmite. Enfin, bien lisser le foyer et le recouvrir jusqu'à ce qu'il soit entièrement sec. Cela prend au minimum six jours. Cependant, pendant la période de froid, il faut aller jusqu'à dix jours de séchage avant d'utiliser le foyer.

Précautions pendant l'utilisation du foyer

Lorsque le foyer est bien sec, il est prêt à l'emploi. Lors de la cuisine il faut respecter les consignes suivantes :

- Ne pas mettre trop de bois ;
- Ne pas s'asseoir devant la porte lors de la préparation pour permettre une bonne aération et éviter de casser la paroi ;
- A la fin de chaque préparation, éteindre le feu pour éviter le gaspillage de bois ;
- Nettoyer proprement l'intérieur et les alentours du foyer à chaque fois que l'on veut renouveler le feu.

L'entretien périodique du foyer

- En cas de fissure du foyer, pour éviter sa casse totale, il faut agrandir la fente à l'aide d'un couteau et préparer le même type de mélange utilisé pour la construction du foyer pour refermer la fente. Quand le mélange est prêt, il faut mouiller la partie à réparer sur le foyer pour permettre une bonne adhésion de l'argile, bien lisser et laisser sécher avant une nouvelle utilisation.
- Si la marmite coince du fait de réparations effectuées, il suffit de gratter les bordures et la chambre à combustion à l'aide d'un couteau et replacer la marmite pour vérifier que l'espace paroi-marmite est compris entre 3 et 4 cm. Boucher tous les creux et lisser les parois intérieures et extérieures du foyer.



I. Neuvième jour : Sensibilisation sur l'utilisation et l'entretien des foyers trois pierres améliorés

🌈 Précautions pendant l'utilisation du foyer

Lorsque le foyer est bien sec, il est prêt à l'emploi. Lors de la cuisine il faut respecter les consignes suivantes :

- Ne pas mettre trop de bois ;
- Ne pas s'asseoir devant la porte lors de la préparation pour permettre une bonne aération et éviter de casser la paroi ;
- A la fin de chaque préparation, éteindre le feu pour éviter le gaspillage de bois ;
- Nettoyer proprement l'intérieur et les alentours du foyer à chaque fois que l'on veut renouveler le feu.

🌈 L'entretien périodique du foyer

- En cas de fissure du foyer, pour éviter sa casse totale, il faut agrandir la fente à l'aide d'un couteau et préparer le même type de mélange utilisé pour la construction du foyer pour refermer la fente. Quand le mélange est prêt, il faut mouiller la partie à réparer sur le foyer pour permettre une bonne adhésion de l'argile, bien lisser et laisser sécher avant une nouvelle utilisation.
- Si la marmite coince du fait de réparations effectuées, il suffit de gratter les bordures et la chambre à combustion à l'aide d'un couteau et replacer la marmite pour vérifier que l'espace paroi-marmite est compris entre 3 et 4 cm. Boucher tous les creux et lisser les parois intérieures et extérieures du foyer.

J. Dixième jour : bilan depuis le début de la formation et remplissage de la fiche d'évaluation

Le dernier jour nous avons fait le bilan de la formation pour voir ce que les bénéficiaires ont appris pour pouvoir faire la restitution auprès des autres. Nous avons écouté des témoignages et des remerciements auprès de la structure et ses partenaires d'avoir fait des efforts pour que la commune de Bokin bénéficie de cette formation.

IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des bénéficiaires lors de la formation.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est d'un million trois cent quarante-quatre mille sept cent (1 344 700) FCFA.

Conclusion

Au terme de cette formation, l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement de l'activité.

Quant aux responsables des services techniques, ils ont apprécié la pertinence de l'initiative et a sensibilisé les participants à vraiment mettre en œuvre ce qu'ils ont appris.

Activité 15 : «2. B.R.I.3.3.2 Faire des plaidoyers auprès des OSC, les leaders communautaires, et les autorités locales pour la récupération des terres dégradées dans les régions »

Introduction

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles...

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes. La menace porte atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires notamment la société civile.

D'une durée de cinq ans (2021-2025), le programme Benkadi est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord En Daad, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (MoFA) et le Gouvernement du Burkina Faso.

Au Burkina Faso, l'objectif stratégique est que « les communautés vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap au Burkina Faso réalisent leur droit au développement et sont résilientes au changement climatique ». Le défi majeur à relever par le Burkina Faso dans le cadre de ce programme est la gouvernance inclusive des politiques, programmes, les pratiques en matière de changement climatique, la gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère.

Afin d'assurer un développement durable, l'Etat et ses partenaires ont engagé des actions pour freiner la dégradation des terres et restaurer leur capacités productives.

C'est dans cette dynamique que Benkadi a prévu la récupération de 33 294 ha des terres dégradées dans les sept régions d'intervention. Pour y parvenir, APEDR a prévu de faire le plaidoyer auprès des OSC, autorités locales, leaders communautaires pour la récupération des terres dégradées dans la région du Nord.

I .Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif global est de mener une action de plaidoyer /interpellation à travers un atelier de sensibilisation des acteurs pour la récupération des terres dégradées dans la région du Nord.

2. Résultats attendus

Au terme de l'atelier :

- Les enjeux de la GDT sont présentés aux participants ;
- Des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA sont présentés ;
- Les acteurs sont interpellés sur l'importance de la GDT.

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de l'atelier les résultats obtenus sont les suivants :

- Les enjeux de la GDT sont présentés aux participants ;
- Des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA sont présentés ;
- Les acteurs sont interpellés sur l'importance de la GDT.

Les OSC, leaders communautaires et les autorités locales de la région du Nord ont partagé chacune leurs expériences et ont témoigné de l'importance de la GDT.

III. Déroulement de l'activité

A .Mot d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des travaux a été marquée par la seule allocution de Monsieur le Haut-Commissaire de la province du Passoré. Dans son intervention, il a d'abord souhaité la bienvenue à tous ceux qui ont répondu présent à cette session tout en précisant que la mobilisation des différents acteurs autour de ce cadre, témoigne de l'intérêt que chaque membre apporte à cette tribune d'échanges sur les actions de développement de la province. Il a présenté le chronogramme qui s'articulait autour des échanges sur les enjeux de la GDT, ensuite sur la présentation des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA enfin sur l'interpellation des acteurs sur l'importance de la GDT. Il a exhorté aux participants à s'impliquer d'avantage pour faciliter les échanges.



Photo 1 : Mot de bienvenu et amendement du chronogramme

B.Les enjeux de la GDT

La dégradation des terres est un défi majeur d'un point d'écologique, social, économique et culturel. Elle touche particulièrement les zones arides ; semi-arides et subhumides collectivement désignées « zones arides ».

Selon une étude menée par SOS Sahel Burkina en 2020, 34 % du territoire national soit 9.234.500 ha des terres agricoles sont dégradées avec une progression estimée à environ 105 000 à 250 000 ha par an, ces 10 dernières années.

La GDT est indispensable surtout dans la zone Nord du Burkina car elle garantit la fertilité, le maintien de la productivité agricole et pour faire face à:

- L'augmentation de la demande alimentaire;
- D'assurer l'épuration des eaux et la régulation hydrique ;
- De limiter les risques d'érosion ;
- Et enfin de lutter contre les changements climatiques



Photo 2 : Présentation des enjeux de la GDT

C .Présentation des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA

APEDR met en œuvre dans ses zones d'interventions des projets et programmes de gestion durable des terres et de restauration du couvert végétal pour le renforcement de la résilience des populations et de leur adaptabilité face aux effets des changements climatiques. Elle mène également un vaste programme d'atténuation aux Changements climatiques par la diffusion des foyers trois pierres en banco pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du dioxyde de carbone de l'atmosphère.

Les techniques de GDT couramment utilisées par APEDR sont entre autres :

➤ Le zai manuel

Le Zai est un système traditionnel de réhabilitation de la productivité des terres pauvres et des zippellés, qui consiste à creuser manuellement des trous pour y concentrer les eaux de ruissellement et les matières organiques. Cette pratique consiste à préparer la terre très tôt dans la saison sèche, en creusant manuellement à l'aide de daba (houe à manche court) tous les 70-100 cm, des cuvettes de 20 à 40 cm de diamètre, de 10 à 20 cm de profondeur en rejetant la terre en croissant vers l'aval, en vue de capter les eaux de ruissellement.

Image illustrant la pratique du zai manuel dans les zones d'intervention de APEDR :



➤ **Le zai mécanisé**

Le zai mécanisé consiste à introduire la traction animale dans la pratique culturale, pour un travail moins éprouvant pour l'humain, plus rapide et plus efficace sur les sols durs et secs .Il s'effectue grâce à une kassine.

La kassine est un porte-outils qui peut être tiré par tous les animaux de trait : bœufs, chameaux et surtout ânes .Polyvalente, la kassine peut recevoir plusieurs types d'outils grâce à un système très simple d'accrochage qui permet de changer l'outil en quelques secondes.

L'outil utilisé pour le zai est une dent sous-soleuse d'une dizaine de centimètres de profondeur .Couplée à la puissance de traction d'un ou deux animaux, cette dent creuse des sillons même dans les sols les plus durs.

Dans le cadre du zai mécanisé, on trace des sillons croisés qui forment des carrés .Les poquets seront ensuite creusés plus facilement à la main au croisement des sillons, dans une terre ameublie par la dent sous-soleuse .Outre l'avantage de faciliter le creusement des trous du zai, le sous-solage croisé crée des micro-reliefs qui freinent le ruissellement.

Image illustrant la pratique du zai mécanisé dans les zones d'intervention de APEDR :



➤ Les demi-lunes

La demi- lune est une technique agricole de conservation des eaux et des sols. Elle est utilisée dans les zones où les ressources en eau sont très limitées et où les sols sont pauvres, compacts, encroutés et dégradés. Elle convient pour les cultures pluviales .En effet, elle permet de capter l’eau et les sédiments au profit des cultures, de localiser les ressources en matières organiques fertilisantes et en eau, de préserver et d’optimiser l’utilisation de ces ressources .Elle a ainsi l’avantage de favoriser la conservation des eaux et des sols ainsi que la récupération des terres dégradées ,d’augmenter la productivité des sols et d’aider à lutter contre l’érosion.

Image illustrant la pratique des demi- lunes dans les zones d’intervention de APEDR :





➤ **Les cordons pierreux**

Les cordons pierreux sont une technologie destinée à dissiper les eaux de ruissellement et à favoriser ainsi l'infiltration des eaux de pluie. Ils réduisent du même coup l'érosion hydrique et conservent la fertilité des sols : avec un écartement de 33 m entre les cordons, le ruissellement est réduit de 12% et les pertes en sols sont réduites de 46%.

Image illustrant la pratique des cordons pierreux dans les zones d'intervention de APEDR :



➤ **La Régénération Naturelle Assistée (RNA)**

La Régénération Naturelle Assistée (RNA) est une technique d'agroforesterie qui consiste à protéger et gérer les repousses naturelles (pousses) que produisent les souches d'arbres et arbustes dans les champs. Des ensemencements par semis directs peuvent également être opérés pour permettre d'enrichir la biodiversité.

Image illustrant la pratique de la RNA dans les zones d'intervention de APEDR :



➤ L'agroécologie

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes .Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions de l'environnement (exemple :réduire les émissions de gaz à effet de serre ,limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles .Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Image illustrant la pratique de l'agroécologie dans les zones d'intervention de APEDR :





➤ Résultat de APEDR sur la gestion durable des terres

Concernant les résultats atteints par APEDR sur la gestion durable des terres dans la région en fin 2022 on a noté les produits obtenus suivants :

	APEDR
	Résultat en fin d'année 2022
Principaux jalons (Région du nord)	
Nombre d'hectares reverdis par la GDT	7825,84 ha
Nombre de municipalités qui mettent en œuvre des activités de GDT	9
Nombre de Comités Villageois établis et renforcés qui mettent en œuvre les GDT	86
Nombre d'agriculteurs formés en GDT	4548
Nombre d'agriculteurs qui ont adopté la GDT	4257

APEDR a au moins 07 sites maraichers agroécologiques d'au moins 1 ha chacun dans ces différentes zones d'intervention.

D.Interpellation des acteurs sur l'importance de la GDT

En Mars 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de BENKADI ,APEDR a organisé un atelier d'interpellation pour l'intégration des actions de lutte contre les changements climatiques dans l'élaboration des PCD à l'endroit des autorités des 09 communes de la province de Passoré . A l'issu de cet atelier multi-acteurs nous avons pu diagnostiquer les PCD des 09 communes et mettre en place des comités ad'hoc pour influencer .

Communes	Arbollé	Bagaré	Bokin	Gomponsom	Kirsi	La toden	Pilimpikou	G-Samba	Yako
----------	---------	--------	-------	-----------	-------	----------	------------	---------	------

Situations Des PCD	Expiré depuis 2019	A jour depuis 2020	A jour depuis 2021	Expiré depuis 2018, en cours d'élaboration	Expiré depuis 2018	A jour depuis 2020	A jour depuis 2021	A jour	Expiré depuis 2014
Place des CC	Prise en compte	Prise en compte	Aucune idée	Aucune idée	Prise en compte	Prise en compte	Prise en compte	Prise en compte	Prise en compte

Cette année le processus continue avec le même projet et nous allons abordés les communes de Bokin et Gomposom.

- Echanger avec la DREP du Nord et les autorités des communes de Bokin et de Gomponsom. Ces échanges se feront à travers des missions à Ouahigouya et dans les deux communes respectives ;
- Faire l'état des lieux de la prise en compte des changements climatiques dans les PCD et PAI. Cela se fera par une rencontre d'échange entre APEDR, la DREP et les deux communes;
- Ces rencontres d'échanges seront présidées par les présidents des délégations spéciales desdites communes.

IV. Difficultés rencontrés

Nous n'avions pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des acteurs lors de leurs interventions. Indépendamment de leur volonté, certaines autorités locales, leaders communautaires et OSC n'ont pas pu prendre part.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est cinq cent mille (500 000) F CFA.

Conclusion

Ce cadre de concertation multi-acteurs est une occasion pour APEDR de présenter ses actions de lutte contre les changements climatiques à travers les projets et programmes qu'elle met en

œuvre dans la région du Nord pour le développement humain durable de ses populations . Il est également un lieu pour nous de faire un plaidoyer à l'endroit des autorités pour la récupération des terres dégradées et de les interpeler à la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les plans de développement (PCD, PAI).

Activité 16 : 2.B.R.II.2.1.2: Former 15 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat dans la région du Nord »

Introduction

Dans l'optique de la mise en œuvre des activités du projet Benkadi qui met l'accent sur les renforcements de capacités des acteurs ; APEDR a organisé dans la Région du Nord une formation de 15 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat. Cette activité a été organisée du 09 au 10 novembre 2023 dans la salle de la mairie de Gourcy.

I. Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif global de cette activité est de renforcer les capacités d'au moins de 15 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sur le processus de mise en œuvre, suivi évaluation de la CDN et des politiques publiques sensibles au climat dans la région du Nord.

2. Résultats attendus

A la fin de la formation les résultats suivants sont attendus :

- Au moins 15 Personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé sont outillés sur les opportunités de mobilisation de la finance climat, la CDN et le PNA ;
- Le système MRV est présenté aux participants;

- La formation est évaluée à travers la fiche d'évaluation.

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

La formation a permis d'atteindre des résultats ci-après :

- Les activités réalisées par le projet Benkadi ont été présentées aux participants ;
- Au moins 15 personnes des services déconcentrés de l'Etat et du secteur privé ont été outillées sur le processus de mise en œuvre de la CDN, le système MRV, les opportunités de mobilisation de la finance climat et le PNA ;
- La formation a été évaluée à travers la fiche d'évaluation.

Province	Commune	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres	Total OSC
Zondoma	Gourcy	18	06	06	00	00	12
Passoré	Yako	03	00	03	00	05	03
Yatenga	Ouahigouya	04	01	00	00	00	01
TOTAL		25	07	09	00	05	16

III. Déroulement de l'activité

Cette activité a été organisée du 09 au 10 novembre 2023 dans la salle de la mairie de Gourcy, chef-lieu de la province du Zondoma. La cérémonie d'ouverture a débuté à 9 h 00 mn par le mot de bienvenue et d'ouverture de KIMA Lucie, représentant de Monsieur le Haut-commissaire de la province du Zondoma. Son intervention a été suivie par l'amendement et adoption du chronogramme de l'activité et la présentation des différents participants. Les travaux de ce présent l'atelier qui se sont déroulés sur deux (02) jours ont porté sur cinq (05) modules. A la fin des différentes présentations, il y a eu des temps réservés aux questions et contributions au profit des participants.

❖ *Premier jour*

Les travaux de cette première journée de formation ont été organisés autour de trois (03) modules.

▪ **Communication 1 : Présentation de l'APEDR et le projet**

Ce module a été présenté par Mr SALOU Donald point focal du projet Benkadi.

▪ **Communication 2 : Module sur la CDN (Contribution Déterminée au niveau National)**

Ce module exposé par le formateur (Mr OUEDRAOGO S Corentin) portait sur les points suivants :

- Le contexte d'élaboration de la CDN ;
- L'évolution de la notion du CDN ;
- La première CDN du Burkina Faso (2015-2020) ;
- La CDN révisée (2021-2025) : processus de mise en œuvre.

Le formateur a insisté durant la présentation de ce module les raisons qui ont prévalu à l'avènement de la notion de CDN, l'objectif de la CDN, les scénarii de réduction des émissions. En plus il a abordé les objectifs de la CDN du Burkina Faso (2015-2020) et ceux de la nouvelle CDN (2021-2025) ainsi que les secteurs concernés par la nouvelle CDN et le processus de mise en œuvre.

▪ **Communication 3 : Module sur le Système MRV (Mesure, Rapportage, Vérification)**

Au cours de cette communication les participants ont suivi avec beaucoup d'intérêt le développement des points comme :

- La clarification conceptuelle ;
- L'état des lieux sur la mise en œuvre du système MRV national ;
- Les avantages MRV national ;
- La vision globale du système MRV national ;
- La finalité du système MRV national
- Les besoins/priorités pour la mise en œuvre du système MRV national.

De cette communication, il est ressorti à partir de l'introduction la principale cause et les conséquences des changements climatiques. La partie clarification conceptuelle est consacrée aux aspects associés au système MRV et des exemples de MRV. L'état des lieux du système MRV national a été analysé sous l'angle de FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) suivie des actions réalisées dans sa mise en œuvre. Le formateur a également évoqué les avantages, les besoins/priorités et les structures impliquées dans le système MRV national à la fin du module.

❖ **Deuxième jour**

Les travaux de la deuxième journée de formation ont débuté par la présentation du Module 4.

▪ **Communication 4 : Module sur la finance climat**

Ce module a été développé autour des points suivants :

- Contexte de mise en place du mécanisme de finance climat ;
- Définition de concept de finance climat ;
- Les filières multilatérales de la finance climat ;
- Transparence en matière de finance climat.

Les différentes propositions de définitions de la finance climat ont été proposées par les structures comme CCNUCC, ODI (Overseas Development Institute) et WRI (World Resources Institute). Cependant, les différentes filières de mobilisation de la finance climat sont regroupées en plusieurs groupes.

Le groupe des filières multilatérales de la finance climat réunit le FEM (Fond pour l'Environnement Mondial) ou GEF (Global Environment Facility), le FA (Fonds pour l'Adaptation) et le FVC (Fond Vert Climat) ou GCF (Green Climate Fund).

Les Filières bilatérales de la finance climat qui sont administrées par les agences de développement. Elles regroupent entre l'Internationale Klimaschutzinitiative (IKI, Initiative internationale pour le climat, Allemagne) en provenance de l'Allemagne. On peut ajouter le Danemark et la Communauté Européenne (CE), le Royaume-Uni : contribution au Dispositif NAMA et Initiative internationale sur la forêt et le climat (NICFI) de la Norvège.

Les fonds nationaux et régionaux pour les changements climatiques qui ont été établis par plusieurs PED selon des formes et des modes de fonctionnement différents. Il y a par exemple le Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF) : parmi les premiers fonds nationaux créés.

▪ **Communication 5 : Module-le PANA (Programme d'Action National d'Adaptation à la vulnérabilité et aux changements climatiques) du Burkina Faso**

Les échanges concernant ce module ont porté sur :

- Les manifestations des changements climatiques sur les secteurs et les groupes cibles ;
- Les tendances climatiques projetées ainsi que leurs effets néfastes, réels et potentiels ;
- La relation du PANA avec les objectifs de développement.

On a noté qu'au niveau du premier point, les secteurs les plus exposés aux manifestations des changements climatiques sont l'eau, de l'agriculture, l'élevage et la foresterie et les groupes vulnérables identifiés les agriculteurs, éleveurs, petits exploitants, ...

Par ailleurs les phénomènes ou facteurs explicatifs des changements et la vulnérabilité du climat abordés dans le PANA sont entre autres la pluviosité excédentaire (les inondations), la baisse/variabilité de la pluviosité, la hausse des températures et l'augmentation de la vitesse des vents. De même, les tendances climatiques projetées ainsi que leurs effets néfastes, réels et potentiels ont été abordées. Il s'agit des projections de l'évolution surtout de la température et de la pluviométrie à l'horizon 2025 et 2050.

L'élaboration du PANA tient compte des objectifs de développement du pays et il est nécessaire de faire le point sur un certain nombre de stratégies, plans et programmes nationaux en cours et d'en identifier les liens possibles avec le PANA.

Les objectifs prioritaires du PANA pour le Burkina Faso sont par exemples :

- Identifier les besoins, activités et projets urgents et immédiats pouvant aider les communautés à faire face aux effets adverses des changements climatiques ;
- Rechercher la synergie et la complémentarité avec les moyens existants et les activités de développement, tout en privilégiant le volet sur les impacts des changements climatiques ;
- Favoriser l'intégration et la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans le processus de planification nationale.

IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des bénéficiaires lors de la formation.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est d'un million quatre cent douze mille trois cent (1 412 300) FCFA.

Conclusion

Cet atelier de formation a été très bénéfique car ayant permis de fournir les informations essentielles relatives au processus de mise en œuvre de la CDN, système MRV, des généralités

sur les finances climat et le PANA. Les participants devront fournir des efforts pour la prise en compte des connaissances acquises lors de cette formation dans leurs domaines respectifs.

Activité 17 : 2.B.R.II.2.1.7 Organiser une (01) émission radiophonique sur le droit des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et changement climatique

Introduction

Le projet benkadi est mise en œuvre au Burkina Faso par le Secrétariat permanent des ONG (SPONG) dans six (06) régions du Burkina Faso en collaboration avec les Organisations non gouvernementales. Dans la région du nord, le projet est mise en œuvre par l'Association pour la protection de l'environnement et le Développement Rural. S'appuyant sur la théorie de changement du Burkina Faso, l'objectif stratégique du projet est que les communautés vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap réalisent leur droit au développement et sont résilientes au changement climatique.

C'est dans ce cadre que l'Association pour la protection de l'environnement et du développement durable (APEDR) dans la mise en œuvre de son PTBA 2023 organise une émission radiophonique sur « **les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et les changements climatiques** ». Le but de cette activité est de susciter une gouvernance inclusive des politiques publiques en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion durable des terres à travers la pleine participation des citoyens. Pour ce faire il est important que les citoyens et la Société civile soient outillés et sensibilisés sur leur droit en matière de changement climatique et environnemental pour pouvoir les exercer efficacement. Le présent rapport fait l'économie du déroulement de l'activité.

I. Rappel des objectifs et des résultats attendus

1. Objectif global

L'objectif global de cette activité était de sensibiliser les citoyens à travers la réalisation d'une (01) émission radiophonique sur les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et changements climatiques.

2. Résultats attendus

De façon spécifique, l'activité visait à :

- Présenter le projet Benkadi
- Outiller les citoyens sur leurs droits civiques et devoirs en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;
- Partager les bonnes pratiques/expériences des citoyens dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;

IV. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Au terme de l'atelier :

- Le projet Benkadi est présenté
- Les citoyens sont outillés sur leurs droits civiques et devoirs en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;
- Les bonnes pratiques /expériences des citoyens sont partagées dans le cadre de la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

V. Déroulement de l'activité

L'émission radiophonique s'est tenue les 10 et 11 Mai 2023 dans la région du Nord sur les antennes de la radio FM Femmes et développement de Arbolé avec pour fréquence 96.9 FM. Le thème central de l'émission était basé sur les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et les changements climatiques. Dans son développement le thème a abordé plusieurs aspects (cf. projet de conducteur)

3.1. Les étapes de l'émission radio

Pour la réalisation de l'émission nous avons procédé par une préparation le 11 Mai. Animé par Monsieur Jean Arnaud Sawadogo les acteurs étaient composés de deux personnes de l'équipe projet dont Monsieur SALOU Donald chargé de projet et Mlle SAWADOGO Audrey chargé

en suivi évaluation , un agent du service de l'environnement M. Mohamadi Compaoré et KAGABEGA Alimata présidente de la coopérative Relwendé ,bénéficiaire de APEDR. Pour ce faire une première partie appelé à la découverte a été enregistrée sur le terrain avec la coopérative Rélwendé pour se plonger dans leur univers et relaté leur vie quotidienne vis-à-vis des effets des changements climatique, comment les femmes s'adaptent avec l'utilisation des foyers améliorés bénéficiées par l'appui de APEDR ? Quelle est leur relation avec l'environnement ? avant d'abordé le vif du sujet en studio. Pour bien passé le message auprès de la cible qui est en majorité la communauté rurale, l'émission a été faite en mooré car c'est la langue qui est la plus parlée dans la région du Nord.

3.1.1. Projet de conducteur et de questionnaire pour l'émission

Pour mettre de l'harmonie dans les interventions des acteurs sur le plateau un conducteur a été proposé et modéré par l'animateur lors de l'entretien en studio.

Première étape de l'émission

- Micro 1 : (Introduction Animateur)
- Intermède (music 15sec)
- Micro 2 : (Tour de table, animateur et invités)
- Micro 3 : Annonce première rubrique (A la découverte de.)
- Elément 1 :(Reportage à la découverte de.)
- Micro 4 :(Retour au Studio ; annonce étape suivante....)

Deuxième étape de l'émission (entretien en studio)

Ces questions sont adressées à l'équipe projet d'APEDR et à l'agent de l'environnement :

- Présentation APEDR
- Mission et Objectif de APEDR
- Présentation du Projet BENKADI
- Objectifs de BENKADI
- Groupe cible de BENKADI
- Comment BENKADI est mise en œuvre dans la région du Nord ?
- Que peut-on comprendre par Changement Climatique ?
- Quelles sont les causes des CC ?
- Quelles sont les conséquences des changements climatiques ?
- Qu'est-ce qu'un droit à l'environnement et au changement climatique ?

- Quels sont les droits des femmes en lien avec l'environnement et les changements climatiques?
- Quels sont les droits des jeunes en lien avec l'environnement et les changements climatiques?
- Quels sont les droits des personnes handicapées en lien avec l'environnement et les changements climatiques?
- Quelles contributions/ apport de chaque groupe cible dans la protection de l'environnement ?

Les questions suivantes sont adressées au bénéficiaire

- Présentation de leur structure associative
- Activités menées
- Appuis de APEDR
- Comment elles vivent les changements climatiques ?
- Impacts négatifs des changements climatiques sur leur quotidien ?
- Importance des foyers améliorés pour elles ?
- Rôle dans la préservation de l'environnement ?

Troisième étapes (Jeux radiophonique)

Les jeux radiophoniques ont suscités beaucoup d'engouement à l'endroit des auditeurs. Les questions abordés sont les suivantes ;

- Question 01 : Qu'est-ce que APEDR ?
- Question 02 : Qu'est-ce que le projet BENKADI
- Question 03 : Qu'est-ce qu'un droit des femmes en lien avec l'environnement ?
- Question 04 : Qu'est- ce qu'on peut comprendre par changement climatique ?
- Question 05 : Quelles sont les associations qui bénéficient de l'appui de APEDR ?

Au total une dizaine de personnes ont appelées pour participer de manière interactive aux questions posées. Parmi les participants trois personnes ont été primées par des gadgets constituées de casquettes, port clés, polos sur les quelles sont gravés les logos de Benkadi, SPONG, APEDR.

Bilan émission radio interactive

Thème	Radio	Nombre participants à l'animation de l'émission	Nombre d'appels reçus
Droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques l'environnement et les changements climatiques	Radio FM Femmes développement, fréquence 96.9 FM.	04	10

VI. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas constaté de difficultés dans la mise en œuvre de cette activité. Néanmoins il faut noter que le thème proposé est assez vaste pour être débattues en une seule émission radiophonique.

VII. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est de cinq cent mille (500 000) FCFA.

Conclusion

La radio constitue un moyen efficace de communication et de sensibilisation de la population en milieu rural. C'est pour cela qu'elle a été choisie pour traiter les thèmes en lien avec l'environnement et les changements climatiques qui touchent la population vulnérable notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans la plus grande majorité en milieu rural. Cette émission a permis d'outiller les auditeurs sur leur droit et devoir vis-à-vis de l'environnement et les effets néfastes des changements climatique qui réduit considérablement leur moyens de subsistance .

Conclusion générale

Nous n'avions pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre des activités du projet Benkadi. Cependant nous notons l'engouement des acteurs lors des activités.

Activité 18 : 2. B.R.I.3.2.3 : Faire le plaidoyer/interpellation pour l'intégration du CC dans les actions du développement au niveau local (PCD, PRD, PAI)»

INTRODUCTION

Du 5 Août au 08 Aout 2024, l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR) a organisé deux ateliers respectivement dans la commune de Samba et de Pilimpikou. L'objectif est d'interpeller les autorités des deux communes pour la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les Plans Locaux de Développement (PLD). Les participants étaient composés des autorités communales, les services techniques, des organisations de la société civile (OSC) représentants des jeunes, des femmes et des personnes handicapées et d'un consultant apportant une expertise supplémentaire sur les enjeux de la planification.

Les ateliers ont été organisés par l'équipe de APEDR Benkadi ponctués de la communication des délégations spéciales et du consultant. Les travaux se sont déroulés de façon interactive et les échanges se sont déroulés avec beaucoup d'engouement.

I. Rappel des objectifs et des résultats attendus

1. Objectif global

L'objectif général est de mener des rencontres d'interpellation auprès des autorités de la province du Passoré pour la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans leurs plans locaux de développement.

2. Résultats attendus

- Des sorties sont faites pour voir l'état d'avancement de la prise en compte des actions de lutte contre les Changements Climatiques dans les PAI de la commune de Bokin et de Gomponsom;
- La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI des communes de Pilimpikou et Samba est fait;
- Des recommandations sont formulées pour l'intégration des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI et PCD.

II. Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de l'atelier les résultats obtenus sont les suivants :

- Des sorties sont faites pour voir l'état d'avancement de la prise en compte des actions de lutte contre les Changements Climatiques dans les PAI de la commune de Bokin et de Gomponsom;
- La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI des communes de Pilimpikou et Samba est faite;
- Des recommandations sont formulées pour l'intégration des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI et PCD.

III. Déroulement de l'activité

L'activité s'est déroulée en deux phases. Premièrement des sorties pour voir l'état d'avancement de la prise en compte des actions de lutte contre les Changements Climatiques dans les PAI de la commune de Bokin et de Gomponsom ;ensuite des ateliers dans chaque commune respective pour faire la situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PAI des communes de Pilimpikou et Samba.

1- Première phase : des sorties pour voir l'état d'avancement de la prise en compte des actions de lutte contre les Changements Climatiques dans les PAI de la commune de Bokin et de Gomponsom

Des sorties ont été faites dans la commune de Bokin et Gomponsom pour voir l'état d'avancement de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques. Au niveau de la commune de Bokin, il était ressorti par les acteurs de la dite commune que des activités entrant dans le cadre de la protection de l'environnement sont intégrées mais pas des actions concrètes de lutte contre les CC .Ces actions sont ni intégrées dans les PCD ni dans la mise en œuvre des activités . Grâce à cet atelier de plaidoyer les autorités à leur tour ont souhaité l'appui et le suivi permanent de APEDR et d'autres partenaires en rapport avec les actions des changements climatiques et de multiplier leurs activités dans la localité.

C'est dans ce sens que APEDR dans le cadre de la mise en œuvre du projet les communautés reverdissent le sahel a intervenu en 2024 dans la commune de Bokin pour mener des activités telles que le renforcements de capacités techniques et matériels des producteurs et productrices de la commune à la récupération des terres dégradées et la

pratique de la RNA. Lors de leur cadre de concertation la délégation spéciale a profité pour faire une sensibilisation auprès des acteurs de la commune sur les effets néfastes des changements climatiques et la mise en œuvre des techniques d'adaptation au CC qui sont menées au Burkina Faso et qui peuvent être implémentées à Bokin pour booster leur productions. La délégation spéciale a mentionné que grâce à ce plaidoyer, d'autres partenaires ont accompagné des activités de reboisement.

Au niveau de la commune de Gomponsom, l'année dernière la présidente de la délégation spéciale de Gomponsom avait fait le point de la prise en compte des actions de lutte contre les CC dans les PCD avec l'appui des services techniques et quelques OSC. Il faut noter que la commune regorge de plusieurs potentialités. Selon la Préfet, Présidente de la Délégation Spéciale, les actions de lutte contre les CC sont intégrées dans le PCD de la commune de Gomponsom mais la mise en œuvre effective n'était pas totalement faite. Lors de ces suivis il est ressorti que concrètement au niveau de la délégation spéciale rien n'est fait car au niveau national une note a été adressée aux communes mentionnant l'utilisation rationnelle des ressources dont cela a mis en retard certaines activités.

Ensuite certaines activités ont été réalisées grâce à certains partenaires tels que le projet de reboisement avec TREE AID à planter 2000 plants dans les 3 forêts de la commune ; la dotation de 75 plants de baobab par personne pour planter dans leurs champs. Avec le projet Reach Italia, la commune a mis en place un comité chargé de mener et de veiller sur les actions de restauration des terres ; et a fait une dotation de la charrue à kassine aux producteurs pour faciliter la confection des Zai. La commune a pu faire des aménagements dans les bas-fonds pour la culture du riz, elle a pu mettre en place des périmètres maraichers qui font de la production agroécologique, aussi lors de leurs cadres de concertation la présidente de la délégation spéciale avec les services techniques sensibilisent les acteurs de la commune à mener des pratiques durables (agriculture biologique et agro écologiques) car une étude était menée par l'ONG TREE AID et INADES sur la commune qui a une potentialité en terres dégradées et en utilisation des produits chimiques .

Enfin la commune a pu mettre en place un CLE pour la confection de digues filtrantes et la protection des barrages.

2- Atelier de plaidoyer/ interpellation dans des communes de Pilimpikou et de Samba

L'atelier s'est déroulé en quatre jours. Le premier et deuxième jours de l'atelier étaient dans la commune de Pilimpikou et le troisième et quatrième jours à Samba.

a. Dans la commune de Pilimpikou

L'atelier a démarré sous la présidence du Président de la Délégation Spéciale de la commune de Pilimpikou avec au Présidium, le SG et le Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR). Le discours d'ouverture a été prononcé par le PDS qui a salué la démarche de APEDR pour l'initiative qu'il a qualifié de « louable ». Après le mot d'ouverture, un tour de table a permis à chaque participant de se présenter, suivi de l'adoption du chronogramme avant l'entame des travaux. Le point focal a assuré la présentation de l'association, de ses objectifs et des projets qu'elle met en œuvre ainsi qu'une présentation de la DREP Nord et du projet Benkadi. S'en est suivi la présentation du contexte de la tenue de l'activité qui s'agit de faire le point sur l'état de prise en compte des actions de lutte contre des changements climatiques dans la commune, présenter les outils de planification et formuler des recommandations pour la prise en compte des Changements Climatiques (CC) dans les Plans Locaux de Développement (PLD) à Pilimpikou.

➤ La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI dans la commune de Pilimpikou

Le président de la délégation spéciale de Pilimpikou a fait le point de la prise en compte des actions de lutte contre les CC dans les PCD avec l'appui des services techniques et quelques OSC. Il est ressorti que les actions de lutte contre les CC sont intégrées dans le PCD mais pas dans tous les secteurs et la mise en œuvre est difficile dû au problème de financement.

Quelques activités dans le PCD:

- Sensibilisation des ménages sur l'utilisation abusive des pesticides, des engrais chimiques et du cyanure (01 sortie/an/village)
- Former les ménages (05 producteurs/village) sur la fabrication et l'utilisation des pesticides naturels
- Accompagner les populations dans les actions de reboisement individuel (primer les 05 meilleurs)
- Former et recycler les pépiniéristes sur la production des plants de moringa, baobab, néré, karité (03jrs)

- Promotion de l'Agroforesterie auprès de personnes ressources volontaires identifiées dans les 08 villages de la commune (10 000F/sortie+30 000F/volontaire)
 - Appui à la production de plants (espèces locales)
 - Appui à la promotion de reboisement de proximité (distribution de 02 plants/ménage au profit de 50 ménages/an)
 - Appui à la délimitation d'une forêt communale entre Silmiougou et Lantaga
 - Mettre en place et équiper des groupes de gestion des forêts
 - Renforcer les capacités des groupes de gestion des forêts en gestion durable des RN
 - Formation de 50 producteurs volontaires en technique de production de fumure organique
 - Accompagner la réalisation de 50 fosses fumières au profit des 250 producteurs volontaires identifiés et formés
 - Former 32 paysans formateurs (04/village) sur les innovations agro écologiques (Zaï, CP, DL, etc.,) 01 session de 03jrs
 - Plaidoyer pour l'aménagement des bas-fonds de Kona (25ha), Silmiougou (30ha), Nibiella (30ha), Lantaga (10ha)
 - Aménagement de périmètre maraîchers
 - Construire une aire d'abattage avec forage
 - Réalisation d'un parc + Forage à vaccination entre Lantaga et Silmiougou
 - Formation de 25 producteurs en production, fauche et conservation du fourrage naturel et valorisation des résidus de récolte
 - Identification et formation de 50 jeunes éleveurs en aviculture (2 sessions de 05 jrs)
 - Identification et formation de 50 jeunes éleveurs en technique d'embouche (2 sessions de 05 jrs)
- Non prise en compte des CC dans les actions de l'agriculture et élevage mais la situation des pathologies, des ressources sont intégrées. Mais de façon opérationnelle pas des actions concrètes.
 - Le système de capitalisation sur l'intégration des actions de la communes dans le PCD n'ont pas permis aux acteurs d'intégrer les stratégies menées concrètement. C'est juste l'état des lieux qui est fait (agriculture)

- Le canevas pour l'élaboration des PCD fait juste l'état des lieux et les difficultés mais permet pas les acteurs des données leurs perspectives et recommandation.

- Les services techniques ont voulu facilité la mise en œuvre des techniques de CRS/DRS et de l'agroécologie mais lors de l'élaboration des PCD ces actions n'ont pas été intégrer.

b. Dans la commune de Samba

L'atelier a démarré sous la présidence du Président de la Délégation Spéciale de la commune de Samba avec au Présidium, le SG et le Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR). Le discours d'ouverture a été prononcé par le PDS qui a salué la démarche de APEDR pour l'initiative qu'il a qualifié de « louable ». Après le mot d'ouverture, un tour de table a permis à chaque participant de se présenter, suivi de l'adoption du chronogramme avant l'entame des travaux. Le point focal a assuré la présentation de l'association, de ses objectifs et des projets qu'elle met en œuvre ainsi qu'une présentation de la DREP Nord et du projet Benkadi. S'en est suivi la présentation du contexte de la tenue de l'activité qui s'agit de faire le point sur l'état de prise en compte des actions de lutte contre des changements climatiques dans la commune, présenter les outils de planification et formuler des recommandations pour la prise en compte des Changements Climatiques (CC) dans les Plans Locaux de Développement (PLD) à Samba.

➤ La situation de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI dans la commune Samba

Le président de la délégation spéciale de Samba a fait le point de la prise en compte des actions de lutte contre les CC dans les PCD avec l'appui des services techniques et quelques OSC. Il est ressorti que les actions de lutte contre les CC sont intégrées dans le PCD.

Quelques actions dans le PCD :

Agriculture

- Réaliser des cordons pierreux
- Réaliser des fosses fumières
- Réaliser du zai
- Réaliser des demi-lunes
- Aménager bas-fonds type PAFR
- Aménager bas-fonds type PRP
- Aménager périmètres maraîchers équipés de forage agricoles
- Réhabiliter des périmètres maraîchers avec forages agricoles

Elevage

- Former les apiculteurs traditionnels
- Appuyer les apiculteurs traditionnels en équipements apicoles modernes
- Construire une aire d'abattage
- Réaliser des forages pour les aires d'abattage

Environnement

- Créer une forêt communale
- Créer des forêts villageoises
- Faire du reboisement collectif
- Faire du reboisement individuel
- Former des pépiniéristes (2/village)
- Récupérer des terres dégradées
- Faire un plaidoyer pour la création des espaces de conservation

c. Recommandations pour l'intégration des actions de lutte contre les changements

Climatiques dans les deux communes.

- Elaboration des plans stratégiques dans la commune de samba pour intégrer dans les PCD
- Mettre en place un comité ad hoc à l'issue du cadre de concertation qui a pour objectif d'élaborer une feuille de route pour l'intégration des CC dans les PCD
- Nécessité de concevoir un canevas pour intégrer la prise en compte des actions d'adaptation au CC.

IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des participants lors des échanges.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est d'un million quatre cent soixante-quinze milles (1 475 000) F CFA.

Conclusion

L'organisation de ces ateliers a permis de mettre au jour l'état de la prise en compte des actions de lutte contre les changements climatiques dans les PCD et PAI de certaines communes de la province du Passoré. Ces échanges de manière détaillée sur les enjeux des changements climatiques, expliquant pourquoi et comment ces défis doivent être intégrés dans les PCD a permis de renforcer considérablement les capacités des acteurs dans la planification. À l'issue des débats, les deux communes ont unanimement reconnu que la lutte contre les changements climatiques revêt un caractère planétaire et qu'elle doit être prise au sérieux à l'échelle locale. En conséquence, elles se sont engagées à intégrer leurs recommandations et celles formulées par l'APEDR dans leurs prochains Plans Communaux de Développement (PCD).

En rappel ces ateliers s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord. Leurs réalisations résultent de l'engagement concret de l'APEDR et des autorités locales en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Cette démarche collaborative, inclusive et participative ouvre la voie à une action conjointe pour un avenir plus durable et résilient pour les communautés.

IV .Annexes

1 .Rapport financier de l'activité

 0				
Budget prévisionnel 2.B.R.I.3.2.3 : Faire le plaidoyer/interpellation pour l'intégration du CC dans les actions du développement au niveau local (PCD, PRD, PAI)»				
N°	Designations	Montant Total	Execution	Ecart
	Première étape: Mission de suivi dans les communes de Bokin et Gomponsom			
1	Hebergement Equipe APEDR bokin	60 000	60 000	-
2	Restauration equipe APEDR Bokin	80 000	80 000	-

3	Carburant	13 200	13 200	-
TOTAL 1		153 200	153 200	-
Première étape: Mission d'information				
1	Restauration equipe APEDR Pilimpikou	20 000	20 000	-
2	Hebergement équipe APEDR Pilimpikou	30 000	30 000	-
3	Hebergement chauffeur APEDR Pilimpikou	12 000	12 000	-
4	Restauration chauffeur APEDR Pilimpikou	8 000	8 000	-
	carburant Pilimpikou	8 400	8 400	-
5	Hebergement équipe APEDR Samba	30 000	30 000	-
6	Restauration équipe APEDR Samba	20 000	20 000	-
7	Hebergement chauffeur APEDR Samba	12 000	12 000	-
8	Restauration chauffeur APEDR Samba	8 000	8 000	-
	carburant samba	12 000	12 000	-
TOTAL 2		160 400	160 400	-
Deuxième étape :Rencontres d'interpellation Samba				
1	Prise en charge des residents	100 000	100 000	-
2	Hebergement non residents APEDR	90 000	90 000	-
3	Restauration non residents APEDR	45 000	45 000	-
4	Hebergement non residents DREP	30 000	30 000	-
5	Restauration non residents DREP	15 000	15 000	-
6	Hebergement non residents chauffeur DREP	24 000	24 000	-
7	Restauration non residents chauffeur DREP	12 000	12 000	-
8	Hebergement non residents chauffeur APEDR	24 000	24 000	-
9	Restauration non residents chauffeur APEDR	12 000	12 000	-
10	Frais de présidence délégation spéciale	22 500	22 500	-
11	Carburant DREP	28 800	28 800	-
12	Carburant APEDR	12 000	12 000	-
13	Pause café	60 000	60 000	-
14	Pause déjeuner	120 000	120 000	-

15	Prise en charge du communicateur	25 000	25 000	-
16	Banderole	30 000	30 000	-
TOTAL 3		650 300	650 300	-
Rencontres d'interpellation Pilimpikou				
1	Prise en charge des residents	100 000	100 000	-
2	Hebergement residents APEDR	90 000	90 000	-
3	Restauration residents APEDR	45 000	45 000	-
4	Hebergement non residents DREP	30 000	30 000	-
5	Restauration non residents DREP	15 000	15 000	-
6	Hebergement non residents chauffeur DREP	24 000	24 000	-
7	Restauration non residents chauffeur DREP	12 000	12 000	-
8	Hebergement non residents chauffeur APEDR	24 000	24 000	-
9	Restauration non residents chauffeur APEDR	12 000	12 000	-
10	Frais de présidence délégation spéciale	22 500	22 500	-
11	Carburant DREP	25 200	25 200	-
12	Carburant APEDR	8 400	8 400	-
15	Prise en charge du communicateur	25 000	25 000	-
TOTAL 4		433 100	433 100	-
RESTAURATION ET COMMUNICATION				
13	Pause café	56 000	56 000	-
14	Pause déjeuner	112 000	112 000	-
TOTAL 4		168 000	168 000	-
TOTAL GENERAL				-

3 .Quelques images de l'activité



Activité 19 : 2. B.R.I.3.2.4: Former 20 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sur les bonnes pratiques d'adaptation aux CC (production de compost, énergie renouvelables)

Introduction

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles...

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes. La menace porte atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires notamment la société civile.

D'une durée de cinq ans (2021-2025), le programme Benkadi est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord En Daad, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (MoFA) et le Gouvernement du Burkina Faso. Au Burkina Faso, l'objectif stratégique est que « les communautés vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées au Burkina Faso réalisent leur droit au développement et sont résilientes au changement climatique ». Le défi majeur à relever par le Burkina Faso dans le cadre de ce programme est la gouvernance inclusive des politiques, programmes, les pratiques en matière de changement climatique, la gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère.

Pour atteindre ces résultats, Benkadi Burkina Faso met l'accent sur les renforcements de capacités. Les mesures d'adaptation constituent des alternatives pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les communautés vulnérables. Au Burkina Faso, le projet est à sa quatrième année de mise en œuvre et a engrangé déjà d'énormes acquis. En 2023, le projet a formé 12 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sur la production de compost et des techniques de production d'énergie renouvelables. Au regard de l'engouement exprimé par les bénéficiaires, cette année Benkadi souhaite poursuivre la même activité avec d'autres acteurs.

C'est ainsi que Benkadi à travers APEDR a prévu le renforcement des capacités d'autres leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables de la région du Nord sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques notamment la production de compost et les énergies renouvelables.

I .Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif général est de former 20 nouveaux leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques (production de compost, énergie renouvelables) dans la région du Nord.

2. Résultats attendus

Les résultats majeurs attendus déduits des objectifs spécifiques :

- Au moins 20 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables ont été identifié ;
- Une séance de formation théorique d’au moins 20 nouveaux leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables est organisée sur les technologies agro écologiques notamment la fabrication :
 - du compost liquide,
 - des bio-pesticides,
 - des cordons pierreux,
 - des demi-lunes et
 - du zaï ;
- Une séance de formation pratique sur la production des bio-intrants notamment le bokashi, le compost liquide et le bio-pesticide est organisée ;
- La formation est évaluée à travers une fiche d’évaluation

II .Résultats obtenus et niveau d’atteinte de l’indicateur

A la fin de la formation, une évaluation de l’activité a permis de mesurer l’atteinte des objectifs fixés. Au total, 21 personnes ont été formées dont 11 leaders issus des OSC, 5 leaders communautaires et 5 autorités locales de la région du Nord, tous mobilisés au regard de l’importance de la thématique abordée.

A la fin de la formation sur les prévisions opérationnelles :

- 21 leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables ont été identifié ;
- Une séance de formation théorique de 21 nouveaux leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables est organisée sur les technologies agro écologiques notamment la fabrication :
 - du compost liquide,
 - des bio-pesticides,
 - des cordons pierreux,
 - des demi-lunes et
 - du zaï ;
- Une séance de formation pratique sur la production des bio-intrants notamment le compost liquide et le bio-pesticide est organisée ;

- La formation est évaluée à travers une fiche d'évaluation

Province	Commune	Total participants	Jeunes	Femmes	Handicapé	Autres
Passoré	Bokin	01	01	00	00	00
Passoré	Yako	22	06	05	00	11
Passoré	Bagaré	01	00	00	00	01
Passoré	Samba	01	01	00	00	00
Passoré	Pilimpikou	01	00	00	00	01
Yatenga	Ouahigouya	02	01	00	00	01
Zondoma	Gourcy	02	00	00	00	02
TOTAL		30	09	05	00	16

III. Déroulement de l'activité

La formation s'est déroulée en deux jours et à concerner une formation théorique en salle sur les bonnes pratiques agricoles en agro écologie et une séance de formation pratique sur la production des bio-intrants notamment le bokashi, le compost liquide et le bio-pesticide. Cette formation qui est au profit des leaders communautaires, autorités locales et représentants des groupes vulnérables a eu lieu dans la commune de Yako et a été présidée par monsieur Issouf OUEDRAOGO directeur provincial de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques du passoré. Il a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et a situé le contexte dans lequel se tient cet atelier. Il a présenté le chronogramme qui s'articulait autour de la présentation de APEDR et du projet Benkadi, ensuite sur les pratiques agro écologiques et la production biologiques enfin sur la fabrication des composts liquides et solides, biopestifuges et biopesticides. Il a exhorté les participants à s'impliquer et à être attentifs pour faciliter les échanges et les travaux.

Illustration de la cérémonie d'ouverture de la session de formation



A. Premier jour : Formation théorique sur les techniques agroécologiques

1 .Présentation de APEDR et du projet Benkadi

La présentation de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) et du projet a été assurée par le point focal. Il a d'abord rappelé que les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes.

APEDR est une association de développement local qui prône le développement humain durable des populations. Créée depuis 2008, l'APEDR a été reconnue officiellement le 12 Aout 2011. Elle a été élevée chevalier de l'ordre du mérite en 2020.

Sa zone d'intervention est la région du nord, la boucle du Mouhoun, centre-ouest et le centre. Ces objectifs sont entre autres : représenter les organisations paysannes au niveau national et international, constituer un cadre organisé de réflexion et d'échanges d'expériences du monde rural, sensibiliser le monde rural en vue d'une gestion et d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles, valoriser le potentiel socio-économique des organisations paysannes.

Ces domaines d'intervention : agriculture, élevage, environnement, formation, entrepreneuriat.

Enfin, présenter les projets et programme en cours d'exécutions :

□ « Les communautés reverdissent le sahel »,

□« Des citoyen.ne.s et des mouvements sociaux plus fort.e.s pour un monde plus juste, solidaire et durable»

□« Le projet 3 pierres améliorés du Passoré (F3PA/PASSORE) » ;

□« Le projet ‘‘Benkadi’’

Après la présentation de APEDR, une présentation de BENKADI a été faite afin de rappeler aux participants les objectifs et la vision du projet.

Ce programme a une durée de cinq ans (2021-2025) et est mis en œuvre avec l’accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord EN Daad, le ministère des affaires étrangères des pays Bas et le gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du SPONG.

L’objectif du projet est d’améliorer la participation, le pouvoir des voix de la société civile dans les politiques publiques en Afrique.

Sa vision dans la théorie de changement est que les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.

Comme Défis à relever au Burkina Faso ,Benkadi veut améliorer la gouvernance inclusive des politiques, programmes et pratiques en matière de changement climatique et gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère

Enfin sa stratégie globale de mise en œuvre est :

- Recherche-action –Etudes – Création des évidences
- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC et des citoyens
- Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé
- Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative.

2 .Formation théorique sur les techniques agro écologiques

La communication sur les concepts de l’agro écologique a été assurée par le consultant qui, dans sa présentation, a tenu à échanger avec les participants sur la stratégie nationale de développement de l’agro écologie au Burkina Faso, ses objectifs et sur les axes stratégiques de cette stratégie nationale.

Nous retiendrons de cette communication que la stratégie nationale de développement de l’agro écologie a été élaborée pour aider le pays à s’investir dans l’intensification agro écologique en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable dans un contexte environnemental caractérisé par la baisse des précipitations, la dégradation des sols et des ressources en eau, la perte de la biodiversité et la récurrence des séquences de sécheresses et d’inondations. Ainsi, l’objectif de cette stratégie est d’accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l’intensification agro écologique. Elle est bâtie autour de trois axes stratégiques que sont :

- L'amélioration de la gouvernance de l'agroécologie a travers l'intégration de l'agroécologie dans les politiques agricoles, l'élaboration et la mise en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique, la facilitation de l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et aux marchés des produits de l'agroécologie, l'appui à la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agro écologie aux niveaux national, régional et local, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agro écologie ;
- La mise à l'échelle de l'agro écologie dans toutes les régions du Burkina Faso à travers l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'agro écologie, la prise en compte l'agro écologie dans les plans régionaux et communaux de développement, la vulgarisation des pratiques agro écologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national ;
- Et le renforcement des capacités des acteurs de l'agro écologie et des agents d'appui-conseil à travers l'intégrer des modules d'agro écologie dans les curricula de formation, la formation des agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agro écologiques, la formation des organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agro écologiques, la promotion de la recherche-développement en agro écologie.

Ensuite des techniques agro écologiques couramment pratiquées par APEDR dans ses zones d'interventions ont été présentées aux participants.

a .Les cordons pierreux

Les cordons pierreux sont une technologie destinée à dissiper les eaux de ruissellement et à favoriser ainsi l'infiltration des eaux de pluie. Ils réduisent du même coup l'érosion hydrique et conservent la fertilité des sols : avec un écartement de 33 m entre les cordons, le ruissellement est réduit de 12% et les pertes en sols sont réduites de 46%.

b .Les demi-lunes

La demi- lune est une technique agricole de conservation des eaux et des sols. Elle est utilisée dans les zones où les ressources en eau sont très limitées et où les sols sont pauvres, compacts, encroutés et dégradés. Elle convient pour les cultures pluviales .En effet, elle permet de capter l'eau et les sédiments au profit des cultures, de localiser les ressources en matières organiques fertilisantes et en eau, de préserver et d'optimiser l'utilisation de ces ressources .Elle a ainsi l'avantage de favoriser la conservation des eaux et des sols ainsi que la récupération des terres dégradées ,d'augmenter la productivité des sols et d'aider à lutter contre l'érosion.

c .Le zai

➤ Le zai manuel

Le Zai est un système traditionnel de réhabilitation de la productivité des terres pauvres et des zippellés, qui consiste à creuser manuellement des trous pour y concentrer les eaux de ruissellement et les matières organiques. Cette pratique consiste à préparer la terre très tôt dans la saison sèche, en creusant manuellement à l'aide de daba (houe à manche court) tous les 70-100 cm, des cuvettes de 20 à 40 cm de diamètre, de 10 à 20 cm de profondeur en rejetant la terre en croissant vers l'aval, en vue de capter les eaux de ruissellement.

➤ **Le zai mécanisé**

Le zai mécanisé consiste à introduire la traction animale dans la pratique culturale, pour un travail moins éprouvant pour l'humain, plus rapide et plus efficace sur les sols durs et secs. Il s'effectue grâce à une kassine.

La kassine est un porte-outils qui peut être tiré par tous les animaux de trait : bœufs, chameaux et surtout ânes. Polyvalente, la kassine peut recevoir plusieurs types d'outils grâce à un système très simple d'accrochage qui permet de changer l'outil en quelques secondes.

L'outil utilisé pour le zai est une dent sous-soleuse d'une dizaine de centimètres de profondeur. Couplée à la puissance de traction d'un ou deux animaux, cette dent creuse des sillons même dans les sols les plus durs.

Dans le cadre du zai mécanisé, on trace des sillons croisés qui forment des carrés. Les poquets seront ensuite creusés plus facilement à la main au croisement des sillons, dans une terre ameublie par la dent sous-soleuse. Outre l'avantage de faciliter le creusement des trous du zai, le sous-solage croisé crée des micro-reliefs qui freinent le ruissellement.

d. La Régénération Naturelle Assistée (RNA)

La Régénération Naturelle Assistée (RNA) est une technique d'agroforesterie qui consiste à protéger et gérer les repousses naturelles (pousses) que produisent les souches d'arbres et arbustes dans les champs. Des ensemencements par semis directs peuvent également être opérés pour permettre d'enrichir la biodiversité.

Image illustrant la pratique de la RNA dans les zones d'intervention de APEDR :

e. Les intrants agroécologiques

La dernière partie de cette communication a porté sur une brève présentation des modules de formation sur les techniques de production et d'utilisation des bio intrants (engrais bio et des bio répulsifs) assuré par le consultant. A cet effet, des présentations faites à l'aide des diapositives suivi d'échanges et de partages d'expériences ont permis d'améliorer les connaissances des participants sur les techniques de fabrication et d'utilisation des engrais bio tel que la fabrication d'engrais bio à base de feuilles de moringa oleifera, le SUPERMAGRO liquide et le SUPERMAGRO solide ainsi que sur les techniques de fabrication et d'utilisation des bio répulsifs tel que le KOGL-ZANGA et LI-NGRI

➤ **Le super Magro Liquide**

Pour la fabrication du super magro liquide, il faut des ingrédients et des matériels qui sont entre autres :

Ingrédients pour un tonneau de 200L (on peut adapter la taille à nos besoins) :

- 50 kg de bouse de vache FRAICHE du jour même
- 2 Kg de mélasse, ou jus de canne fraîche ou sucre
- 4 de petit lait (ou lait si on ne trouve pas)
- 100g levure de boulanger
- 3kg de cendre ou farine de roches ou phosphite (ou 1kg de chaque)
- Eau sans chlore environ 160L

Matériels :

- Un tonneau de 200 litres, qui ferme hermétiquement
- Un sac en coton sans encre
- Une sortie étanche de gaz pour la fermentation anaérobique

Ensuite nous passons à la préparation et à l'utilisation. Pour préparer le super magro liquide, il faut :

- Dans un seau à part, mélanger de l'eau, mélasse, petit lait et levure, laisser,
- Mettre la bouse de vache et 80 litres d'eau dans le tonneau de 200L, remuer et enlever les matériaux organiques qui flottent dans l'eau,
- Ajouter les minéraux au tonneau en remuant bien
- Rajouter le contenu du seau au tonneau
- Remplir avec de l'eau jusqu'à 180 litres (15 cm avant remplir le tonneau)
- Fermer hermétiquement avec le couvercle et la sortie de gaz (voir image) ; laissé fermenter à l'ombre pendant minimum 30 jours.

Pour l'utilisation, il faut :

- Mettre de 3 à 7L per 100L d'eau en application foliaire le soir. (Exemple : chaque 2-3 semaines pour les arbres fruitiers, et chaque 10-15 jours pour les végétaux).
- Fermentation de 30 jours : plantes en état de croissance (pas pour les fruits ou les fleurs).
- Fermentation de 60-90 jours : on peut utiliser sur toutes les plantes.

➤ **Le Super Magro Solide**

Pour la fabrication du super magro solide, il faut des ingrédients et du matériels qui sont entre autres :

INGREDIENTS

- 100 kg de bourse de vache fraîche
- 10 litre de petit lait
- 5 litres de mélasse
- 2 kg de phosphite ou farine de roche
- 1 kg de cendre de bois

MATERIELS

- Tonneau plastique
- Bâton de bois
- Toile moustiquaire
- Seau.

Pour préparer le super magro solide, il faut :

- Mélanger le petit lait et la mélasse dans le seau,
- Mélangé la bouse de vache fraîche, le phosphite ou farine de roche et le cendre de bois dans le tonneau tout en ajoutant peu à peu la solution à base de mélasse et du petit lait puis remuer jusqu'à la fin du mélange,
- Couvrir le mélange obtenu à l'aide d'une toile moustiquaire et conserver à l'ombre durant 30 jours (1 mois) pour la fermentation.

Pour l'utilisation il faut diluer 1 kg de cette matière organique dans 100 litres d'eau en application foliaire (bio fertilisant).

➤ **Fabrication d'engrais bio à base de feuilles de moringa oleifera**

Le biofertilisant à base de Moringa Oleifera favorise la croissance des plantes, renforce la résistance des cultures, notamment face aux maladies et aux ravageurs.

Les ingrédients sont entre autres :

Feuilles de Moringa, jeunes et fraîches : 3 kg

Eau de pluie : 10 litres (1 + 9)

Savon de ménage râpé : Deux cuillérées à café (une + une)

Le matériel nécessaire pour la préparation est un seau et un tissu.

Pour la préparation, il faut :

- Piler les feuilles de Moringa et les mettre dans un seau
- Ajouter progressivement 1 litre d'eau de pluie
- Filtrer à l'aide d'un tissu fin afin de récupérer le jus extrait des feuilles (on en obtient environ 1 litre)
- Ajouter une cuillère à café de savon de ménage râpé
- Dissoudre une cuillère à café de savon de ménage râpé dans un peu d'eau chaude
- Mélanger cette eau savonneuse à l'extrait de feuilles de Moringa

Dans un seau, mélanger cette préparation avec 9 litres d'eau pour la pulvérisation .

La première pulvérisation doit avoir lieu 10 jours après le repiquage ou la germination des plantes.

La deuxième se fera 20 jours après repiquage (pour les légumes feuilles) ou avant le début de la floraison (légumes fruits).

La troisième aura lieu 30 jours après le repiquage (légumes feuilles) ou bien lors de l'apparition des fruits.

La dernière pulvérisation se fera pendant la phase de maturation des fruits.

Remarque : le reste des feuilles (obtenu après filtrage) peut être utilisé pour l'alimentation des animaux (vaches, volailles, porcs) car il est riche en protéines. Bien entendu, il peut aussi être déposé sur le compost ou être ajouté dans un biofertilisant liquide.

➤ **KOGL-ZANGA**

Le Kogle-Zanga est un insecticide, fongicide biologique polyvalent capable de contrôler les dégâts sur les cultures de plusieurs familles d'insectes ravageurs.

Exemples: les mouches, les termites, les araignées, les larves, les chenilles, les criquets, les trips, etc

Les ingrédients sont entre autres :

- 1 kg de piment
- 1 kg de l'ail
- 1 kg d'oignon
- 300 g de feuille de neem
- 1l d'huile
- 100 g de savon et 5l d'eau

MODE DE PREPARATION

Piler le piment, l'ail, oignons et ajouter 04 litres d'eau à ces ingrédients

Diluer le savon avec 1 litre d'eau

Piler les feuilles de neem et les faire frire dans l'huile au moins 08 minute

Filtrer les trois solutions, solution savonneuse, huileuse et pâteuse

Mélanger ces trois solutions.

Pour l'utilisation mettre 50ml du produit dans 15l d'eau pour le traitement.

On peut conserver cette solution durant 6 mois.

➤ **LI-NGRI**

Le Li-Ngri est un biopesticide à base d'écorces de caïlcédrat et de tourteaux de neem utilisable contre les nématodes et autres parasites des pépinières des cultures maraîchères également des fourmis et termites.

Les ingrédients sont l'écorce de caïlcédrat et tourteaux de neem.

Pour la préparation, on a besoin de mortier, pilon, plastique (pour sécher).

La préparation se fait en :

- Prélever les écorces de caïlcédrat et les faire sécher à l'ombre ;

- Les piller pour obtenir la poudre ;

Pour l'utilisation il faut 1 kg de poudre d'écorces de caïlcédrat plus 1kg de tourteaux de neem ,mélanger et épandre sur le sol de la pépinière avant les semis 2m2.

AVANTAGE

- Produit naturel qui nuit moins à la structure du sol et à l'environnement ;

- Disponible dans la nature (caïlcédrat et graine de neem.

B. Deuxième jour : Formation pratique sur les techniques agroécologiques

Cette seconde partie de la session a été marquée par des démonstrations portant sur la fabrication de deux types de fertilisant bio et de deux types de bio répulsifs.

Assuré par le consultant, la première démonstration a concerné la fabrication des fertilisants bio nommé SUPERMAGRO liquide et SUPERMAGRO solide.

Illustration de fabrication de SUPERMAGRO liquide et solide



La deuxième démonstration a concernée la fabrication des bio répulsifs tels que le KOGL-ZANGA et LI-NGRI.

Illustration de fabrication de KOGL-ZANGA et LI-NGRI



IV. Difficultés rencontrés

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des acteurs lors de leurs interventions.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est d'un million sept cent cinquante mille (1 750 000) FCFA.

Conclusion

Au terme de cette formation, l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement de l'activité et aux thématiques abordées.

Quant aux autorités locales et les leaders communautaires, ils ont apprécié la pertinence de la formation et ont promis de faire la restitution auprès de leurs collaborateurs et de la population .

IV .Annexes

1 .Rapport financier de l'activité

 0 					
budget previsionnel « 2. B.R.I.3.2.4 Former 20 leaders communautaires, autorités locales et représen-tants des groupes vulnérables sur les bonnes pratiques d'adaptation aux CC (production de compost, énergie renouve-lables) »					
N°	Designations	Montan t Total	Executio n	Ecart	Obsrvation s
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT					
1	Hebergement non résidents	264 000	264 000	-	
2	Restauration non résidents	168 000	168 000	-	
TOTAL 1		432 000	432 000	-	
2-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS RESIDENT					
1	Participants résidents	150 000	150 000	-	
2	Honoraires du consultant	300 000	300 000	-	
TOTAL 2		450 000	450 000	-	
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS/CARBURANT					

1	Carburant participants non résidents Gourcy	6000	6 000	-	
2	Carburant participants non résidents Ouahigouya	8000	8 000	-	
3	Forfait Carburant pour les délégations spéciales	20000	20 000	-	
TOTAL 3		34 000	34 000	-	
2-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE					
1	Pause café	150000	150 000	-	
2	Pause déjeuner	270000	270 000	-	
TOTAL 4		420 000	420 000	-	
3-COMMUNICATION					
1	Confection de banderole	50000	50 000	-	
TOTAL 5		50 000	50 000	-	
4-DIVERS					
1	Réalisation de capsules vidéos	289000	289 000	-	
2	Agregas pour la formation	75000	75 000	-	
TOTAL 5		364 000	364 000	-	
TOTAL GENERAL		1 750 000	1 750 000	-	

2 .Pièces justificatives

Activité 20 : 2. B.R.I.3.2.5 Appuyer les comités de veilles citoyen pour la mise en œuvre de leurs plans d'action (fonctionnement, suivi évaluation des projets de la CDN, etc.)

Introduction

Le Burkina Faso, pays très vulnérable aux effets des changements climatiques, a fait l'option de contribuer à l'effort mondial de stabilisation des concentrations des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère. Cet engagement s'est matérialisé par la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat.

Le pays s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de gaz de 29,42 % d'ici 2030. Pour permettre à l'ensemble des pays parti à l'Accord de Paris, il a été mis en place un outil de transparence climatique appelé contribution déterminée au niveau national (CDN). La CDN met en évidence les co-bénéfices de l'action climatique en lien avec l'adaptation. Le suivi et l'évaluation constituent l'une des priorités alors que le pays va de l'avant avec son Plan national d'adaptation avec une vision à moyen et à long terme.

Dans l'optique de permettre aux différents acteurs locaux de suivre cet outil de transparence climatique, APEDR à travers Benkadi a procédé en 2022 à l'installation d'un comité local de suivi de la CDN dans la région du Nord. Cette instance qui se veut un outil de veille citoyenne avec pour missions d'accompagner, suivre et interpeller l'Etat et ses partenaires dans leurs actions au niveau local. En 2023, le comité s'est réuni pour faire le bilan des activités et établir un plan d'action. Ce comité local a besoin de cadre d'échanges pour peaufiner davantage sa stratégie et dégager les perspectives qui puissent lui permettre d'accomplir efficacement ses missions.

I . Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 . Objectif global

L'objectif global de cette activité est d'appuyer les comités de veilles citoyenne pour la mise en œuvre de leurs plans d'action (fonctionnement, suivi évaluation des projets de la CDN, etc.).

2. Résultats attendus

De cet objectif global découle les objectifs spécifiques suivants :

- Faire le bilan des actions menées par le comité de veille citoyen en 2023 ;
- Planifier les activités à réaliser en 2024 ;
- Réviser le plan d'action du comité de veille citoyen pour 2024 et 2025
- Proposer des actions permettant d'assurer la durabilité du comité (formalisation du comité, recherche de financements, etc.).

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Lors de cette session de travail, les résultats obtenus sont les suivants :

- le bilan des actions menées par le comité de veille citoyen en 2023 est établi ;
- les activités à réaliser en 2024 sont planifiées ;
- le plan d'action du comité de veille citoyen pour 2024 et 2025 est révisé ;
- des actions permettant d'assurer la durabilité du comité (formalisation du comité, recherche de financements, etc.) sont proposées.

A la fin des ateliers, le comité constitué de 20 membres issus des OSC ont partagé leurs expériences.

III. Déroulement de l'activité

A. Première phase : bilan des activités et plan d'actions

1. Mot d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la session de travail du comité de veille citoyenne de la région du Nord a été présidée par M. BONKOUNGOU Sayouba, président du comité. Il a remercié l'ensemble des participants d'avoir répondu présent à cette session et les a souhaités la bienvenue. Le président du comité de veille a situé le contexte dans lequel se tient cet atelier et a invité les acteurs à contribuer pour faciliter les échanges et l'élaboration du plan d'action. Il a ensuite présenté le chronogramme qui s'articulait autour du bilan des actions menées par le comité de veille citoyen en 2023, les activités à réaliser en 2024 et le plan d'action du comité de veille citoyen pour 2024 et 2025.

Le président du comité de veille citoyenne de la région du Nord après avoir invité les participants à mettre plus d'ardeur pour l'atteinte des objectifs escomptés, a déclaré ouvert les travaux de la session.

2. Bilan des actions menées par le comité de veille citoyen de 2023 à 2024

Depuis la mise en place du comité de veille, une première session s'est tenue à Ouahigouya pour faire le point des activités et élaborer un plan d'action. Depuis cette première session, plusieurs actions ont été menées par les OSC membres. Il faut noter qu'il n'y a pas eu d'activités de façon collective avec les membres du comité mais par contre individuellement chaque OSC membre du comité à travers leur réseau, plateformes et partenaires financiers ont menés des activités qui entre dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN. Ces activités sont mises en œuvre sous deux angles à savoir les activités opérationnelles et les activités de veille et d'interpellation.

Localité/P rovince	Structure	Activités	Activit és opérati onnell es	Activités de veille et d'interpella tion	Objectif de l'activité	Période et lieu de réalisatio n	Cible	Indic ateur	Source de vérification

Gourcy /Zondoma	Association TEELBA	Formation de 15 hommes et 10 femmes sur la production et l'utilisation de la fumure organique	X		Faire la promotion de l'engrais Bio pour la restauration des terres	Mars 2023	Producteurs maraichers	25 maraichers formés	Photos, liste de présence, modules de formation
Gourcy /Zondoma	Association TEELBA	Reboisement	X		RNA	Aout 2023	Elèves du lycée communal de Gourcy	85 plans de différentes espèces	Photo du site, les arbres repiqués ,témoignages des enseignants
Tougo /Zondoma	Association /TEELBA	Sensibilisation sur l'importance du ZAI en terre dénudée		X	Récupération de terres culturelles	Mars 2024	Coopérative NIEBE de Roba	25 femmes sensibilisées	Images
Gourcy /Zondoma	Association /TEELBA	Emission radio sur les inconvénients des pesticides et les herbicides		X	Protection de l'environnement	15 mai 2024	Population de la province du Zondoma		L'enregistrement de l'émission, les prises de vue
Gourcy /Zondoma	Association TEELBA	Plaidoyer pour la mise à disposition de terre culturelle, l'entretien et la protection de l'environnement au profit des Personnes Déplacées Internes	X	X	Demander aux propriétaires terriens de céder des portions de terres culturelles aux PDI et aux bénéficiaires de respecter les conditions de protection de l'environnement	Février 2024	PDI de Gourcy	7 femmes et 11 hommes ont bénéficié de terres culturelles sur une superficie totale de 2hectares et	Photo, témoignage de remerciement des femmes, liste des bénéficiaires

								de mi e	
Yako /Passoré	La renaissance	Promotion des PFNL	X		Amener les femmes à être autonom es	Pendant l'année scolaire AYako/ Secteur 6	Les femmes, les élèves filles	- 70 femmes - 50 élèves	Photos
Passoré	Association Zodo	Fausses fumières	X		Accroître la productiv ité	De mars à avril 2024 à kolbila et Roumten ga	50 ménages dont 15 femmes	Chaque ménage bénéficie une fausse fumière pour l'enrichis sement des champs.	Des fausses fumières réaliser à kolbila et à Roumtenga
Passoré	Association Zodo	Cordon pierreux	X		Stigmatiser l'avancé de l'érosion	D'avril à mai 2024 à kolbila et à Roumten ga	130 bénéficiaires dont 25 femmes	Chaque ménage bénéficie d'une chambre de ben de cailloux sauvage	Des cordons pierreux réaliser à kolbila et à Roumtenga
Passoré	Association Zodo	Site maraîchère	X		Atteindre l'auto prise en charge	Avril 2024 à Tibin	40 bénéficiaires dont 5 hommes	Chaque bénéficiaire a gagné 200 m² pour la	Un site maraîcher réaliser à Tibin

								production	
Yatenga	Beogo Neéré	Dotation en foyer à gaz	X		-lutte contre la déforestation - préservation de l'environnement	Mai 2024 à Ouahigouya	Elèves et parents d'élèves	20 foyers à gaz	-sites ADEFAD -écoles medersa -sites zogoré à Ouahigouya -Images
Ouahigouya /Yatenga	Association Planète Verte	Equipement de familles en cuiseurs solaires	X		Equiper 10 familles en cuiseurs solaires	Mars 2024	Les Femmes	10 familles équipées en cuiseurs solaires	Photos
Ouahigouya /Yatenga	Association Planète Verte	Reboisement	X		Planter et entretenir 30 arbres	Août 2023 à l'école wendpengré (Ouahigouya)		30 arbres plantés	Photos , rapport d'activités, vidéo mojo
Ouahigouya /Yatenga	Association Planète Verte	Reboisement	X		Remettre 50 plants à 50 personnes pour une plantation individuelle	Ouahigouya	Parent d'élèves et élèves	50 plants distribués	Photos
Ouahigouya /Yatenga	Association Planète Verte	Causeries éducatives		X	Réaliser 9 causeries éducatives sur l'hygiène des produits alimentaires dans les quartiers périphériques de la ville de	Juillet 2024 à Ouahigouya	Femmes des quartiers périphériques	9 causeries éducatives réalisées	Photos ,Rapport d'activité

					Ouahigouya				
Gourcy	ABMZ	Gestion des déchets	X		Assainir la ville de gourcy	Janvier à décembre 2023	Ménages, Lieux publics	-650 T de déchets collecter -350 table band produits	-Fiche de suivi et collection de données -Rapport
Gourcy	ABMZ	Rédaction d'une stratégie nationale de gestion de déchets		x	Un outil de travail	Janvier 2023	Le ministère de l'environnement		Document validé
Loroum	Association des Jeunes Unis pour le Développement du Loroum (AJUDL)	- 05 Causeries éducatives au niveau des sites PDI. - Organisation de 02 séances de plaidoyer afin que les femmes PDI puissent en avoir des bouteilles de gaz butane et des foyers au niveau des ONG		X	- Lutter contre le changement climatique - Travailler à garder notre environnement sain et propre.	- Dans les mois Octobre - Mai 2023 - 2024	Les PDI	5 causeries 2 plaidoyers	- les photos. - les images de la remise des bouteilles de gaz butane aux femmes par les autorités.
Passoré	APEDR	Formation en construction de foyer trois pierres amélioré	X		Vulgariser les foyers trois pierres amélioré	débuter mars 2024 à Bokin, Samba, pilimpiku u/	Ménages	4870 foyers construits	Lien, images
Passoré	APEDR	Formation en RNA	X		Promotion de la RNA	Depuis janvier 2024 à Bokin	Producteurs	250 producteurs 1000,40	Rapport, lien, images

								ha rever dis	
Ouahigouya	Organiser une formation et une sensibilisation des agents de la direction régionale de l'agriculture des ressources animales et halieutiques et de l'environnement du Nord sur les enjeux de l'agroécologie	APEDR	X	X	Les agents seront sensibilisés sur les enjeux et défis de l'agroécologie ,les effets néfastes et outillés en technique de production de biofertilisants	Mai 2024 à Ouahigouya	Agents de l'agriculture, l'environnement, OSC	30	Lien ,vidéos
Ouagadougou	Participer à un atelier d'échanges et de plaidoyer	APEDR		X	Il s'agit d'un plaidoyer auprès de la commission Développement Durable de l'Assemblée Législative de Transition sur l'adoption d'une loi interdisant totalement la production ,l'importation ,la commercialisation et la distributi	Juin 2024 à Ouaga	L'assemblée législative de transition	1 plaidoyer	Un lien ,images

					on des sachets et des emballag es plastique s				
--	--	--	--	--	---	--	--	--	--

3. Plan d'action du comité de veille citoyen pour 2024 et 2025

Ce plan d'action prend en compte les projets CDN mise en œuvre dans la région du Nord par l'Etat et ses partenaires ainsi que les activités proposées par le comité pour des actions de veille et de suivis. Lors de cette deuxième session de travail, le comité a révisé son plan d'action pour 2024 à 2025.

Tableau : Plan d'action 2024-2025

Activité	Période				Nombre	Acteurs concernés	Localité	Moyen de mise en oeuvre	Responsable de l'activité	Entité de suivi	Observations
	T1	T2	T3	T4							
Sensibiliser des acteurs sur la CDN	x	x	x	x	4	Comité de Veille	yako		APEDR/CV		
Plaidoyer pour l'intégration des CC dans les PCD			x		1	Comité de Veille	Yako		APEDR/CV		
Organiser une rencontre de restitution après la cop				X	1	Comité de Veille	Ouahigouya		APEDR/CV		
Mutualiser des expériences pour participer à des appels à projet			X	X	2	Comité de Veille	Région du Nord		APEDR/CV		
suivre les progrès réalisés en matière de					1	Comité de Veille	Gourcy		APEDR/CV	PNUE, Banque	

CDN notamment dans les secteurs AFOLU et des déchets			X						mondial e	
Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à travers l'énergie solaire, la biomasse et toute énergie de substitution			X		1	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV	ABER, MEMC/ SONAB EL
Promouvoir la gouvernance locale des ressources forestières			X		1	Comité de Veille	Yako Ouahig ouya		APEDR/CV	Tree Aid
Réduire la vulnérabilité du secteur de l'eau et de l'assainissement aux changements climatiques				X	1	Comité de Veille	Ouahig ouya		APEDR/CV	Water Aid
Organiser des voyages d'échange avec les acteurs			X						APEDR/CV	

						CV	Ouahig ouya				
Réaliser une action de plaidoyer/interp ellation de suivi du projet environnementa l identifié dans la région			X			CV	Gompo nsom				
Suivi du projet foyers trois pierres améliorées			x			CV	Kirsi		APEDR/CV		

A l'issue de cette session de travail, la deuxième activité du comité sera la réalisation d'une action de plaidoyer/interpellation. Cette activité va être le suivi du projet environnemental identifié dans la région et consistera à interpellier les parties prenantes (autorités locales, responsables du projet, etc.) en vue de l'amélioration de la mise en œuvre du projet exécuté au niveau régional.

Illustration d'images :



B. Deuxième phase : suivi d'un projet CDN

Dans le cadre de ses activités, le Comité de veille citoyenne de suivi de la Contribution Déterminée Nationale de la région du Nord a effectué une sortie le jeudi 18 juillet 2024 à Pogyango, village de la commune de Gomponsom.

L'objectif de cette activité est de suivre un projet environnemental de la région du nord inscrit dans la CDN. Il s'agit plus précisément aux membres du comité de toucher du doigt les activités

de récupérations des terres dégradées menées sur le site de Pogyango par l'APEDR dans le cadre de l'exécution du projet « les Communautés Reverdissent le Sahel (CRS) » et aussi collaborer avec les responsables du projet pour identifier les acquis et les défis de sa mise en œuvre.

Pour cette sortie terrain, le comité de veille et un grand nombre d'élèves réunis en camp vacances éducatif accompagnés de leurs guides et encadreurs ont pris connaissance des importants aménagements effectués sur le site d'environ cent d'hectare où est pratiqué les techniques de cordons pierreux, les demies lunes, de la régénération naturelle assistée et du zaï. Il faut noter que ce camp vacances éducatif est organisé par l'amicale des éducatrices du Burkina section Passoré avec le financement et l'accompagnement de l'APEDR.

Partis du siège de l'APEDR sis au secteur 4 de Yako à 8H45mn, les membres du comité ont rallié le site à bord d'un véhicule appâté à cet effet sous la direction de Madame SAWADOGO Audrey point focal Benkadi.

De la visite proprement dite, il faut retenir que cinq(5) moments forts l'ont marqué :

1. L'accueil des membres du comité par l'équipe du projet CRS avec à sa tête Monsieur BONKOUNGOU Abdoulaye, chargé de projet, les producteurs et productrices regroupés(e) en coopératives et qui travaillent sur le site.

2. Les interventions des différentes parties présentes :

A ce niveau, le premier à prendre la parole fut le président du comité de veille Monsieur Sayouba BONKONGOU et le point focal du projet Benkadi pour souhaiter la bienvenue et situé le contexte dans lequel se tient cette activité.

Après ce fut le tour du chargé de Projet CRS Monsieur Abdoulaye BONKOUNGOU de prendre la parole et revenir en détails sur le projet et les activités réalisées sur le site avec les communautés notamment sur les techniques de récupération des sols : diguettes anti érosives(cordons pierreux),les demies lunes et les zaï dans une vision de promotion de la Régénérescence Naturelle Assistée.

Son intervention finie, les représentants des producteurs sur le site ont salué de vive voix les visiteurs et ont montré toutes leurs satisfactions de cette visite.

3. Le mot des membres du comité

Le comité à travers quelques membres, a salué la prouesse des braves producteurs pour la qualité de leurs travaux et les résultats obtenus sur le site.

Illustration d'images :



4- La visite guidée.

Il s'est agi pour l'équipe de l'APEDR et des producteurs de faire le tour du site avec les membres du comité pour leur présenter l'état des lieux du sol avant son aménagement à partir du côté versant de la plaine jusqu'à ce qu'il est devenu cinq(5) ans après les premiers travaux sur le site (2019 début des aménagements) : Une vraie clairière au départ, aujourd'hui le site de Pogyango se laisse admirer par le changement qualitatif de son paysage tant du point de vue de la fertilité de la terre récupérée que de la végétation qui pousse au milieu des cultures (Sorgho, Niébé, et même du riz) autrefois impraticables. Les producteurs ont fait des suggestions au représentant du service de l'agriculture pour l'acquisition du récépissé de leurs coopératives et pour l'obtention des variétés de spéculations mieux adaptées au sol. Ils ont aussi fait des suggestions au responsable du service forestier pour un accompagnement dans le reboisement du site avec des espèces adaptées. Ils ont eu des promesses d'accompagnements de la part des agents de ces services techniques.

Notons aussi que le comité a voulu en savoir davantage sur le processus d'aménagement du site et il a eu satisfaction en termes de réponses données par les hôtes. Il a en outre plaidé pour des actions de visibilité du site car trouvant le projet CRS très salubre et qui pourrait convaincre plus d'un que c'est bien possible de récupérer nos sols dégradés (clairières) et y cultiver du riz. Surtout aussi que le site visité n'est qu'un site parmi tant d'autres que l'APEDR a récupéré (entre 600 à 700 ha de terre récupérées à Pogyango) il est important de le faire savoir. Satisfaits, les membres du comité n'ont pas été les seuls à l'être, les élèves aussi, surtout qu'ils ont bien appris les techniques de récupération des sols et bien d'autres choses loin des salles de classes.

Un reboisement et une photo de famille après l'observation commentée des images du site ont mis fin à cette sortie du comité de veille à Pogyango.

De retour à Yako aux environs de 14h30mn, les membres du comité ont apprécié l'initiative et remercie l'APEDR et le projet Benkadi de permettre au comité de veille CDN de la région du Nord de mener les actions de suivis et d'interpellation.



IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité. Cependant nous notons l'engouement des acteurs lors de leurs interventions.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est de deux millions huit cent soixante-dix mille (2 870 000) F CFA.

Conclusion

Au terme de cet atelier d'échanges du comité de veille citoyenne l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement de l'activité, au choix des projets CDN de la région du Nord pour le suivi et des activités planifiées. Ils ont salué l'initiative de trouver un cadre d'échanges pour peaufiner davantage sa stratégie et dégager les perspectives qui puissent lui permettre d'accomplir efficacement ses missions. Cela permettra au comité à continuer à mener des actions pour le suivi et la veille citoyenne.

IV .Annexes

1 .Rapport financier de l'activité

- Rapport financier première phase :

  					
Rapport previsionnel 2. B.R.I.3.2.5 Appuyer les comités de veilles citoyen pour la mise en œuvre de leurs plans d'action (fonctionnement, suivi évaluation des projets de la CDN, etc.)					
	Désignation	Montant Total	Execution	Ecart	Observations
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS					
1	PERDIEM participants résidents	65000	65 000	-	
2	Frais d'hébergement participants non résidents	214500	214 500	-	
3	Frais de restauration participants non résidents	182000	182 000	-	
4	Frais d'hébergement chauffeur non résidents	39000	13 000	26 000	
5	Frais de restauration chauffeur non résidents	30000	10 000	20 000	
TOTAL 1		530 500	484 500	46 000	
2-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS/CARBURANT					
1	Carburant participants non-résidents Ouahigouya	32000	66 400	- 34 400	
2	Carburant participants non-résidents gourcy	6000	9 000	- 3 000	
3	Carburant véhicule Environnement Ouahigouya	19200	-	19 200	
4	Carburant véhicule Environnement gourcy	7200	-	7 200	
5	Carburant véhicule APEDR gourcy	7200	7 200	-	
TOTAL 2		71 600	82 600	- 11 000	
3-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE					
1	Pause café	75000	75 000	-	
2	Pause déjeuner	135000	135 000	-	
3	Location de salle	100000	100 000	-	
TOTAL 3		310 000	310 000	-	

4-Frais de communication					
1	Banderole	50000	50 000	-	
2	Kit des participants	52000	52 000	-	
3	Frais de communication pour la préparation de l'atelier	30000	30 000	-	
TOTAL 4		132 000	132 000	-	
TOTAL GENERAL		1 044 100	1 009 100	35 000	

➤ Rapport financier de la deuxième phase :

  				
2. B.R.I.3.2.5 Appuyer les comités de veilles citoyen pour la mise en œuvre de leurs plans d'action (fonctionnement, suivi évaluation des projets de la CDN, etc.)				
	Désignation	Montant Total	Execution	Ecart
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS				
1	PERDIEM participants résidents	250000	250 000	-
2	Frais d'hébergement participants non résidents	247500	231 000	16 500
3	Frais de restauration participants non résidents	210000	196 000	14 000
4	Frais d'hébergement chauffeur non résidents	26000	26 000	-
5	Frais de restauration chauffeur non résidents	20000	20 000	-
TOTAL 1		753500	723000	30500
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS/CARBURANT				
1	Carburant participants non-résidents	52000	52 000	-
	Carburant véhicule Environnement Ouahigouya	38400	38 400	-
3	Carburant véhicule APEDR	21600	21 600	-
	Location de bus de 70 places	200000	200 000	-
TOTAL 2		312000	312000	0
2-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE				
1	Pause café	175000	175 000	-
2	Pause déjeuner	315000	315 000	-
TOTAL 3		490000	490000	0
2-Frais de communication				
1	Banderole	50000	50 000	-
2	Kit des participants	60000	60 000	-
1	Restauration equipe APEDR Pilimpikou	20 000	20 000	-
2	Hebergement équipe APEDR Pilimpikou	30 000	30 000	-
3	Hebergement chauffeur APEDR Pilimpikou	12 000	12 000	-

4	Restauration chauffeur APEDR Pilimpikou	8 000	8 000	-
	carburant Pilimpikou	8 400	8 400	-
5	Hebergement équipe APEDR Samba	30 000	30 000	-
6	Restauration équipe APEDR Samba	20 000	20 000	-
7	Hebergement chauffeur APEDR Samba	12 000	12 000	-
8	Restauration chauffeur APEDR Samba	8 000	8 000	-
	carburant samba	12 000	12 000	-
TOTAL 2		270 400	270 400	-
TOTAL GENERAL				30 500

3 .Quelques images de l'activité

➤ Liens de l'activité

https://youtu.be/UFAn9y_V2-s?si=XRHHpls2uoLk5Sss

Activité 21: 2. B.R.I.3.2.6 : Former au moins 20 membres des comités de veille citoyenne sur leurs rôles et attributions

Introduction

Du 23 au 24 septembre 2024, s'est tenue à Yako, une session de renforcement des capacités des membres du comité de veille citoyenne de la région du Nord. Elle a réuni une trentaine de participants issus de l'administration publique, des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations. Organisée par l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR), avec l'appui technique et financier du SPONG à travers le projet Benkadi, la session avait pour objectif général de renforcer les capacités des acteurs sur leur rôles et attributions notamment le suivi des politiques environnementales et climatiques. Le présent rapport fait la synthèse des travaux de la session.

I .Rappel des objectifs et des résultats attendus

1 .Objectif global

L'objectif global de cette activité est de renforcer les capacités des membres du comité de veille citoyen de la région du Nord sur leurs rôles et attributions notamment le suivi des politiques environnementales et climatiques.

2. Résultats attendus

Les résultats majeurs attendus déduits des objectifs spécifiques

- le dispositif de suivi évaluation-capitalisation de la CDN (dispositif MRV) est présenté au comité de veille citoyen ;
- les membres du comité de veille citoyenne sont outillés sur les techniques de mobilisation des ressources financières en lien avec l'environnement et les changements climatiques ;
- les capacités techniques des membres du comité de veille citoyen à mener des plaidoyers/lobbying/interpellation et sensibilisations sont améliorées ;
- les connaissances des membres du comité de veille citoyen sur les engagements climatiques du Burkina Faso (CDN et le PNA) sont améliorées ;
- La formation est évaluée à travers la fiche d'évaluation.

II .Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

A la fin de la formation, une évaluation de l'activité a permis de mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Au total tous les membres du comité de veille ont été formés sur leurs rôles et attributions notamment le suivi des politiques environnementales et climatiques.

III. Déroulement de l'activité

1. Premier jour

La cérémonie d'ouverture de l'activité a été présidée par un représentant du comité de veille, le SG de APEDR et le PMEL Junior de Benkadi pays. Le SG de APEDR dans son introduction a remercié l'ensemble des participants d'avoir répondu présents à cet atelier et a situé le contexte de l'atelier qui est de former le comité local pour peaufiner davantage sa stratégie et dégager les perspectives qui puissent lui permettre d'accomplir efficacement ses missions.

La session du premier jour a été animée par deux experts de l'équipe Benkadi pays à savoir le PMEL Junior et la chargée des renforcements de capacités. Déroulée sous forme participative et interactive, les membres du comité de veille ont proposé leurs rôles en suivant trois volets à savoir le suivi des actions CDN, les renforcements de capacités et la mobilisation des ressources.

Illustration d'images



🚩 Capitalisation des rôles et attributions du comité de veille CDN de la Région du Nord

➤ **SUIVI DES ACTIONS DU CDN**

- S'impliquer activement dans les activités de la CDN dans la région du nord ;
- Faire l'état des lieux, identifier des projets et programmes CDN dans la région du nord ;
- Evaluer la mise en œuvre des actions de la CDN dans la région du nord ;
- Assurer un rôle de veille citoyenne (lutte contre la fraude, sensibilisation, dénonciation, l'incivisme environnemental ...) ;
- Suivre la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement et de climat (prise de décision participative aux instances de décisions PAI) ;
- Faire des plaidoyers pour la mise en œuvre effective des politiques publiques en matière d'environnement et climat.

➤ **RENFORCEMENTS DES CAPACITES**

- Former/ sensibiliser les acteurs sur les bonnes pratiques (présentation de l'environnement récupération des terres dégradés l'agro écologie, emplois verts, foyers améliorés) culture de contre saison agriculture biologique.
- Informer/sensibiliser les acteurs sur l'existence des politiques, projets et programmes en lien avec l'environnement et le climat (CDN, PCD, PAI, PRD, BENKADI, WEOG-PANI) ainsi que les acteurs intervenant dans le domaine (APEDR, A2E)
- Renforcer les capacités/matérielles du comité de veille (mobilisation des ressources, acquisition de matériel...
- Renforcer le cadre législatif et institutionnel du CV (récépissé)
- Accompagner l'éducation environnementale (club écologiques)
- Veiller au respect des normes environnementales en lien avec les activités minières (PGES, mercure, cyanure)

- Capitaliser et partager les résultats des projets mis en œuvre dans la région du nord
- Travailler à la visibilité des actions du CV (plateformes digitales, réseaux sociaux, support de communication ...).
- **MOBILISATION DES RESSOURCES**
- Travailler à mobiliser des ressources financières (plaidoyer /lobbying) recherche des opportunités de financement ...

Illustration d'images



2. Deuxième jour

La session a été animée par Monsieur DOLOBZANGA Arouna du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable, expert en changement climatique et Développement Durable. Déroulé sous forme de présentations plénières, la session a débuté par une évaluation ex ante afin d'avoir une idée du niveau des participants sur les questions de changements climatiques. A l'issue de l'évaluation, quatre modules ont été développés par le communicateur. Il s'agit de i) généralités sur les changements climatiques, ii) les référentiels nationaux en matière de lutte contre le changement climatique notamment le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Contribution Déterminées au niveau National (CDN), iii) le système de mesurage, rapportage et vérification et iv) l'introduction aux techniques de plaidoyers/lobbying dans le domaine de lutte contre les changements climatiques.

❖ **Module 1 : généralités sur les changements climatiques**

Dans le développement de ce module, monsieur **DOLOBZANGA Arouna**, consultant, spécialiste en changement climatique a fait un rappel historique de la dégradation du système climatique planétaire liée aux activités humaines. Il a défini des concepts tels que le climat, la variabilité climatique, l'effet de serre, les changements climatiques, l'atténuation, l'adaptation, la résilience, la vulnérabilité etc. Il a ensuite, présenté les preuves scientifiques sur l'évolution du climat en prenant l'exemple sur la hausse de la température, la fonte des glaciers, l'élévation du niveau de la mer, la variation de la pluviométrie. Poursuivant sa communication, il a fait un aperçu sur les manifestations des changements climatiques au Burkina Faso et décrit le climat actuel au Burkina Faso en prenant l'exemple sur les grandes sécheresses, les inondations, la

migration des isohyètes et les projections climatiques suivant les horizons temporelles 2050 et 2080. Il a terminé son exposé en présentant les mesures de riposte entreprises par le Burkina Faso pour faire face aux changements climatiques et les instruments juridiques internationaux de lutte notamment la CCNUCC, le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

Module 2 : les référentiels nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques

Cette communication a déroulé sa communication autour de deux documents majeurs en matière de lutte contre les changements climatiques à savoir le PNA et la CDN. Ces documents contiennent des mesures et actions d'adaptation et d'atténuation qui constituent les deux options de lutte contre les changements climatiques. M. DOLOBZANGA a, dans sa communication, décliné la vision, le contenu ainsi que les secteurs couverts par les deux documents.

Poursuivant sa présentation, l'expert a abordé les l'état de mise en œuvre ainsi que le processus de révision de ces documents. Pour terminer, il a présenté le dispositif de suivi évaluation ainsi que les perspectives pour une mise en œuvre participative et inclusive de ces documents.

Module 3 : Le système de mesurage, rapportage et vérification

Pour ce module, l'expert a d'abord fait un rappel des contenus de l'Article 12 de la CCNUCC et de l'Article 13 de l'Accord de Paris qui encourage les pays à mettre en place leur cadre de transparence assortie d'un système national MRV. Ensuite, il a fait un bref rappel de l'éclairage conceptuelle, décliné l'importance et les éléments clés du système MRV. Par ailleurs, il a également décrit la situation actuelle du MRV au niveau national en rappelant l'adoption d'un décret MRV, le cadre de transparence climatique, l'Arrangement institutionnel, le mécanisme de collecte des données et l'élaboration des différents rapports à soumettre à la CCNUCC. Abordant la plateforme MRV, le consultant a présenté les différentes rubriques et les différentes rubriques du système MRV.

Module 4 : introduction aux techniques de plaidoyers/lobbying dans le domaine de lutte contre les changements climatiques

Cette communication a consisté pour le consultant de donner les généralités sur le plaidoyer, les démarches ou approches à adopter pour réussir le plaidoyer. Ainsi, il a dans son intervention indiquée que le plaidoyiste doit avoir une approche proactive. Cette proactivité est bâtie autour de 5 éléments essentiels à savoir : i) identification du problème, ii) analyse du problème, iii) proposition d'esquisses de solutions, iv) soumission des propositions de solutions aux parties concernées, v) développement d'une stratégie de plaidoyer. Poursuivant son intervention, le formateur a décliné les similitudes et les divergences entre le plaidoyer et le lobbying, les qualités du plaidoyiste. Il a terminé sa présentation par un zoom sur les fonds climat à savoir : le fonds d'adaptation, le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial et les fonds bilatéraux.

Les différentes communications ont été ponctuées par des échanges entre le formateur et les participants.

Globalement les échanges ont porté sur :

- les modalités de participation des organisations de la société civile à la Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP) ;
- les clarifications sur certains textes juridiques au niveau international notamment les conventions, les lois et les décrets ;
- les avantages du Burkina Faso, en tant que pays signataire à la CCNUCC ;

- les secteurs les plus impactés par les changements climatiques au Burkina Faso ;
- l'existence de mesures contraignantes pour les pays signataires des instruments juridiques ;
- la contribution de l'Afrique aux les émissions mondiales de gaz à effet de serre ;
- les meilleures stratégies pour lutter contre les effets des changements climatiques ;
- la situation actuelle du Burkina Faso en termes de mise en œuvre des actions de lutte contre les changements climatiques.

IV. Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité.

V. Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est de un million cinq cent seize mille **(1 516 000)** F CFA.

Conclusion

Au terme de cet atelier d'échanges du comité de veille citoyenne l'ensemble des participants ont exprimé leurs entières satisfactions par rapport au déroulement de l'activité et aux thèmes abordés. Le mot de clôture a été prononcé par le point focal, Mme SAWADOGO Stella. Elle a tout d'abord, remercié les participants pour leur pleine participation et assiduité à cet atelier de renforcement des capacités. Elle a par la suite, apprécié la qualité des interventions. Elle a exprimé sa satisfaction sur l'atteinte des objectifs de l'atelier. Elle a, par ailleurs, réitéré sa gratitude aux partenaires techniques et financiers pour leur appui dans l'organisation de l'atelier. Elle a terminé son propos en souhaitant à tous les participants un bon retour dans leurs services respectifs avant de déclarer clos la session de renforcement des capacités du comité de veille des acteurs de la région du Nord sur leurs rôles et responsabilités.

VI .Annexes

1 .Rapport financier de l'activité

  					
Budget prévisionnel «2. B.R.I.3.2.6 : Former au moins 20 membres des comités de veille citoyen sur leurs rôles et attributions					
N°	Désignations	Montant Total	Exécution	Ecart	Observations
	1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT				

1	Hébergement non résidents du comité de veille citoyen	429 000	600 000	11 000	
2	Restauration non résidents du comité de veille citoyen	182 000			
3	Participants résidents	110 000	110 000	-	
4	Honoraires du consultant	200 000	200 000	-	
TOTAL 1		921 000	910 000	11 000	
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS/CARBURANT					
1	Carburant participants non résidents Gourcy	9000	54 400	-	
2	Carburant participants non résidents Yako	32000		13 400	
TOTAL 2				- 13 400	
2-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE					
1	Pause café	130000	130 000	-	
2	Pause déjeuner	234000	234 000	-	
3	Location de salle	150000	150 000	-	
TOTAL 3		514 000	514 000	-	
3-COMMUNICATION					
1	Confection de banderole	40000	40 000		
TOTAL 4		40 000	40 000	-	
TOTAL GENERAL		1 475 000	1 464 000	- 11 400	2

2 .Pièces justificatives

Activité 22 : 2. B.R.I.3.3.2 Réaliser des actions pour la récupération des terres dégradées dans les régions d'intervention de Benkadi (sensibilisation des groupements féminins sur les bonnes pratiques)

INTRODUCTION

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles...

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes. La menace porte atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires notamment la société civile.

D'une durée de cinq ans (2021-2025), le programme Benkadi est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels que Woord En Daad, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (MoFA) et le Gouvernement du Burkina Faso.

Au Burkina Faso, l'objectif stratégique est que « les communautés vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap au Burkina Faso réalisent leur droit au développement et sont résilientes au changement climatique ». Le défi majeur à relever par le Burkina Faso dans le cadre de ce programme est la gouvernance inclusive des politiques, programmes, les pratiques en matière de changement climatique, la gestion durable et inclusive de l'environnement dans le secteur minier, y compris l'exploitation aurifère.

Afin d'assurer un développement durable, l'Etat et ses partenaires ont engagé des actions pour freiner la dégradation des terres et restaurer leurs capacités productives.

C'est dans cette dynamique que Benkadi a prévu la récupération de 33 294 ha des terres dégradées dans les sept régions d'intervention. Pour y parvenir, en 2023, APEDR, partenaire de mise en œuvre de Benkadi dans la région du Nord a mené des actions de plaidoyers auprès des 30 représentants d'OSC, de leaders communautaires et des autorités locales pour la récupération des terres dégradées dans la région du nord. Au regard de l'engouement exprimé par les bénéficiaires, cette année APEDR souhaite poursuivre la même activité avec d'autres acteurs.

I .RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS ATTENDUS

1 .Objectif global

L'objectif global est de réaliser des actions de récupération des terres dégradées dans la région du nord.

2. Résultats attendus

De manière spécifique, il s'agit de :

- Identifier au moins 18 personnes issues des sociétés coopératives féminines ;
- Outiller au moins 18 personnes issues des sociétés coopératives féminines sur les techniques de récupération des terres dégradées notamment les demi-lunes, les cordons pierreux, le zai, le compostage et la Régénération Naturelle Assistée (RNA).
- Amener au moins 18 personnes issues des sociétés coopératives féminines à s'engager dans la récupération des terres dégradées.

II .RESULTATS OBTENUS ET NIVEAU D'ATTEINTE DE L'INDICATEUR

Au terme de l'atelier :

- Au moins 16 personnes issues des sociétés coopératives féminines sont identifiées;
- Au moins 16 personnes issues des sociétés coopératives féminines sont outillées sur les techniques de récupération des terres dégradées notamment les demi-lunes, les cordons pierreux, le zai, le compostage et la Régénération Naturelle Assistée (RNA);
- Au moins 16 personnes issues des sociétés coopératives féminines se sont engagées dans la récupération des terres dégradées.

L'engagement des acteurs s'est matérialisé par la signature d'un Procès-Verbal (PV) élaboré à cet effet.

III. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

A. Mot d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des travaux a été marquée par l'allocution de Monsieur N'DO Fernand W.Yicinbalo, Président de la Délégation Spéciale (PDS) de la commune de Bokin. Dans son intervention, il a d'abord souhaité la bienvenue à tous ceux qui ont répondu présent à cet atelier tout en précisant que la mobilisation des différents acteurs autour de cette session, témoigne de l'intérêt que chaque membre apporte à cette tribune d'échanges sur les actions de développement de la commune. Il a présenté le chronogramme qui s'articulait autour des échanges sur les enjeux de la Gestion Durable des Terres (GDT), ensuite le PDS a souligné l'importance des présentations des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA enfin l'interpellation des acteurs à s'engager pour les techniques de récupération des terres dégradées notamment les demi-lunes, les cordons pierreux, le zai, le compostage et la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Il a exhorté aux participants à s'impliquer d'avantage pour faciliter les échanges et l'apprentissage.



Photo 1 : Cérémonie d'ouverture

B. Les enjeux de la GDT

Ce module a été dispensé par un consultant aguerri en technique de récupération de terres. Le premier module s'articulait autour des enjeux de la GDT et le deuxième sur la présentation des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA. La dégradation des terres est un défi majeur d'un point d'écologique, social, économique et culturel. Elle touche particulièrement les zones arides ; semi-arides et subhumides collectivement désignées « zones arides ». Selon une étude menée par SOS Sahel Burkina en 2020, 34 % du territoire national soit 9.234.500 ha des terres agricoles sont dégradées avec une progression estimée à environ 105 000 à 250 000 ha par an, ces 10 dernières années.

La Gestion Durable des Terres (GDT) est indispensable surtout dans la zone Nord du Burkina car elle garantit la fertilité, le maintien de la productivité agricole et pour faire face à :

- L'augmentation de la demande alimentaire;
- D'assurer l'épuration des eaux et la régulation hydrique ;
- De limiter les risques d'érosion ;
- Et enfin de lutter contre les changements climatiques



Photo 2 : Présentation des enjeux de la GDT

C. Présentation des exemples de succès de Zai, demi-lune, cordons pierreux, RNA

APEDR met en œuvre dans ses zones d'interventions des projets et programmes de gestion durable des terres et de restauration du couvert végétal pour le renforcement de la résilience des populations et de leur adaptabilité face aux effets des changements climatiques. Elle mène également un vaste programme d'atténuation aux Changements climatiques par la diffusion des foyers trois pierres en banco pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Les techniques de GDT couramment utilisées par APEDR sont entre autres :

a. Les cordons pierreux

Les cordons pierreux sont une technologie destinée à dissiper les eaux de ruissellement et à favoriser ainsi l'infiltration des eaux de pluie. Ils réduisent du même coup l'érosion hydrique et conservent la fertilité des sols : avec un écartement de 33 m entre les cordons, le ruissellement est réduit de 12% et les pertes en sols sont réduites de 46%.

Images illustrant la pratique des cordons pierreux dans les zones d'intervention de APEDR

b. Les demi-lunes

La demi- lune est une technique agricole de conservation des eaux et des sols. Elle est utilisée dans les zones où les ressources en eau sont très limitées et où les sols sont pauvres, compacts, encroutés et dégradés. Elle convient pour les cultures pluviales. En effet, elle permet de capter l'eau et les sédiments au profit des cultures, de localiser les ressources en matières organiques fertilisantes et en eau, de préserver et d'optimiser l'utilisation de ces ressources. Elle a ainsi l'avantage de favoriser la conservation des eaux et des sols ainsi que la récupération des terres dégradées, d'augmenter la productivité des sols et d'aider à lutter contre l'érosion

c. Le zaï

➤ Le zaï manuel

Le Zai est un système traditionnel de réhabilitation de la productivité des terres pauvres et des zippellés, qui consiste à creuser manuellement des trous pour y concentrer les eaux de ruissellement et les matières organiques. Cette pratique consiste à préparer la terre très tôt dans la saison sèche, en creusant manuellement à l'aide de daba (houe à manche court) tous les 70-100 cm, des cuvettes de 20 à 40 cm de diamètre, de 10 à 20 cm de profondeur en rejetant la terre en croissant vers l'aval, en vue de capter les eaux de ruissellement.

Images illustrant la pratique du zai manuel dans les zones d'intervention de APEDR

➤ Le zai mécanisé

Le zai mécanisé consiste à introduire la traction animale dans la pratique culturale, pour un travail moins éprouvant pour l'humain, plus rapide et plus efficace sur les sols durs et secs. Il s'effectue grâce à une kassine. La kassine est un porte-outil qui peut être tiré par tous les animaux de trait : bœufs, chameaux et surtout ânes. Polyvalente, la kassine peut recevoir

plusieurs types d'outils grâce à un système très simple d'accrochage qui permet de changer l'outil en quelques secondes. L'outil utilisé pour le zai est une dent sous-soleuse d'une dizaine de centimètres de profondeur. Couplée à la puissance de traction d'un ou deux animaux, cette dent creuse des sillons même dans les sols les plus durs. Dans le cadre du zai mécanisé, on trace des sillons croisés qui forment des carrés. Les poquets seront ensuite creusés plus facilement à la main au croisement des sillons, dans une terre ameublie par la dent sous-soleuse. Outre l'avantage de faciliter le creusement des trous du zai, le sous-solage croisé crée des micro-reliefs qui freinent le ruissellement.

Images illustrant la pratique du zai mécanisé dans les zones d'intervention de APEDR :

d. La Régénération Naturelle Assistée (RNA)

La Régénération Naturelle Assistée (RNA) est une technique d'agroforesterie qui consiste à protéger et gérer les repousses naturelles (pousses) que produisent les souches d'arbres et arbustes dans les champs. Des ensemencements par semis directs peuvent également être opérés pour permettre d'enrichir la biodiversité.

Images illustrant la pratique de la RNA dans les zones d'intervention de APEDR :

D. L'interpellation des acteurs à s'engager pour les techniques de récupération des terres dégradées notamment les demi-lunes, les cordons pierreux, le zai, le compostage et la Régénération Naturelle Assistée (RNA)

En juin dernier, APEDR a fait un plaidoyer auprès des OSC, leaders communautaires, autorités locales pour la récupération des terres dégradées dans la commune de Yako. Cette année il a été fait dans la commune de Bokin auprès des groupements féminins pour les outillés en techniques de récupération des terres dégradées notamment les demi-lunes, les cordons pierreux, le zai, le compostage et la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Cela s'est fait sous forme de visite d'échanges sur une parcelle vitrine comportant les différentes techniques de récupération de terres dégradées dans un village de la commune de Bokin. Ces groupements féminins ont appris l'importance des demi-lunes, cordons pierreux, des zai et la RNA. Elles ont salué l'initiative car elles ont appris beaucoup de ces techniques et implémenteront ces pratiques avant la saison pour pouvoir avoir des bons rendements, protéger et gérer les repousses naturelles, réduire l'érosion et augmenter la biodiversité.

IV. DIFFICULTES RENCONTRES

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre de l'activité.

V. COUTS DE L'ACTIVITE

Le coût prévisionnel de l'activité est sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante (**749 960**) F CFA.

CONCLUSION

Cette sensibilisation est une occasion pour APEDR de présenter ses actions de récupération des terres dégradées et des actions de lutte contre les changements climatiques à travers les projets et programmes qu'elle met en œuvre dans la région du Nord pour le développement humain durable de ses populations. Il est également un lieu pour nous de faire un plaidoyer à l'endroit des groupements féminins pour la récupération des terres dégradées et de les interpeler à la prise en compte de ces actions dans les plans de développement (PCD, PAI).

IV. ANNEXES

1. Rapport financier de l'activité



Budget prévisionnel « 2. B.R.I.3.3.2 Réaliser des actions pour la récupération des terres dégradées dans les régions d'intervention de Benkadi (sensibilisation des groupements féminins sur les bonnes pratiques) »					
N°	Désignations	Montant Total	Exécution	Ecart	Observations
1-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS NON RESIDENT					
1	Hébergements non résidents	30 000	30 000	-	
2	Restauration non résidents	20 000	20 000	-	
TOTAL 1		50 000	50 000	-	
2-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS RESIDENT					
1	Participants résidents	75 000	75 000	-	
2	Honoraires du consultant	150 000	150 000	-	
TOTAL 2		225 000	225 000	-	
3-PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS/CARBURANT					
1	Carburant participants APEDR	12960	12 960	-	
TOTAL 3		12 960	12 960	-	
4-FRAIS DE RESTAURATION ET LOCATION DE SALLE					
1	Pause café	40000	40 000	-	
2	Pause déjeuné	72000	72 000	-	
TOTAL 4		112 000	112 000	-	
5-FRAIS DE COMMUNICATION					
1	Réalisation capsules vidéos	350000	350 000	-	
TOTAL 4		350 000	350 000	-	
TOTAL GENERAL		749 960	749 960	-	

2. Pièces justificatives

➤ Le procès-verbal



Procès-verbal de l'engagement des groupements féminins à mener des actions de récupération des terres dégradées dans la commune de Bokin

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 12 avril, s'est tenu dans la salle de réunion de la mairie de Bokin, l'atelier de plaidoyer et de sensibilisation sur la réalisation des actions de récupération des terres dégradées dans la commune de Bokin ; zone d'intervention de Benkadi dans la région du Nord à partir de 9h.

Etaient présents à ladite rencontre, les groupements féminins intervenant dans le domaine de l'environnement de la commune de Bokin et de Monsieur N'DO Fernand W.Yicinbalo, président de la délégation spéciale de la commune de Bokin et Monsieur TRAORE Noufou, secrétaire générale de la mairie de Bokin.

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les groupements féminins et de mener des plaidoyers auprès des autorités communales pour des actions de récupération de terres dégradées dans la commune de Bokin.

Liste des présents :

Nom	Prénoms	Organisation	Contacts
SANKARA	Fati	Wend la sida	66 50 27 29
SANKARA	Rokia	Wend la sida	
OUEDRAOGO	Poko	Relwendé 1	57 40 36 46
SAWADOGO	Sibdou	Relwendé 1	64 90 98 38
SAWADOGO	Salamata	Wendlasongda	76 24 14 67
SAWADOGO	S. Justine	Wendlasongda	64 23 65 23
OUEDRAOGO	Zarbo	Relwendé 2	66 08 48 31



➤ **Listes de présence**

Activité 23 : 2.B.R.II.2.1.7 Organiser une (01) émission radiophonique sur le droit des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et changement climatique

Introduction

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour la communauté internationale au regard de ses conséquences sur les populations et les écosystèmes. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette réalité et la lutte contre ce phénomène constitue également une priorité pour le développement durable. Selon le Plan National d'Adaptation (PNA) adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement, ressources naturelles.

Pour y faire face, la radio est l'un des outils utilisés pour éveiller les consciences des populations à travers les sensibilisations sur les bonnes pratiques d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. C'est pourquoi en 2022 et 2023, APDER à travers Benkadi a enregistré et diffusé plusieurs émissions radiophoniques animées par des experts du Changement Climatique et des responsables d'OSC de jeunes, femmes et de personnes handicapées. Ces émissions ont touché plus de mille citoyens dans la région du Nord. Au regard de l'engouement constaté par ces émissions, il a été organisé une nouvelle émission radio cette année enregistrée toujours sur le thème central de droits des jeunes, des femmes et des

personnes handicapées et changements climatiques pour consolider les acquis des émissions précédentes.

Le présent rapport retrace déroulement de l'activité.

I- Rappel des objectifs et des résultats attendus

1- Objectif global

L'objectif global de cette activité était de sensibiliser les citoyens à travers la réalisation d'une (01) émission radiophonique sur les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et changements climatiques.

2- Résultats attendus

Au terme de l'émission :

- Le projet Benkadi est présenté
- Les citoyens sont outillé sur leurs droits civiques et devoirs en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques à travers l'enregistrement d'une émission radiophonique ;
- Les bonnes pratiques /expériences des citoyens sont partagées dans le cadre de la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques à travers l'enregistrement d'une émission radiophonique ;
- L'émission est rediffusée au moins une fois sur les ondes de la radio partenaire ;
- Un jeu radiophonique au profit des fidèles auditeurs des émissions est assuré.

II- Résultats obtenus et niveau d'atteinte de l'indicateur

Au terme de l'émission :

- Le projet Benkadi est présenté
- Les citoyens sont outillés sur leurs droits civiques et devoirs en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques à travers l'enregistrement d'une émission radiophonique ;
- Les bonnes pratiques /expériences des citoyens sont partagées dans le cadre de la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques à travers l'enregistrement d'une émission radiophonique ;
- L'émission est rediffusée au moins une fois sur les ondes de la radio partenaire.

III- Déroulement de l'activité

Dans le cadre du projet Benkadi, l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Développement Rural (APEDR) a organisé le 10 Août 2024 une émission radiophonique à Arbollé dans la région du Nord sur les antennes de la radio FM Femmes développement sur la fréquence 96.9 FM. Le thème central de l'émission était basé sur les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et les changements climatiques. Dans le développement du thème, les intervenants ont abordé plusieurs aspects.

1. Les étapes de l'émission radio

Pour la réalisation de l'émission nous avons procédé par une préparation avant l'émission proprement dite. Animé par Monsieur Noufou OUEDRAOGO, les acteurs étaient composés de deux personnes de l'équipe APEDR dont Monsieur BONKOUNGOU Abdoulaye et Mlle SAWADO Audrey, point focal Benkadi à APEDR, un agent du service de l'environnement M. SANKARA Mohamed et DIENDERE Zoenabo de la coopérative Wendpanga, bénéficiaire de APEDR. Pour bien passé le message auprès de la cible qui est en majorité la communauté rurale, l'émission a été faite en mooré car c'est la langue locale qui est la plus parlée dans la région du Nord.

2. Projet de conducteur et de questionnaire pour l'émission

Pour mettre de l'harmonie dans les interventions des acteurs sur le plateau, un conducteur a été proposé et modéré par l'animateur lors de l'entretien en studio.

Première étape de l'émission

- Introduction de l'animateur pour situer le contexte de l'émission
- Présentation de APEDR et du projet Benkadi par le point focal
- Intervention du service technique sur les droits des femmes, jeunes et personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et changement climatique
- Témoignage du bénéficiaire
- Tour de table pour conclure
- Jeux radiophoniques
 - Trois (3) questions
- Conclusion des jeux radiophoniques
 - Primer et retenir les trois (3) auditeurs (Tee-shirt et soumbala)
 - Donner les réponses pour les questions

Deuxième étape (Jeux radiophonique)

Les jeux radiophoniques ont suscité beaucoup d'engouement à l'endroit des auditeurs. Les questions abordées sont les suivantes ;

- Qu'est-ce que les changements climatiques ?
- Quelles sont les causes des changements climatiques ?
- Quels sont les bonnes pratiques /devoirs de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques ?

Au total une dizaine de personnes ont appelées pour participer de manière interactive aux questions posées. Parmi les participants trois personnes ont été primées par des gadgets constitués de polo et de soubala.

Bilan émission radio interactive

Thème	Radio	Nombre participants à l'animation de l'émission	Nombre d'appels reçus
Droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques l'environnement et les changements climatiques	Radio FM Femmes développement, fréquence 96.9 FM.	05	10

IV- Difficultés rencontrées

Nous n'avons pas constaté de difficultés dans la mise en œuvre de cette activité. Néanmoins il faut noter que le thème proposé est assez vaste pour être débattues en une seule émission radiophonique.

V- Coûts de l'activité

Le coût prévisionnel de l'activité est de cinq cent mille (500 000) FCFA.

Conclusion

La radio constitue un moyen efficace de communication et de sensibilisation de la population en milieu rural. C'est pour cela qu'elle a été choisie pour traiter les thèmes en lien avec

l'environnement et les changements climatiques qui touchent la population vulnérable notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées vivant dans la plus grande majorité en milieu rural. Cette émission a permis d'outiller les auditeurs sur leur droit et devoir vis-à-vis de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques qui réduit considérablement leurs moyens de subsistance.

VI- Annexes

1- Rapport financier de l'activité

  				
Budget prévisionnel « II.B.R.II.2.1.7 : Organiser une (01) émissions radiophoniques sur le droit des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au Burkina Faso en lien avec les thématiques environnements et changements climatiques »				
N°	Désignations	Montant Total	Nombre de nuités/jours	Montant total
Emissions - Arbole				
1	Prise en charge des communicateurs	50000	50000	0
2	Hébergement communicateur	34000	34000	0
3	Restauration communicateur	28000	28000	0
6	Carburant communicateur	6000	6000	0
7	Hébergement équipe APEDR	45000	45000	0
8	Restauration APEDR	30000	30000	0
9	Carburant APEDR	9000	9000	0

TOTAL		202 000	202 000	-
1	Frais d'enregistrement et diffusion	245 000	245000	0
2	Frais de rediffusion	50 000	50000	0
3	Rafraichissement	3 000	3000	0
TOTAL 2		298 000	298 000	-
TOTAL GENERAL		500 000	500 000	-

Conclusion générale

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures par rapport à la mise en œuvre des activités du projet Benkadi. Nous avons pu exécuter ces activités dans la région du Nord. Cependant nous notons l'engouement des acteurs lors des activités.

Le Rapporteur



Sawadogo Audrey

Visa du Point Focal BENKADI



Sawadogo Audrey

Le Responsable de l'ONG Partenaire



BONKOUNGOU Sayouba